



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 141 • NUMÉRO 076 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 3 novembre 2006

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 novembre 2006

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Gordon O'Connor (au nom du ministre de la Justice) propose que le projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis), soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Rob Moore (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, avant de commencer, j'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre pour que je partage le temps qui m'est alloué avec le député de Crowfoot.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Rob Moore: Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-9, mais je suis d'humeur partagée à propos du projet de loi lui-même, car il a été amendé.

Il ne faut pas oublier que le parti ministériel et les partis d'opposition ont tous été élus. Lors des dernières élections, les Canadiens nous ont donné un message et un mandat. Tous les partis, le NPD et le Parti libéral, ont affirmé pendant la campagne vouloir durcir le ton face à la criminalité. Aussi, lorsque tous les députés qui ont été élus sont retournés dans leur circonscription, ils ont pu dire à leurs électeurs que le Parlement était déterminé à lutter plus rigoureusement contre le crime.

Par contre, une fois la poussière retombée et lorsque vint le temps de prendre des mesures concrètes pour protéger notre société, nos collectivités et nos concitoyens, un seul parti a montré qu'il avait la volonté nécessaire pour agir.

J'ai eu l'honneur hier soir de participer, à Toronto, à une activité de financement des services aux victimes. J'ai constaté dans mes conversations avec de nombreuses personnes responsables de services aux victimes que, dans notre société, c'est souvent la victime qui est oubliée. On se met très vite à penser aux délinquants, au système, au processus, etc., et, malheureusement, on perd de vue la victime. C'est la victime qui est laissée en plan.

L'approche retenue par le gouvernement pour remplir son engagement d'éliminer l'emprisonnement avec sursis dans le cas de crimes graves était simple et directe. Le projet de loi C-9, tel qu'il a été présenté par le gouvernement, visait à éliminer les peines avec sursis pour les infractions punissables d'une peine maximale d'emprisonnement de 10 ans ou plus et faisant l'objet de poursuites par voie de mise en accusation.

Lorsque je parle à mes électeurs de Fundy Royal, de la région de Saint John et de Moncton, au Nouveau-Brunswick, et lorsque je parle à des Canadiens ordinaires, ailleurs au pays, je suis à l'écoute de ce qu'ils ont à dire. Or, ils nous disent ne pas souhaiter que des délinquants dangereux récidivistes purgent leur peine dans la communauté où ils ont commis leur délit.

Je parlerai plus particulièrement des infractions avec violence, des infractions à caractère sexuel et de crimes contre la propriété très graves qui ont fait des victimes à répétition. Lorsqu'on met la main au collet des personnes qui ont perpétré de tels crimes, on les fait comparaître devant un tribunal et on s'attend à ce que justice soit faite. Mais, que constate-t-on? On constate que ces personnes vont purger leur peine confortablement assises devant leur poste de télévision, à la maison. Ce n'est pas cela la justice.

Notre projet de loi ciblait les infractions punissables par une peine maximale de 10 ans ou plus et faisant l'objet de poursuites par voie de mise en accusation. La mesure aurait ciblé non seulement les infractions prévues au Code criminel, mais aussi celles de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances qui sont punissables d'une peine de 10 ans ou plus.

Nous n'avons jamais prétendu que notre projet de loi était parfait. La perfection n'est pas de ce monde, mais c'était un bon projet de loi. Il englobait les infractions les plus graves. Le ministre de la Justice, lors de sa comparution devant le comité, a déclaré à l'opposition qu'il était disposé à accueillir des amendements raisonnables. Il s'est également montré ouvert à toute autre solution valable que pourraient présenter les députés de l'opposition et à toute idée de leur part qui permettrait d'éliminer l'emprisonnement avec sursis pour les crimes graves et d'assurer une uniformité en matière de détermination de la peine.

Toutefois, le ministre a également signalé que le projet de loi C-9 rendait plusieurs infractions contre les biens inadmissibles à un emprisonnement avec sursis. Quand on énumère la liste de ces infractions à la Chambre, il n'y a probablement aucun auditeur, que ce soit à la Chambre même ou au Canada, qui ne connaît pas une victime de tels actes criminels ou qui n'en a pas été la cible personnellement.

Initiatives ministérielles

●(1005)

Ces infractions sont notamment le vol de plus de 5 000 \$, y compris le vol de voiture qui constitue un problème grave tant dans les villes que dans les régions rurales. Le vol d'identité et l'introduction par effraction sont également des infractions graves tout comme l'incendie criminel et le vol qualifié. Les auteurs de telles infractions ne devraient pas être admissibles à une peine avec sursis. Ils ne devraient pas non plus être admissibles à la détention à domicile, et le gouvernement estimera déraisonnable tout amendement à la loi qui disposerait du contraire.

Malheureusement, il est évident que les partis d'opposition ne sont pas d'accord. Ils ont préféré, lors de l'étude en comité, proposer à brûle-pourpoint un amendement qui vide essentiellement le projet de loi de sa substance en limitant les restrictions à l'emprisonnement avec sursis aux sévices graves à la personne, tels que définis à l'article 752 du Code criminel, aux actes terroristes et aux infractions d'organisations criminelles. Or, l'approche mise en avant par l'opposition pose plusieurs problèmes sérieux.

Les sévices graves à la personne sont définis dans la partie du Code criminel portant sur les délinquants dangereux. Cette définition vise les délinquants dangereux et les délinquants à contrôler qui sont souvent considérés comme les pires éléments criminels. Elle ne vise pas les délinquants à qui le tribunal impose une peine de moins de deux ans, qui est la peine maximale pour un emprisonnement avec sursis.

Nous parlons ici de deux types de délinquants complètement différents. Quand on jette un coup d'oeil à l'interprétation que donnent les tribunaux et le Code criminel des actes criminels qui entrent dans la catégorie des sévices graves à la personne, force est de constater qu'il est inopportun, contrairement à ce qu'on pourrait croire, de limiter l'application de ce projet de loi à ces infractions. Les sévices graves à la personne comprennent des actes criminels punissables d'au moins dix ans d'emprisonnement et impliquant soit l'emploi, soit une tentative d'emploi, de la violence contre une autre personne, soit une conduite dangereuse, ou susceptible de l'être, pour la vie ou la sécurité d'une autre personne, ou une conduite ayant infligé, ou susceptible d'infliger, des dommages psychologiques graves à une autre personne.

L'opposition semble vouloir se baser sur cette définition, mais le problème c'est que, de toute évidence, les Canadiens ne croient pas que ces infractions devraient ouvrir droit à une peine avec sursis. En outre, le niveau de violence ou de danger doit objectivement être sérieux pour qu'une infraction soit assimilée à des sévices graves à la personne. Par surcroît, la perpétration de sévices graves à la personne, tels que définis dans le Code criminel, suppose une certaine intention.

Le projet de loi C-9, tel qu'il a été amendé par l'opposition, c'est-à-dire par le Bloc, le NDP et les libéraux réunis, ne nous permettra pas de protéger les collectivités contre les personnes dangereuses, les incendiaires, les voleurs de voiture et les gens qui volent les citoyens âgés. L'opposition a amendé le projet de loi de telle sorte que, pour chaque cause, l'avocat devra faire valoir si l'infraction cadre avec la définition de sévice grave à la personne et le juge devra trancher, en fonction de toutes les circonstances. Ainsi, le droit n'offrira aucune certitude quant à savoir si toute une série d'infractions — et j'en ai mentionné quelques-unes déjà — sont admissibles à une peine avec sursis ou non.

Comme le ministre de la Justice l'a indiqué à l'étape du rapport du projet de loi C-9, la Cour d'appel de l'Alberta, dans l'affaire *R. v. Neve*, a jugé que le vol qualifié n'était pas en l'espèce une infraction

constituant des sévices à la personne. J'aimerais souligner que le vol qualifié est un acte criminel pouvant entraîner l'emprisonnement à perpétuité. En d'autres mots, l'amendement que proposent les partis d'opposition permettrait encore l'imposition de peines avec sursis dans des cas où elles ne seraient pas censées s'appliquer. Je parle de crimes graves, dont certains sont punissables par une peine maximale de 14 ans ou par l'emprisonnement à perpétuité.

Contrairement à certains députés, je ne siégeais pas à la Chambre à l'époque où les peines avec sursis ont été adoptées. Toutefois, la population avait reçu l'assurance que la détention à domicile ne serait pas utilisée dans les cas de crimes graves. On avait fait valoir aux Canadiens que la détention à domicile ne s'appliquerait qu'aux cas prétendument mineurs. Or, voilà que des gens obtiennent des peines avec sursis dans des cas de crimes contre des enfants, de récidive — notamment dans le domaine des vols de voiture —, de vol de plus de 5 000 \$, de vol qualifié et d'incendie criminel.

Le gouvernement dit: « Trop, c'est trop. » Nous avons écouté les Canadiens et nous avons décidé de ne pas permettre à ceux qui s'en prennent à répétition à leur collectivité de purger leur peine dans leur maison. Or, les partis d'opposition se sont mis ensemble pour contrecarrer nos efforts.

●(1010)

L'amendement apporté au projet de loi C-9 par l'opposition ne tient pas compte des préoccupations des Canadiens qui veulent que les crimes graves soient assortis de peines dignes de ce nom. Ils veulent que la détermination des peines soit cohérente, mais par-dessus tout, ils veulent qu'eux et leur famille soient en sécurité. Le projet de loi C-9 amendé n'atteindra pas ces objectifs. Je m'oppose aux amendements proposés par l'opposition.

J'exhorte les députés de la Chambre à concerter leurs efforts pour assurer la sécurité de nos collectivités.

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de mon collègue d'en face. Il sait certainement, comme les députés de son parti, que le Parti conservateur est loin d'être le seul à vouloir rendre les rues et les collectivités de notre pays les plus sûres possible. Le parti d'en face n'a pas le monopole.

De notre côté de la Chambre, nous du Parti libéral sommes d'avis que nos rues doivent être les plus sûres possible. C'est pourquoi après 13 années de gouvernement libéral, le Canada est toujours reconnu comme étant l'un des pays les plus sûrs au monde.

Puisque nos vis-à-vis nous donnent souvent certains exemples, j'aimerais poser une question directe au député en rapport avec le vol de voitures. Disons par exemple qu'un jeune de 18 ans, et c'est une question hypothétique bien sûr, se laisse entraîner par deux ou trois camarades, peut-être même sous l'influence de l'alcool, et qu'ensemble ils décident de voler une automobile pour un soir. Ce jeune de 18 ans devrait-il être envoyé d'office en prison, comme le député le propose? Résoudre le problème de cette façon me semble manquer un peu d'imagination.

J'aimerais que le député me donne son avis sur ce cas hypothétique.

Initiatives ministérielles

M. Rob Moore: Premièrement, monsieur le Président, je rejette catégoriquement la prémisse posée dans le préambule du député, à savoir que tous les partis prennent la criminalité au sérieux. Je pense que les 13 dernières années de gouvernement libéral, dont le député parle, ont été atroces en ce qui concerne la justice, en ce qui concerne l'équilibre que l'on doit rechercher dans le système judiciaire et en ce qui concerne la protection des populations et de la société en général. Je pourrais parler encore longuement d'incendies criminels, de vols de voiture et d'introductions par effraction. Les Canadiens, notamment mes électeurs de Fundy Royal et probablement aussi les électeurs de la circonscription du député, en ont marre que ces individus reçoivent des peines avec sursis. C'est ce qu'ils diraient si on leur demandait.

Il faut rappeler au député que, dans tous les cas, même actuellement, le procureur de la Couronne a la possibilité de procéder par mise en accusation ou par procédure sommaire. Il est prévu, dans notre projet de loi, que lorsqu'un procureur de la Couronne décidera d'avoir recours à la procédure sommaire, dans les cas les moins graves, il sera toujours possible d'imposer une peine avec sursis.

C'est seulement dans les cas graves que nous prévoyons ces peines, c'est-à-dire lorsque le procureur choisit la mise en accusation. Nous voulons mettre fin à cette pratique des portes tournantes dans le système judiciaire, qui permet à des délinquants endurcis de recommencer constamment à voler des voitures. Le député ne croit peut-être pas que c'est un problème sérieux, je ne sais pas, mais il s'agit bel et bien d'un problème sérieux, et peut-être qu'il devrait demander...

Le vice-président: À l'ordre, je vous prie. Il y en a d'autres qui veulent poser des questions. Le député de Wild Rose a la parole.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, à titre de député qui a siégé au Comité de la justice durant la majeure partie des 13 dernières années, je dirai à mes collègues de la Chambre que, lorsque j'ai proposé exactement les mêmes mesures au public dans mes discours pendant la campagne électorale, j'ai constaté avec étonnement que mes adversaires libéral et néo-démocrate souscrivaient chaque fois à tout ce que je proposais. Ils étaient d'accord avec moi sur toute la ligne à propos de mesures allant dans le sens de ce que nous essayons de faire au moyen du projet de loi C-9. Il n'y avait pas de candidat bloquiste, mais je suis certain qu'il ou elle aurait soulevé des objections.

Je n'ai toutefois pas été surpris, lorsque les travaux du comité dont je suis membre depuis 13 ans ont repris, de voir que les choses avaient soudainement changé. On mettait visiblement la pédale douce sur la question des moyens de lutter contre la criminalité, entre autres. Il est devenu très évident, surtout après qu'ils eurent proposé des amendements, que ces députés ne croyaient pas ce qu'ils avaient dit pendant la campagne électorale. Cela ne faisait plus de doute.

Je n'attendais rien de moins de la part des bloquistes, parce qu'ils ont toujours eu une attitude laxiste en matière de criminalité. Je m'attendais par contre à ce que l'attitude des libéraux et des néo-démocrates, elle, ne change pas et qu'ils continuent de réclamer énergiquement que l'on sévisse contre la criminalité et abolisse la détention à domicile pour les crimes graves.

Le député n'a-t-il pas entendu le même message que moi pendant la campagne électorale? Pourquoi, à son avis, les libéraux et les néo-démocrates ont-ils soudainement mis la pédale douce pendant le débat en comité?

● (1015)

M. Rob Moore: Monsieur le Président, je félicite le député de Wild Rose et le député de Crowfoot, qui prendra la parole après moi, pour leurs efforts constants en faveur de la sécurité des collectivités, et pour leur défense infatigable des victimes, surtout les enfants. Je les félicite tous deux de leur travail acharné dans ce dossier.

Ils savent bien que, pendant les 13 dernières années, les libéraux et les néo-démocrates se sont plus à faire de beaux discours, mais seul un parti prend des mesures concrètes pour sévir contre le crime. Il est inacceptable de dire une chose à ses électeurs quand on retourne dans sa circonscription ou pendant les débats et ensuite de faire le contraire à la Chambre des communes quand vient le moment de protéger les collectivités.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-9. Depuis que je suis à la Chambre et que je siège au Comité de la justice, nous avons présenté des projets de loi comme celui-ci, sauf qu'ils étaient d'initiative parlementaire. Il y en a eu un certain nombre. Quatre ou cinq d'entre eux portaient sur l'emprisonnement avec sursis de délinquants dangereux.

De nombreux projets de loi qui répondaient aux souhaits des habitants de Crowfoot, de l'Alberta et du Canada ont été présentés, et le gouvernement du jour s'y est systématiquement opposé. Ce faisant, nous disions aux Canadiens que le gouvernement, le système législatif et le système de justice n'avaient pas pour responsabilité de protéger la société.

Le projet de loi dont nous sommes saisis, lui, protège la société.

Mes électeurs ont toujours fait valoir leurs préoccupations relatives à la libération de délinquants violents dans la société. J'ai bien tenté de lutter contre la négligence du Parti libéral et contre son utilisation dangereuse des peines avec sursis, mais comme d'habitude, on nous fermait la porte au nez.

Il n'y avait pas que les députés qui étaient frustrés. Il y avait aussi le Parti conservateur du Canada et les victimes. Nous recevions régulièrement des appels et des lettres de victimes. Ce n'était pas toujours la victime directe, celle qui avait subi l'agression ou qui avait été visée par un crime, qui communiquait avec nous. Parfois, ses proches se sentaient aussi comme des victimes. C'était surtout le cas lorsque, quelques jours après le procès, ils rencontraient le criminel dans les rues de leur quartier.

J'applaudis le ministre de la Justice et le gouvernement pour avoir respecté leurs engagements et pour avoir maintenu leurs priorités. Je les félicite aussi d'avoir signifié clairement que des changements seraient apportés au système de justice pénale et aux lois. C'est ce qui est en train de se passer.

Ce matin, j'aimerais relater certaines affaires dont nous pourrions peut-être tirer des leçons. Jetons un coup d'oeil sur la jurisprudence, c'est-à-dire les jugements qui pourraient avoir incité le gouvernement à proposer les changements qu'il essaie de mettre en place.

Dans une affaire qui remonte à 2001, R. c. Bratzer, le délinquant avait perpétré trois vols à main armée dans l'espace d'une semaine. Dans chaque cas, il avait établi un plan, choisi l'arme qui convenait le mieux et pris la décision de commettre ces infractions criminelles. Il était ensuite passé à l'acte.

Initiatives ministérielles

Lorsqu'il a déterminé la peine, le tribunal a tenu compte de circonstances aggravantes, comme le fait que l'accusé avait commis une série de vols planifiés, qu'il avait un plan, qu'il portait un masque au moment de commettre les vols, et qu'il avait admis que les vols lui avaient procuré un sentiment d'euphorie, qu'il en avait tiré de la gratification, de l'excitation et de l'enthousiasme.

Le tribunal a précisé que le délinquant n'avait éprouvé aucun remord. Il a enfilé son masque et il a soigneusement choisi son arme. Il anticipait un sentiment d'excitation et d'enthousiasme, et il est ensuite parti commettre les crimes. Après avoir examiné les circonstances de l'espèce, le tribunal a condamné l'accusé à une détention à domicile, à une peine avec sursis de deux ans moins un jour.

Les Canadiens s'inquiètent lorsqu'ils entendent des jeunes hommes et des jeunes femmes, ainsi que d'autres personnes de notre société, déclarer que le fait de commettre des infractions criminelles aux dépens d'autres Canadiens leur procure un sentiment d'euphorie.

• (1020)

L'affaire *R. c. Bunn* est un autre exemple de recours inapproprié à une peine d'emprisonnement avec sursis. Dans cette affaire, les services de l'accusé, un avocat, avaient été retenus par un avocat russe pour recouvrer et remettre l'argent et la propriété laissés à leur décès par six habitants du Manitoba et de la Saskatchewan. Dans tous les cas, il a transféré une partie des sommes en fiducie reçues pour chacun des bénéficiaires de son compte en fiducie à son compte général. Autrement dit, il a détourné l'argent. Il a d'abord pris soin de retenir 10 p. 100 de cet argent à titre d'honoraires, puis il a converti environ 86 000 \$ grâce à 145 transactions ou transferts distincts.

Il m'est arrivé de transiger avec des avocats et de penser que leurs honoraires étaient souvent astronomiques, mais dans ce cas, après avoir encaissé 10 p. 100 de l'argent, l'avocat s'est repris et, grâce à des fraudes et à d'autres manoeuvres, il a pu détourner 86 000 \$ des comptes en fiducie. L'accusé a été rayé du barreau et reconnu coupable de six accusations d'abus de confiance. Il a été condamné à deux années d'incarcération.

Après le procès, mais avant l'appel, le projet de loi C-41 et le régime d'emprisonnement avec sursis sont entrés en vigueur. La Cour d'appel a retenu l'appel en recours de l'accusé et lui a imposé une nouvelle peine de deux années moins un jour d'emprisonnement avec sursis. La Cour suprême a confirmé la décision de la Cour d'appel. Cependant, il est intéressant de noter que le juge Bastarache a déclaré dans sa dissidence que:

Il est bien établi que la sanction du crime d'abus de confiance vise d'abord et avant tout les objectifs de dénonciation et de dissuasion générale [...] Auparavant, cela voulait dire que, sauf circonstances exceptionnelles, les avocats déclarés coupables au criminel d'abus de confiance étaient condamnés à l'emprisonnement [...] Cette insistance sur la dénonciation et la dissuasion générale est particulièrement importante lorsque les tribunaux punissent des avocats ayant commis le crime d'abus de confiance. Premièrement, la malhonnêteté criminelle des avocats a des répercussions profondes sur la capacité du public de faire des affaires, répercussions qui touchent bien d'autres personnes que les seules victimes du crime qui a été perpétré [...] Deuxièmement, en qualité d'officiers de justice, les avocats se voient confier des devoirs importants, dont la violation déconsidère l'administration de la justice.

Le juge Bastarache avait raison. Il a constaté dans sa dissidence que les tribunaux étaient en train de dévaluer des institutions fondamentales, essentielles pour l'exercice de la démocratie, à savoir la primauté du droit et le système de justice pénale. Il faut avoir confiance que l'avocat qui représente son client devant les tribunaux ne puisse, du même coup, le léser.

Ce dernier exemple montre que, depuis leur introduction, les peines avec sursis ont été appliquées dans des cas qui n'avaient pas été voulus par le Parlement et où elles ne devraient certainement pas s'appliquer. C'est pourquoi je remercie le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice d'avoir fait ressortir dans son discours que les juges ont à se demander « est-ce bien ce que le Parlement voulait dire? » Il nous faut donc exprimer très clairement nos intentions pour que le système de justice et les tribunaux sachent bien que, lorsque les peines avec sursis ont été introduites, le Parlement ne pensait pas à une bonne partie de ce que les tribunaux font maintenant.

À l'origine, le projet de loi C-9 visait à rétablir la confiance et à permettre le recours aux peines avec sursis uniquement dans les cas appropriés. Cependant, tel qu'il a été amendé, le projet de loi ne garantit pas que les tribunaux n'imposeront pas de peines avec sursis dans des cas de crimes graves avec violence, de crimes contre la propriété ou de crimes liés à la drogue. En dernière analyse, les amendements apportés par les libéraux au projet de loi, avec l'appui du Bloc et du NPD, ne correspondent pas aux préoccupations des Canadiens. Ils ne rendent pas leurs foyers plus sûrs. Il ne rendent pas les rues plus sûres. Ils ne rétablissent pas la confiance dans les peines avec sursis ou dans l'administration de la justice en général.

Si le projet de loi C-9 est adopté dans sa forme actuelle, la Chambre aura raté une occasion extrêmement importante de faire son devoir, qui consiste à assurer un plus grand respect de la loi par les simples citoyens et à contribuer au maintien d'une société juste, pacifique et sûre.

• (1025)

[Français]

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, il y a un million d'enfants pauvres au Canada, qui grandissent sans bénéficier des services qui leur permettraient de devenir des citoyens responsables et productifs. Or nous savons tous que la pauvreté est l'une des sources principales menant à la criminalité.

Selon mon collègue, ne vaudrait-il pas mieux s'assurer que les provinces ont l'argent nécessaire pour combattre la pauvreté, plutôt que d'avoir à construire de nouvelles prisons pour y enfermer nombre de personnes qui ne seraient jamais devenues criminelles si elles avaient eu la moindre chance?

[Traduction]

M. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, une foule de situations mènent à la criminalité. Le Parlement doit établir la structure définissant ce qui est acceptable dans la société et de ce qui ne l'est pas. Nous devons être guidés par certains principes. La protection de la société relève de notre système de justice pénale. Lorsqu'ils rédigent ce genre de loi, les politiciens doivent être conscients du fait que la protection de notre société est une chose très importante.

Ma collègue a raison. De nombreuses situations mènent à la criminalité. Quand cela est approprié, les gouvernements doivent intervenir et être conscients des facteurs qui pourraient mener à la criminalité. Les gouvernements doivent jouer un rôle.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-9 ne s'attarde pas à l'ensemble de ces circonstances. Cela relève des gouvernements. Le projet de loi C-9 décrit ce qui se passerait si des individus se plaçaient dans cette position. Allons-nous faire marche arrière et commencer à diluer tout ce qui a déjà été fait? Allons-nous permettre que des gens soient victimisés parce qu'un individu a été élevé sans tous les éléments qui lui auraient peut-être permis de contribuer à la société? Même s'il faut se pencher sur ce que font les ministères, les services sociaux et autres, et c'est ce que fait le gouvernement, il doit aussi y avoir un équilibre quand quelqu'un va trop loin. Il doit y avoir un système en place qui dit que c'est inacceptable.

Il y a eu des cas où les criminels sont ressortis de prison avant même que leurs victimes n'aient quitté l'hôpital. C'est inacceptable. Le projet de loi C-9 assurera une peine d'incarcération pour certaines de ces infractions.

• (1030)

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député en ce qui concerne les amendements. Selon moi, ils sont positifs. Je ne crois pas qu'il soit utile d'exposer des cas particuliers à la Chambre des communes. Au cours des dix dernières années, on a constaté une diminution des taux de criminalité à l'échelle nationale, tant en ce qui a trait aux crimes contre les biens, aux crimes avec violence, à la criminalité chez les jeunes qu'aux homicides.

En tant que membre du Comité de la justice, comment le député explique-t-il cette diminution? On pourrait invoquer nombre de facteurs tels que la composition démographique ou dire que nos efforts en vue de remonter à la source de la criminalité portent fruit ou que le système judiciaire est plus efficace. Il existe assurément des travaux de recherche qui expliquent la diminution des taux de criminalité.

Je suis d'accord avec le député lorsqu'il dit qu'il est nécessaire de resserrer les dispositions législatives vieilles de dix ans en matière d'emprisonnement avec sursis. Une modernisation de ces dispositions s'impose.

M. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, lorsque je suis dans ma circonscription, je rencontre des aînés. Je leur demande s'ils se sentent plus en sécurité de nos jours qu'il y a 15 ou 20 ans. La réponse est non. Je leur demande aussi s'ils se sentent plus en sécurité aujourd'hui qu'à cette époque dans les centres commerciaux, dans les parcs et dans les garages souterrains des centres commerciaux. Ils sont unanimes, non.

Ils constatent que les activités criminelles des gangs et les crimes liés à la drogue, entre autres, augmentent et ils ne se sentent pas plus en sécurité que par le passé. La plupart vont même jusqu'à dire qu'ils ne se sentent pas plus en sécurité chez eux. La prémisse de la question est que la criminalité diminue. Or, les crimes avec violence, les activités criminelles des gangs et les crimes liés à la drogue augmentent.

Les propos que j'entends relativement aux crimes contre les biens me troublent énormément. De plus en plus de gens sont d'avis que la police n'a ni les ressources ni le temps nécessaires pour mener des enquêtes. Ils disent qu'ils ne se donnent même plus la peine de signaler ces infractions à la police.

Ce qui est encore plus troublant que cela, c'est que de nombreux jeunes hommes et jeunes femmes victimes d'agressions sexuelles ne signalent même plus leurs cas à la police parce que, selon eux, le gouvernement ferme les yeux et tolère les contrevenants...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé, mais le temps est écoulé depuis longtemps.

Reprise du débat. Le député de Charlottetown a la parole.

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole sur cette importante question aujourd'hui.

Toute cette question tourne autour du rôle de l'emprisonnement avec sursis. Comme tout le monde le sait, en 1996, des changements avaient été adoptés. Je crois que ces changements nous ont bien servis ces dix dernières années, si j'en juge d'après des comparaisons à l'échelle internationale. Cependant, j'estime qu'on ne respecte pas l'intention première du Parlement de nos jours et qu'il y a des cas où des crimes très graves ont été commis et où les criminels ont eu des peines d'emprisonnement avec sursis. Il est grand temps que le Parlement passe en revue ces dispositions législatives et qu'il apporte des changements pour que de telles situations ne se reproduisent plus.

Je pense surtout aux agressions sexuelles commises sur des jeunes et aux crimes violents. Dans le passé, la magistrature a utilisé les dispositions sur l'emprisonnement avec sursis pour imposer des peines d'emprisonnement avec sursis que j'estime inappropriées. Il est temps à mon avis de modifier certaines de ces dispositions du Code criminel.

J'ai écouté bien des arguments sur cette question. Je dois signaler que j'ai pratiqué le droit pendant 25 ans dans un cabinet important de l'Est du Canada avant d'être député. Durant ma carrière, surtout au début, j'ai beaucoup travaillé à temps partiel pour la poursuite et j'ai fait beaucoup de travail de défense. J'ai représenté des centaines et des centaines d'individus accusés des crimes dont je m'occupais. Après toutes ces expériences de vie, je peux dire qu'il n'y a pas deux causes pareilles. Chaque cause a un ensemble unique de faits.

Il faut tenir compte de l'accusé, de l'âge de l'accusé, de la victime, du crime, des circonstances entourant le crime et des antécédents de l'accusé. Il n'y a pas deux cas pareils.

Il n'existe pas d'approche unique. Chaque fois qu'un juge doit déterminer la peine à imposer, il doit examiner tous les facteurs en cause. Les principes sont bien énoncés dans les causes. Le juge doit tenir compte de l'effet de dissuasion ou de châtiment, de la protection du public, de la réadaptation du contrevenant et, ce qui est peut-être encore plus important, de la proportionnalité. Enfin, la peine doit correspondre au crime.

Je ne pense pas qu'il soit bien utile de parler d'un cas ou d'un autre à la Chambre des communes. Il n'y a pas deux cas qui soient identiques. Dans certains cas, le juge, la Cour d'appel ou la Cour suprême du Canada ont peut-être erré. Pour chaque cas donné comme exemple où une peine avec sursis n'aurait pas dû être accordée, je peux en donner dix autres où, si le projet de loi non amendé avait été adopté, le délinquant aurait été injustement envoyé en prison, ce qui est un simulacre de justice.

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai dit au début de mon discours, la loi doit être examinée par le Parlement. Le gouvernement précédent a présenté un projet de loi pour y apporter certaines modifications, que j'ai appuyées. Des changements sont nécessaires après 10 ans. Je le répète, les condamnations à l'emprisonnement avec sursis constituent un très important outil à la disposition des juges chargés de la détermination de la peine. Si je ne m'abuse, les juges imposent une peine avec sursis dans quelque 5 p. 100 des cas. Souvent, le délinquant purge sa peine dans la collectivité, et les conditions sont invoquées. Dans 15 p. 100 des cas environ, si je ne me trompe, les conditions sont violées, la plupart du temps en raison de la consommation d'alcool ou de drogues, et le délinquant est envoyé en prison.

• (1035)

Ces dispositions ont été adoptées au moyen de modifications apportées au Code criminel en 1995 ou en 1996. Il est temps que les députés les examinent afin de déterminer si elles sont efficaces et de décider si elles doivent être modifiées.

En ma qualité de député, j'appuie les modifications qui visent à resserrer le code parce que, comme l'ont dit certains députés, il y a des situations où des infractions de nature sexuelle ont été perpétrées à l'endroit de jeunes ou encore des situations ayant trait à des crimes plus violents, et où l'accusé n'a reçu qu'une peine avec sursis, ce qui ne convient pas pour ce genre d'infractions à mon avis. Il y a peut-être des facteurs qui militent en faveur de telles peines dans ces cas-là, mais quand on examine la question du point de vue de la société, on ne peut absolument pas accepter cela. J'admets que des grands titres comme « Un individu trouvé coupable d'avoir agressé une fillette de 4 ans est condamné à la détention à domicile » sont inacceptables. C'est pourquoi la Chambre est maintenant saisie de ces dispositions.

Le but du projet de loi, qui a été respecté, je crois, à certaines exceptions près, c'est de permettre au juge, pour les infractions moins graves concernant les biens et certaines agressions physiques, si les circonstances s'y prêtent, de condamner le coupable à purger une peine à la maison. Selon les statistiques, certaines études internationales et bien des provinces, le système est efficace, bien que la plupart des provinces admettent, je pense, qu'on est allé trop loin et qu'il faudrait limiter davantage ce type de peine. Toutefois la plupart des provinces, sinon toutes, sont d'accord pour dire que les peines avec sursis sont un outil efficace et que les juges devraient conserver le droit d'y avoir recours.

Le projet de loi C-9, selon son libellé original, vise quelque 90 infractions au Code criminel, tout ce qui entraîne une peine supérieure à une peine maximale de 10 ans. Je crois qu'il allait trop loin, et les amendements dont la Chambre est maintenant saisie sont un compromis valable qui rend la loi plus restrictive mais qui donne aussi aux juges le pouvoir discrétionnaire qu'ils doivent avoir dans la détermination de la peine de certains délinquants.

Comme je le disais dans ma question précédente, on peut interpréter les statistiques de différentes manières, mais c'est un fait qu'elles révèlent actuellement une baisse du taux de criminalité dans tout le Canada. J'invite les gens à le vérifier eux-mêmes. Je ne veux pas dire que la criminalité n'est pas une question grave. C'est quand même une question très préoccupante que la Chambre doit prendre au sérieux.

Au cours des discussions d'aujourd'hui, des députés ont recouru à des exemples. C'est ainsi qu'on a demandé si une personne qui rase par le feu la maison d'une autre personne en pleine nuit devrait recevoir une peine d'emprisonnement avec sursis. La réponse est:

absolument pas. Cette personne devrait être mise derrière les barreaux et on devrait jeter la clé.

À chaque exemple il y a un exemple contraire. Prenons le cas d'un jeune de 18 ans, étudiant de première année à l'université, qui n'a jamais eu de démêlés avec la justice de sa vie, mais qui se retrouve en mauvaise compagnie un certain soir et vole une voiture. Le juge devrait-il avoir la possibilité de lui imposer une peine d'emprisonnement avec sursis s'il l'estime indiquée dans les circonstances?

• (1040)

En d'autres termes, chaque cas est unique, chaque cas est différent et il ne faut pas prendre des situations hors de leur contexte pour soutenir que telle ou telle chose n'aurait pas dû se produire. J'estime qu'il nous incombe, en tant que législateurs, de définir les paramètres qui guideront les juges dans leur travail, qui leur indiqueront les principes à suivre lorsqu'ils déterminent la peine à imposer aux accusés reconnus coupables.

Je répète qu'il y doit y avoir possibilité de peine d'emprisonnement avec sursis pour la plupart des infractions, mais certainement pas pour toutes, comme le projet de loi C-9 modifié l'indique.

Le débat d'aujourd'hui est très étroitement lié à la discussion générale que nous tenons au Parlement au sujet d'un certain nombre de projets de loi relatifs à la justice dont le Parlement est saisi. Certains d'entre eux ont été présentés par le gouvernement précédent. Il me semblait que certains d'entre eux acquerraient force de loi, mais cela ne s'est pas produit. Ils sont morts au *Feuilleton*. Le nouveau gouvernement les a présentés à nouveau avec certaines modifications. Je crois que tous les partis s'entendent pour penser que cinq ou six d'entre eux devraient obtenir force de loi immédiatement et j'espère que cela sera le cas.

Le projet de loi dont nous débattons fait partie de ceux qui, de l'avis des députés, devrait être modifié. Le Comité de la justice a déposé et voté certaines modifications. Ces modifications ont été adoptées et, maintenant, elles sont soumises à la Chambre des communes qui se prononcera.

J'aimerais ajouter autre chose. Le gouvernement est minoritaire. Les 306 députés qui siègent actuellement à la Chambre des communes représentent la grande majorité des Canadiens, à part ceux qui habitent dans les deux circonscriptions qui ne sont pas représentées. Nous nous devons de représenter tous les Canadiens.

Le projet de loi C-9 a été proposé par le gouvernement. J'ai assisté aux réunions du Comité de la justice, qui l'a étudié. Des amendements ont été proposés, débattus et ils ont ensuite été mis aux voix. Le projet de loi a maintenant été renvoyé à la Chambre. J'appuie les amendements, mais si la majorité des députés s'y opposent, ça finit là. Je ne vais pas prolonger la discussion ou le débat. À mon avis, c'est comme cela que tous les députés devraient agir dans le cadre de l'étude de ce projet de loi.

Je ne pense pas que cela ajoute quoi que ce soit d'hurler et de dire que nous sommes tolérants envers le crime parce que ce n'est tout simplement pas le cas. Il est malheureux que certains députés fassent de telles allégations.

Je pense que cette situation est révélatrice de ce qui se passe à la Chambre. Le gouvernement est minoritaire et doit faire des compromis. Il faut que la majorité des 306 députés à la Chambre arrivent à un consensus. En l'occurrence, d'après ce que j'ai pu comprendre du débat, et après avoir parlé à des députés de divers partis, la majorité des députés appuie le projet de loi C-9 tel qu'amendé.

Initiatives ministérielles

J'espère vraiment que le projet de loi sera adopté quand il sera mis aux voix, comme ça, nous pourrions apporter des changements au régime de libération conditionnelle, changements qui le rendront plus efficace et qui serviront beaucoup mieux la société.

J'aimerais réitérer mon appui pour le projet de loi C-9. J'encourage tous les députés à l'appuyer eux aussi.

• (1045)

L'hon. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député que depuis l'instauration de l'emprisonnement avec sursis, il y a dix ans, de nombreux députés et moi-même sommes de plus en plus préoccupés par cette question.

C'était en fait en mars 1998, soit il y a plus de huit ans et demi, que je présentais pour la première fois une motion visant à exclure certains crimes du pouvoir d'appréciation d'un juge relativement à l'emprisonnement avec sursis, autrement dit la détention à domicile. L'année suivante, je suis allé un peu plus loin en présentant un projet de loi d'initiative parlementaire énumérant clairement les crimes qui ne devraient pas être admissibles à l'emprisonnement avec sursis, ou détention à domicile. Je pouvais, tout comme de nombreux Canadiens partout au pays, constater à quel point on abusait de ce système. Lorsque les libéraux l'ont instauré, il était censé viser des infractions mineures contre les biens, dans une tentative de décourager certains jeunes voyous qui se seraient rendus coupables de graffiti ou de vol à l'étalage. Ce système a toutefois rapidement été l'objet d'abus de la part de juges auxquels le député voudrait accorder un si grand pouvoir d'appréciation.

L'emprisonnement avec sursis était utilisée dans des cas d'infractions contre les biens, mais aussi dans des cas d'incendies criminels, comme l'a indiqué le député. Nous avons vu dans les médias il y a quelques jours qu'en Californie un pyromane aurait allumé des incendies qui ont coûté la vie à cinq pompiers. Il s'agit là d'un crime très grave. S'il est reconnu coupable, il sera puni sévèrement car les incendies criminels sont considérés comme un crime grave en Californie.

Les amendements proposés au projet de loi C-9 révèlent que les libéraux conservent leur attitude laxiste en matière de criminalité, malgré les affirmations contraires du député. J'aimerais lui rappeler que, quand j'ai présenté le projet de loi d'initiative parlementaire visant à restreindre le recours à l'emprisonnement avec sursis, son gouvernement, qui a été au pouvoir pendant la presque totalité des 13 dernières années, n'a rien fait. Ce n'est que depuis l'élection du gouvernement conservateur, en janvier dernier, que nous pouvons enfin dire que quelque chose est fait à ce sujet.

• (1050)

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, il est difficile de déceler une question, mais je vais formuler quelques observations.

L'hon. Jay Hill: Vous avez parlé d'incendies criminels.

L'hon. Shawn Murphy: En effet.

Notre vis-à-vis parle de la situation en Californie. Dans ce cas-là, quelle serait la possibilité offerte à un juge, et j'espère que ce dernier n'envisagerait même pas une condamnation avec sursis. Cependant, si un jeune de 18 ans, étudiant en première année à l'université, se retrouve entraîné dans un groupe de gens peu fréquentables et brûle peut-être une remise de jardin, si ce sont ses premiers démêlés avec le système judiciaire, je n'ai rien contre le fait qu'un juge décide, après la présentation des arguments, que, dans les circonstances, une condamnation avec sursis s'impose.

Cela touche tout le débat actuel. Les députés veulent parler de cas individuels. Non seulement notre collègue n'a pu trouver un cas au

Canada, mais il a dû aller en chercher dans un autre pays. Cela montre bien le ridicule du débat. Il a parlé d'un incendie criminel commis dans un autre pays qui n'a absolument rien à voir avec cette loi, et c'est regrettable.

La loi doit être renforcée et le projet de loi C-9, tel qu'amendé, fait justement cela. Je pense que nous devrions tous, y compris notre vis-à-vis, appuyer ce projet de loi.

Mme Betty Hinton (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de notre collègue d'en face à ce sujet et je l'ai entendu clairement affirmer que les auteurs d'incendies criminels lui inspiraient une grande aversion, qu'ils devraient être emprisonnés et qu'on ne devrait jamais les remettre en liberté. Ce sont des sentiments très forts. Or, cet amendement élimine en partie la possibilité de faire exactement ce dont il parle.

Il a également parlé d'un jeune homme de 18 ans qui commet une erreur et fait une balade dans une voiture volée. Je ne crois pas qu'un jeune de 18 ans qui commet sa première erreur serait visé par le projet de loi initial. Par contre, si ce jeune homme de 18 ans répète ce geste quatre ou cinq fois par année, il montre alors qu'il est un récidiviste et qu'il doit être traité sévèrement.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice a fait un excellent exposé plus tôt ce matin, mais le député ne l'a peut-être pas entendu. Le secrétaire parlementaire a précisé très clairement que les juges auraient le pouvoir discrétionnaire d'exempter les auteurs d'une première infraction, comme le vol d'une voiture pour faire une balade. Je voudrais bien connaître la position du député là-dessus.

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question, mais je dois dire que la prémisse de son affirmation est tout à fait erronée. Je crois avoir bien entendu ses propos, c'est-à-dire qu'elle affirme que dans le cas d'une personne qui serait reconnue coupable d'incendie criminel, cette disposition éliminerait toute possibilité que cette personne soit envoyée en prison. C'est bien mal comprendre le Code criminel et le projet de loi C-9. J'exhorte la députée à relire non seulement le projet de loi C-9, mais aussi le Code criminel. J'espère bien que toute personne reconnue coupable d'un incendie criminel grave sera envoyée en prison.

Je ne peux vraiment pas répondre à la question parce qu'elle est basée sur une affirmation tout à fait erronée qui ne mérite réellement aucun commentaire de ma part, ni de celle de quiconque ici à la Chambre.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il sait qu'il y a plusieurs personnes au pays qui sont reconnues coupables de pornographie juvénile et que bon nombre d'entre elles se voient imposer une condamnation avec sursis?

Déclarations de députés

Au cours des années pendant lesquelles nous avons imploré le gouvernement libéral de faire quelque chose pour régler ce terrible problème, tout ce que les libéraux ont pu faire pendant tout le temps où j'ai été là, a commencé par une déclaration d'un juge qui prétendait qu'on pourrait invoquer une certaine valeur artistique et que nous devons donc être prudents en rédigeant un projet de loi portant sur la pornographie juvénile. Puis, ils sont revenus à la charge. Cela n'avait pas été très bien reçu et ils ont donc affirmé qu'il pourrait y avoir un intérêt public. Cela ne les a bien sûr pas menés très loin. Puis, ils ont proposé d'autres mesures législatives, des amendements visant à modifier la formulation pour dire qu'il pourrait y avoir une certaine utilité. Toutes ces propositions, monsieur le Président, ont été faites par le gouvernement libéral. Monsieur le Président, si cela n'est pas une approche laxiste, je veux bien manger vos bas.

J'aimerais bien savoir ce que le député peut bien considérer comme de la sévérité en matière de pornographie juvénile. Le gouvernement libéral nous a dit qu'il faisait ce qu'il pouvait pour assurer une protection en ayant recours à des mots comme « une certaine utilité », et qu'on pourrait y trouver un certain « intérêt public » basé sur un certain « mérite artistique », tel qu'établi par certains juges.

Quand commencerons-nous à faire preuve de sévérité à l'égard de ces gens qui attaquent directement et indirectement nos enfants en s'adonnant à la pornographie juvénile?

•(1055)

Le vice-président: Avant de donner la parole au député de Charlottetown, je souhaite dissuader les députés d'inclure les bas de la présidence dans le débat.

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, loin de nous l'idée que cela arrive, du moins pas aujourd'hui.

Je crois que la question du député avait trait à la teneur de l'infraction et à la condamnation des personnes accusées de pornographie juvénile. Je suis d'accord avec lui à de nombreux égards. Les interprétations des tribunaux posent problème et il faut y remédier.

Je rappelle au député que le projet de loi C-9 concerne la détermination de la peine. Il ne concerne pas la teneur de l'infraction. Comme je l'ai dit dans mes observations, il faut resserrer les dispositions du Code criminel relatives aux peines avec sursis. C'est ce que fait le projet de loi C-9. À mon avis, le projet de loi s'attaque exactement aux problèmes soulevés par le député au sujet des gens déclarés coupables d'agression sexuelle, d'agression sexuelle sur un mineur ou d'un crime violent, mais, parallèlement, il laisse la porte ouverte à l'imposition de peines avec sursis pour certains crimes mineurs et certains crimes liés à la propriété. Les juges pourront encore imposer des peines avec sursis dans des circonstances appropriées.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour partager mon temps de parole avec le député de Winnipeg-Centre.

Le vice-président: La députée a-t-elle le consentement unanime pour partager le temps qui lui est alloué avec le député de Winnipeg-Centre?

Des voix: D'accord.

Mme Jean Crowder: Monsieur le Président, j'interviens au sujet des amendements au projet de loi. Il est nécessaire que je soulève de nouveau certaines questions que j'ai déjà soulevées dans le passé. Les efforts n'ont pas donné lieu aux mesures qui s'imposent. Je parle

en particulier de l'incidence négative que notre système de justice criminelle a sur les Premières nations, Métis, Inuits et autres groupes minoritaires. Je vais m'en tenir aux groupes autochtones.

L'Assemblée des Premières Nations a publié récemment des notes d'information traitant de la surreprésentation des peuples autochtones dans le système carcéral. Selon elle, au 31 mars, les Premières nations représentaient 2,7 p. 100 de la population canadienne et 18,5 p. 100 de la population carcérale au Canada. En 2000, 1 792 contrevenants autochtones, soit 41,3 p. 100 des contrevenants autochtones détenus dans des prisons fédérales, étaient âgés de 25 ans ou moins. C'est un nombre effarant. Ce n'est ni plus ni moins qu'une génération sacrifiée. Les femmes aussi sont surreprésentées dans la population carcérale. L'assemblée a constaté que le nombre de femmes autochtones détenues augmente. En fait, il y a eu une augmentation d'environ 74 p. 100...

Le vice-président: À l'ordre. Je suis désolé d'interrompre la députée, mais nous devons maintenant passer aux déclarations de députés. Il restera sept minutes et 58 secondes à la députée pour conclure son allocution.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA LOI SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE L'ONTARIO

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, lorsqu'une loi est promulguée pour le bénéfice de l'ensemble de la société, c'est toute la société, et non pas quelques malheureux, qui devrait en assumer les coûts. Cette règle vaut dans tous les cas, quelle que soit l'importance de la mesure législative, et elle s'applique certainement à l'objectif louable de la Loi sur l'assainissement des eaux de l'Ontario promulguée le mois dernier, qui est de protéger les eaux de source.

Dans la mesure où il est nécessaire, en vertu de cette loi, d'imposer des restrictions sur l'utilisation ou la jouissance de terrains ou de biens appartenant à des agriculteurs et autres propriétaires fonciers, les pertes financières connexes devraient être pleinement remboursées par le gouvernement provincial, et tous les contribuables, c'est-à-dire tous les bénéficiaires, devraient assumer ce fardeau financier.

Il est troublant de constater que la nouvelle loi stipule expressément que les propriétaires fonciers ne peuvent toucher des dommages-intérêts. Il s'ensuit que ces propriétaires devront assumer seuls tous les coûts liés à des interdictions pouvant avoir des effets dévastateurs, même lorsque ces coûts auraient pu être évités dans une large mesure, ou ont été imposés sans raison ou justification.

Une telle façon de faire équivaut à une confiscation sans indemnisation. Ce n'est pas correct et Dalton McGuinty doit corriger la situation, avant que des milliers de propriétaires fonciers dans les régions rurales de l'Ontario ne subissent un grave préjudice.

•(1100)

[Français]

LES JEUNES

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, au cours du récent congé parlementaire, j'ai eu l'occasion de rencontrer un groupe d'étudiants de l'Université de Moncton, Campus d'Edmunston, afin de discuter avec eux de la démocratie canadienne.

De plus, j'ai rencontré deux groupes de la Cité des Jeunes A.-M.-Sormany d'Edmunston pour parler de mon rôle de député et du rôle du gouvernement.

Je peux témoigner de l'intérêt de ces jeunes pour la politique canadienne. Les questions posées par ces étudiants étaient d'une pertinence étonnante et je suis convaincu que de telles rencontres doivent avoir lieu plus fréquemment afin d'accroître l'intérêt de nos jeunes envers la politique canadienne.

Ces jeunes étudiants sont des futurs leaders de demain. C'est pourquoi je profite de toutes les occasions possibles pour rencontrer de tels groupes dans nos écoles et dans nos universités.

Si l'avenir se forme aujourd'hui, il est donc important d'offrir à nos jeunes toutes les occasions possibles d'en apprendre davantage sur les rouages de notre système gouvernemental et de poser des questions auxquelles ils s'intéressent.

Je désire devant cette Chambre remercier la professeure Mazouz et le professeur Nadeau ainsi que les étudiants de m'avoir invité dans leurs cours. J'espère que cette expérience a été aussi profitable pour eux que pour moi.

* * *

LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

M. Robert Vincent (Shefford, BQ): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que je souligne aujourd'hui le 100^e anniversaire de la municipalité de Racine, sise dans ma circonscription.

L'histoire de Racine débute en 1906, avec l'arrivée du premier curé, l'abbé Joseph-Eugène Lemieux, et l'ouverture des registres paroissiaux. Racine est une municipalité rurale qui se distingue par son esprit coopératif puisque la municipalité de 1 200 habitants compte quatre coopératives. Influencée par la villégiature et entourée de plusieurs lacs, elle est aussi réputée pour sa dynamique sociale et agricole.

Instaurée en 2001, les fêtes du terroir permettent de faire connaître ses nombreux artisans ainsi que le patrimoine culturel et agroalimentaire de la région. Cette année, la fête promet d'être aussi excitante puisqu'elle est l'hôte des « Retrouvailles » dans le cadre du centenaire de la paroisse.

Je souhaite donc à tous les résidents et résidentes de la municipalité de Racine de joyeuses célébrations.

* * *

[Traduction]

LA MARCHE GULUWALK

M. Paul Dewar (Ottawa—Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai récemment participé, avec mes concitoyens d'Ottawa et des milliers de personnes à l'échelle mondiale, à une marche annuelle appelée GuluWalk.

Pour 40 000 enfants du Nord de l'Ouganda, huit kilomètres, c'est la distance moyenne entre l'horreur et la sécurité. En effet, ces

Déclarations de députés

enfants parcourent de longues distances à pied pour éviter de se faire enlever par l'Armée de résistance du Seigneur, mieux connue sous le sigle LRA. On estime à plus de 30 000 le nombre d'enfants enlevés depuis le début de la guerre, il y a une dizaine d'années, par la LRA qui les torture et les terrorise pour en faire des esclaves sexuels et des enfants-soldats.

La marche pour rentrer chez eux le soir et pour revenir à l'école le matin est pleine de dangers. Un grand nombre sont kidnappés, violés ou tués en cours de route. Il serait odieux de fermer les yeux sur le sort de ces enfants.

Le Canada peut et doit user de son influence aux Nations Unies pour demander que les parties au conflit respectent le processus de paix. Il faut que la LRA libère immédiatement tous les enfants-soldats et autres enfants en captivité et que la communauté internationale, le Canada en tête, assume ses responsabilités et allège les souffrances de ces enfants dont on a volé l'innocence et dont la vie a été brisée.

* * *

LE SRI LANKA

M. Deepak Obhrai (Calgary—Est, PCC): Monsieur le Président, le Canada demeure préoccupé par le conflit persistant au Sri Lanka, conflit qui a récemment entraîné un des pires niveaux de violence jamais vus depuis des années. Nous félicitons les parties d'avoir participé à des pourparlers de paix à Genève le week-end dernier. Du même souffle, nous les exhortons à profiter de cette occasion pour s'engager à participer à de nouveaux pourparlers sous peu.

Le Canada presse l'organisation des Tigres de libération de l'Eelam tamoul, le TLET, de renoncer au terrorisme et à la violence. Le TLET doit montrer qu'il est disposé à faire les compromis nécessaires pour en arriver à une solution politique dans un Sri Lanka uni.

En outre, nous demandons instamment au gouvernement sri lankais démocratiquement élu de poursuivre ses efforts pour dénouer l'impasse actuelle et créer les conditions nécessaires à la poursuite des pourparlers. Pour ce faire, le gouvernement doit notamment se pencher sur les allégations, par ailleurs crédibles, d'atteintes graves aux droits de la personne qui visent ses forces de sécurité.

Le Canada continue de croire qu'il ne peut y avoir de solution militaire à ce long conflit. Il exhorte les parties à chercher un règlement négocié correspondant aux aspirations légitimes de l'ensemble des Sri-Lankais.

* * *

•(1105)

CAROL HARRY

M. Blair Wilson (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.): Monsieur le Président, une femme remarquable de ma circonscription est décédée récemment des suites d'un cancer.

Carol Harry était une femme remarquable qui possédait un cœur en or. D'origine squamish, elle était une partie intégrante de sa communauté. Elle était un modèle de grâce et de dignité.

Déclarations de députés

Carol avait toujours un merveilleux sourire pour tous ceux qu'elle rencontrait. Elle était toujours amicale et généreuse avec les autres. Elle pouvait remplir une pièce à elle seule tellement sa chaleur était enveloppante. Malgré les défis qu'elle a dû relever au cours de sa vie, Carol avait toujours du temps à consacrer aux autres. Il n'est pas étonnant qu'elle suscitait l'admiration de la communauté tout entière.

Certaines vérités doivent être vécues pour être comprises. Carol Harry nous a montré à quel point une personne pouvait être chaleureuse, généreuse et forte, peu importe ce qu'elle vit. Elle nous manquera beaucoup.

* * *

[Français]

LES ÉLECTIONS PARTIELLES DANS REPENTIGNY

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Limoilou, PCC): Monsieur le Président, les citoyens de Repentigny, appelés aux urnes le 27 novembre prochain, méritent mieux qu'un député bloquiste qui ne lance que des idées.

Ils méritent un représentant qui pourra non seulement promouvoir leurs intérêts, mais qui agira réellement en leur faveur. Voici exactement ce qu'offre le candidat conservateur dans le comté de Repentigny, Stéphane Bourgon: de vrais résultats à Ottawa.

Natif de Repentigny, Stéphane Bourgon s'engage à servir sa communauté en donnant aux familles de Repentigny une voix forte au sein du nouveau gouvernement du Canada.

Stéphane Bourgon se joindra à un gouvernement qui a obtenu plus de résultats pour les Québécois et Québécoises en neuf mois de travail que le Bloc, cloué à jamais sur les banquettes de l'opposition: une réduction de la TPS de 7 p. 100 à 6 p. 100, une allocation mensuelle de 100 \$ par enfant de moins de six ans, un crédit d'impôt pour l'achat de manuels scolaires...

Le vice-président: L'honorable députée de Vaudreuil-Soulanges a la parole.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, nous souhaitons qu'au cours des prochains mois, le gouvernement se préoccupe des conséquences graves sur l'état psychologique de ceux qui doivent subir, pendant de longues années, la lenteur du traitement des cas de réunification familiale, y compris les réfugiés à qui on a accordé une protection.

Le Bloc québécois et plusieurs organisations qui luttent pour la défense des droits des immigrants demandent au gouvernement fédéral des modifications pour accélérer le processus dans le cas des enfants séparés de leur famille et l'élimination des frais de 550 \$ pour le traitement de leur dossier. Ces demandes sont restées sans réponse.

Si le gouvernement conservateur est insensible aux revendications des personnes les plus vulnérables, il doit savoir que le Bloc québécois et les organismes de la société civile sont au fait du problème et qu'ils n'auront de cesse de demander des modifications.

La vie familiale prend tout son sens lorsque tous ses membres sont réunis.

[Traduction]

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA CONDITION PHYSIQUE DES ENFANTS

M. Chris Warkentin (Peace River, PCC): Monsieur le Président, le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants fait partie de l'engagement du gouvernement du Canada à maintenir la santé des Canadiens, et plus précisément à contrer l'impact négatif du niveau décroissant d'activité physique chez les enfants.

Le nouveau gouvernement du Canada est fidèle à sa promesse. Un groupe d'experts formé par le ministre des Finances a présenté son rapport au gouvernement. Pendant ses consultations, le groupe a visité le Canada, d'un bout à l'autre, pour prendre le pouls d'une large échantillon d'intervenants. Il en a conclu qu'un grand nombre d'enfants profiteraient grandement de ce nouveau crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants encouragera plus d'enfants à l'activité physique et il aidera les parents à payer une partie des coûts reliés aux activités organisées de conditionnement physique. Voilà donc une bonne nouvelle pour toutes les familles canadiennes.

* * *

LES RÉFUGIÉS

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, il y a des milliers de personnes, provenant de huit pays faisant l'objet d'un moratoire, qui vivent au Canada depuis des années et qui sont victimes d'un vide juridique. Ces personnes ne peuvent pas retourner dans leur pays à cause du climat d'insécurité qui y règne, comme l'admet le gouvernement du Canada. Elles ne peuvent pas non plus vivre une vie normale parce qu'on leur refuse le statut de résident permanent dans le cadre du système d'immigration et d'accueil des réfugiés au Canada.

Les répercussions de ce vide juridique sont dramatiques et douloureuses. Des familles ne peuvent pas être réunies. Les personnes concernées ne peuvent même pas retrouver leur conjoint et leurs enfants. Elles se trouvent devant des perspectives d'emploi limitées. Elles ne peuvent pas poursuivre leurs études. Elles ne sont pas admissibles aux prestations fiscales fédérales pour enfants, même si elles travaillent et paient les mêmes impôts que les Canadiens. Elles bénéficient de l'assurance-maladie uniquement en cas d'urgence. Elles ne peuvent pas quitter le Canada. Elles luttent avec un profond sentiment d'impuissance et de désespoir.

Il est non seulement inhumain, mais également improductif pour la société canadienne de garder ainsi des centaines de personnes dans un vide juridique à long terme. Ces gens veulent qu'on prenne les mesures nécessaires pour leur permettre de devenir résidents permanents. Je me joins au Conseil canadien pour les réfugiés afin d'appuyer ces groupes dans leurs efforts.

* * *

● (1110)

L'ÉLECTION PARTIELLE DANS LONDON-CENTRE-NORD

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour souhaiter bonne chance à Dianne Haskett, candidate du Parti conservateur à l'élection partielle qui va se tenir dans la circonscription de London-Centre-Nord.

Dianne, qui est originaire de London, est extrêmement active au sein de la collectivité. De 1991 à 1994, elle a siégé au conseil municipal de London. Au cours de cette période, elle a aidé à créer le programme Open Homes Canada, qui vise à promouvoir la bonne volonté, la compréhension et l'unité nationale.

Dianne a aussi été mairesse de London de 1994 à 2000. À ce titre, elle a lancé avec succès un plan stratégique de renouvellement du centre-ville. Dianne a réussi à faire en sorte que London accueille les Jeux d'été du Canada en 2001, et elle fut la première mairesse de l'histoire de London à geler les taxes municipales deux années de suite.

Dianne Haskett a la réputation d'être capable de prendre des décisions difficiles qui se fondent sur des principes solides. Tout comme le premier ministre et notre gouvernement, Dianne Haskett fera en sorte d'obtenir des résultats probants pour les résidents de London. Bonne chance Dianne. Nous serons heureux de t'accueillir ici.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, le 28 octobre, 40 Premières nations se sont réunies à la longue maison de Snuneymuxw pour signer un protocole d'entente. Le protocole engage la Colombie-Britannique et le Canada à faire tomber les obstacles d'une façon coordonnée, et à permettre la conclusion rapide de traités équitables et durables.

Le protocole porte sur six éléments: établir un climat de certitude sans que les droits des Autochtones, leurs titres ancestraux et leur identité soient abolis; trouver des solutions qui respectent les intérêts légitimes du gouvernement sans forcer les Premières nations à renoncer à leurs réserves et à la protection constitutionnelle de leurs terres; tenir compte, dans les traités, de la vision et des intérêts des Premières nations en matière de gouvernance; proposer aux Premières nations des options qui assureraient le maintien de leur rôle dans la prise de décisions concernant la cogestion de leurs terres et ressources sur leur territoire; étendre l'application des plans financiers et fiscaux de manière à créer des collectivités des Premières nations prospères et en santé; mettre au point des outils de gestion pour les Premières nations, afin qu'elles puissent gérer les stocks de poisson, améliorer l'habitat et soutenir leur économie par la vente de poisson, comme elles l'ont toujours fait.

Après 14 ans, le temps est venu de déterminer objectivement quels sont les obstacles fondamentaux à la progression des négociations sur les traités, puis de travailler ensemble à éliminer ces obstacles.

* * *

SYED ASHAR WARSI

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que je vous informe que le 5 octobre 2006, un membre prestigieux de notre communauté s'est éteint. Syed Ashar Warsi a pris congé de notre monde en ayant à ses côtés Asma et ses enfants Nosheen, Farheen, Zaf et Zarreen.

Il était un mari attentionné et un père dévoué. Syed était la voix de nombreuses communautés ethniques et il donnait de son temps sans compter à des organisations oeuvrant pour la diversité culturelle et la paix.

Il était membre du conseil d'administration de l'Asian Canadian Support Centre et de CAMP Canada, organisation qui se consacre aux jeunes professionnels. Il était également très attaché au journal *The Ambition*, publié sous la direction de son épouse Asma Warsi.

Déclarations de députés

À ses funérailles, de nombreux amis, parents et membres bien connus des milieux musulman et politique ont rendu hommage à Syed. Il était un vrai Canadien et une source d'inspiration pour nous tous. Il nous manquera cruellement, mais nous ne l'oublierons jamais.

* * *

[Français]

LE GALA DE L'ADISQ

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, dimanche dernier, lors du 28^e gala de l'ADISQ, l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, le groupe drummondvillois Kaïn était en nomination dans cinq catégories.

Cette formation musicale, composée de Steve Veilleux, Patrick Lemieux, Éric Maheu et Yanick Blanchette, a finalement été sacrée « Groupe de l'année » lors de cette soirée. Il s'agit d'une récompense importante pour ces jeunes après toutes ces années d'effort et de travail acharné. Ils sont l'exemple que la détermination et la persévérance nous mènent à la réalisation de nos ambitions.

Lors de ce gala, des prix Félix ont été remis à divers artistes et artisans oeuvrant dans l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo. Ils témoignent avec éloquence de la qualité et de la diversité des productions artistiques au Québec.

Je félicite les membres du groupe Kaïn ainsi que toutes leurs collaboratrices et collaborateurs pour ce prestigieux prix. Toute la communauté drummondvilloise est très fière d'eux.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, jeudi de cette semaine, le NPD a cessé de faire front commun en faveur de l'accord de Kyoto afin de se faire du capital politique en présentant un projet de loi qui ne contient aucune mention de Kyoto ni aucun engagement relatif à la diminution des émissions de gaz à effet de serre avant 2015.

Hier, le gouvernement, avec l'appui du NPD, a annoncé que son projet de loi sur l'air vicié sera ramené à la vie par un comité spécial. Pourtant, il avait été déclaré mort-né par la majorité des députés, y compris par les néo-démocrates, lors de sa présentation.

Le NPD ne veut pas faire bouger les choses; il les enlise encore plus à des fins politiques. Des groupes environnementaux comme la Fondation David Suzuki ont exprimé leurs inquiétudes face à cette dilution du débat.

Notre position est claire. Nous appuyons Kyoto. Nous voulons des discussions ciblées sur ce dossier sans être distraits par ce parti-là, qui n'hésite pas à envoyer des signaux de smog pour nous faire croire qu'il veut lutter contre les changements climatiques. Le NPD ne fait que ralentir les discussions.

Questions orales

•(1115)

LA LOI FÉDÉRALE SUR LA RESPONSABILITÉ

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, la journée d'aujourd'hui marque un triste jalon. Il s'agit du 135^e jour où les sénateurs libéraux, au moyen de leurs tactiques antidémocratiques, retardent l'adoption de la loi anticorruption la plus rigoureuse de l'histoire du Canada, la Loi fédérale sur la responsabilité.

Le nouveau gouvernement du Canada avait inséré dans la Loi sur la responsabilité un nouvel article interdisant aux ministres et aux secrétaires parlementaires de voter ou de se prononcer au Parlement sur des questions qui les mettraient dans une situation de conflit d'intérêts.

Qu'ont fait les sénateurs libéraux? Ont-ils voté pour préserver cette loi importante? Non. Incroyablement, ils ont complètement retiré cet article de la mesure législative.

Il est clair que les libéraux n'ont tiré aucune leçon des dernières élections. Encore une fois, il est clair que les sénateurs libéraux tiennent plus à protéger les intérêts privés du Parti libéral que les intérêts publics des Canadiens.

Les libéraux devraient avoir honte de soutenir les conflits d'intérêts mais non la Loi sur la responsabilité.

* * *

[Français]

LE BLOC QUÉBÉCOIS

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, je suis fière de faire partie du Bloc québécois. Il est vrai que nous ne formerons jamais le gouvernement. C'est là notre force, celle qui nous confère le vrai pouvoir.

C'est le pouvoir qui permet au Bloc québécois de faire les choix qui reflètent les valeurs et les besoins des personnes que ses députés représentent, sans avoir à plier devant des lobbys puissants comme celui du pétrole.

C'est le pouvoir qui nous donne l'audace et la capacité de défendre les enjeux importants comme le Protocole de Kyoto et le déséquilibre fiscal.

C'est le pouvoir d'initiative parlementaire, par lequel nous pouvons faire adopter des projets de loi pertinents, comme le projet de loi antibriseurs de grève. C'est aussi le pouvoir d'exiger des comptes, comme nous l'avons fait lors du scandale des commandites.

Le vrai pouvoir, c'est surtout celui qui est à l'origine de toute action du Bloc québécois. C'est celui que les Québécois et les Québécoises nous confient depuis plus de 13 ans, parce qu'ils savent que nous défendrons leurs intérêts avec rigueur, détermination, et surtout avec intégrité.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LES FIDUCIES DE REVENU

L'hon. Lucienne Robillard (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, tout au long de la semaine, ce gouvernement s'est tortillé dans tous les sens en niant avoir brisé sa promesse de n'imposer aucune nouvelle taxe aux fiducies de revenu. Pourtant, c'est exactement ce qu'il a fait. Cette décision, sortie de nulle part, a

eu des conséquences désastreuses pour des millions de petits investisseurs au pays.

Le gouvernement conservateur entend-il enfin reconnaître sa pleine et entière responsabilité pour les lourdes pertes subies par les petits épargnants?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, comme le ministre des Finances l'a dit hier, c'est regrettable, mais c'était nécessaire, effectivement, pour éviter les fuites de revenus des grandes corporations.

Pourquoi le Parti libéral croit-il que les grandes corporations ne doivent pas payer leur part de taxes? Pourquoi veut-il forcer M. et Mme Tout-le-Monde, plutôt que les grandes corporations, à payer toutes les taxes?

Cette décision de créer un système d'impôt et de taxation est juste et équilibrée pour tout le monde au...

Le vice-président: L'honorable députée de Westmount—Ville-Marie a la parole.

[Traduction]

L'hon. Lucienne Robillard (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, les ministériels doivent recevoir les mêmes courriels que nous de Canadiens en colère. Les ont-ils lus?

Permettez-moi de vous en lire un. Il vient de Mme Sinclair, de Surrey, en Colombie-Britannique. Elle dit:

En tant que pensionnée célibataire vivant surtout de mes investissements dans des fiducies de revenu, je dois maintenant envisager d'aller travailler chez Tim Hortons... J'ai fait confiance au [premier ministre] lorsqu'il a déclaré qu'il ne toucherait pas aux fiducies de revenu.

Comment le gouvernement conservateur minoritaire arrogant peut-il tourner le dos à des gens comme Mme Sinclair, de la Colombie-Britannique?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de préciser aux députés ce que le président de l'Association canadienne des « Snowbirds », un groupe qui représente des milliers d'ainés, avait à dire. Il a déclaré que les aînés avaient bâti notre pays et méritaient de jouir de leur retraite. Il a ajouté qu'il était heureux que le ministre des Finances ait décidé de permettre le fractionnement des revenus de pension, que c'était dans l'intérêt de tous les aînés canadiens qui seraient placés dans une meilleure situation financière à la suite de cette décision du gouvernement.

Il faut plutôt se demander pourquoi le Parti libéral est opposé au fractionnement des revenus de pension pour les aînés. Les libéraux vont-ils voter contre cette mesure ou vont-ils s'engager auprès des Canadiens, s'il fallait, Dieu nous en préserve, qu'ils reprennent le pouvoir, à éliminer cette réduction d'impôt de plusieurs milliards de dollars dont jouissent les aînés, et particulièrement ceux à revenu faible ou moyen?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du premier ministre et les députés conservateurs semblaient tout savoir au sujet des fiducies de revenu lorsqu'ils étaient sur les banquettes de l'opposition. En promettant de ne pas imposer de nouvelles taxes aux fiducies, ils ont invité directement les petits épargnants à y investir leurs économies.

Qu'ont-ils à dire aujourd'hui aux citoyens qui doivent retarder leur retraite ou encore retourner travailler pour compenser leurs pertes? Pourquoi le premier ministre les a-t-il lancés lui-même dans la gueule du loup?

• (1120)

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je suggère à l'honorable députée de se rappeler que c'était son gouvernement libéral qui avait créé un scandale dans les marchés financiers du Canada, par la fuite d'informations privilégiées, dernièrement. Cela s'est soldé par une enquête de la GRC et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

D'une façon responsable, nous avons pris une décision nécessaire et difficile qui va veiller à ce que même les grandes corporations...

Le vice-président: L'honorable député de Mississauga-Sud a la parole.

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, M. et Mme Chaney, de la Colombie-Britannique, ont perdu plus de 80 000 \$ en une journée à cause de la promesse violée des conservateurs. M. Chaney a écrit que lui et sa femme avaient besoin de leurs épargnes juste pour payer leurs dépenses courantes. Il a ajouté que sa femme souffrait de troubles médicaux et que le couple devait verser 12 000 \$ par année pour des médicaments non assurés.

Aujourd'hui, ils n'ont plus un revenu suffisant pour répondre à ces besoins de base. Hier, le gouvernement a eu le culot de leur dire de simplement prendre un Valium.

Le gouvernement n'a-t-il aucune compassion pour ces Canadiens, comme M. et Mme Chaney, dont la vie a été bouleversée?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, nous sommes toujours inquiets lorsque des fluctuations du marché touchent les gens. Nous encourageons les investisseurs à agir de façon responsable et à demeurer patients. Les marchés se stabiliseront, ce qu'ils ont déjà commencé à faire.

Je tiens également à préciser que nous créons des conditions macroéconomiques qui seront utiles à tous les Canadiens, notamment les aînés. Le taux de chômage est tombé à 6,2 p. 100.

La personne dont parle notre collègue, et tous les aînés canadiens, profiteront du fractionnement des revenus de pension et d'une augmentation du crédit en raison de l'âge. Les entreprises canadiennes jouiront, quant à elles, d'une réduction du taux général d'imposition des sociétés. Nous avons également réduit l'impôt sur les dividendes.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens disent aux parlementaires que les conservateurs les ont trompés uniquement pour acheter leurs votes et qu'ils leur ont ensuite volé leurs économies réalisées au prix de grands sacrifices.

M. Shaw, de l'Alberta, écrit: « Je ne m'attends pas à recouvrer mes pertes. Je donnerais ma vie pour mon pays — mais je ne croyais jamais qu'il me trahirait un jour. »

Le gouvernement agira-t-il de façon responsable, admettra-t-il qu'il a manqué à sa promesse et s'excusera-t-il auprès de M. Shaw et de tous les Canadiens pour la dévastation qu'il a causée?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, nous attendons toujours des excuses de la part des libéraux pour avoir divulgué des renseignements privilégiés concernant les fiducies de revenu à leurs

Questions orales

amis millionnaires de Bay Street l'an dernier, entraînant du même coup de curieuses transactions qui ont profité aux initiés libéraux à hauteur de centaines de millions de dollars.

Nous attendons toujours des excuses de la part du Parti libéral pour avoir promis d'abolir la TPS. Nous la réduisons parce que nous sommes en faveur d'un allègement fiscal universel pour tous les Canadiens, y compris ceux à faible revenu.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, en se rendant à Nairobi, le véritable objectif de la ministre de l'Environnement a été identifié hier par le premier ministre lorsqu'il a affirmé, et je le cite:

La ministre se rend à Nairobi afin de participer au développement d'un nouveau protocole international efficace qui inclurait les grands émetteurs de gaz à effet de serre.

Le premier ministre reconnaît-il qu'en donnant une telle consigne à sa ministre de l'Environnement, il ne lui donne rien d'autre comme mandat que de saboter purement et simplement le Protocole de Kyoto?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je n'accepte pas cette déclaration. La ministre de l'Environnement prend au sérieux son rôle de leadership pour la conférence de Nairobi.

J'assure cette Chambre que nous travaillerons étroitement avec les autres pays, lors de la Conférence de Nairobi, pour développer un plan réaliste et efficace pour la réduction des gaz à effet de serre.

J'invite aussi l'honorable députée à travailler avec nous pour la réduction des émissions polluantes et des gaz à effet de serre au Canada, en appuyant notre projet de loi sur la qualité de l'air.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre reconnaît-il que cette consigne qu'il donne à sa ministre de l'Environnement s'inspire en droite ligne de la position de George Bush?

Finalement, la vraie mission de la ministre de l'Environnement à Nairobi ne se résume-t-elle pas à participer au sabotage de Kyoto en y faisant adopter la position américaine qui veut donner encore plus de temps aux grands pollueurs pour qu'ils puissent continuer de polluer comme bon leur semble?

• (1125)

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, cette déclaration est totalement fautive. Ce gouvernement a proposé, pour la première fois dans l'histoire du Canada, un projet de loi sur la qualité de l'air, lequel donnera au gouvernement le pouvoir d'imposer des réglementations obligatoires à tous les secteurs de l'industrie pour les polluants et les émissions de gaz à effet de serre.

Nous souhaitons avoir l'appui du Bloc québécois pour adopter ce projet de loi.

Mme Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, pendant que le premier ministre travaille au sabotage de Kyoto, il favorise les grandes pétrolières auxquelles il consent des déductions pour amortissement accéléré de 100 p. 100 pour l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta, ce qui fait que le secteur pétrolier a connu un développement sans précédent.

Questions orales

Le ministre des Ressources naturelles reconnaît-il qu'au prix actuel du pétrole, ce cadeau fiscal n'a plus sa raison d'être, qu'il devrait l'abolir et utiliser les milliards de dollars ainsi récupérés pour favoriser plutôt le développement des énergies propres?

[Traduction]

M. Mark Warawa (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, au cours des deux semaines à venir se tiendra, à Nairobi, la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques durant laquelle il sera question de la façon dont nous pouvons examiner le Protocole de Kyoto. C'est un sujet important. Les participants discuteront de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. Nous savons tous que le plan libéral, que le Bloc appuie, n'a rien donné.

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, les avantages fiscaux consentis aux pétrolières se sont avérés de puissants incitatifs économiques lorsque le prix du baril du pétrole était bas. Or, au prix actuel, ce n'est plus un incitatif, c'est un cadeau.

Le ministre des Ressources naturelles peut-il comprendre qu'aujourd'hui, le secteur qui a besoin d'incitatifs est celui des énergies renouvelables comme l'éolien ou l'hydroélectricité, et qu'il devrait reprendre ses cadeaux inutiles pour favoriser leur développement accéléré?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le budget déposé au printemps et appuyé par le Bloc comprenait des incitatifs fiscaux aux industries de l'énergie renouvelable.

Aucune mesure n'a été proposée pour subventionner l'industrie pétrolière. En revanche, aujourd'hui, cette industrie s'inquiète évidemment de notre décision de forcer toutes les grandes compagnies à payer leurs parties de taxes dans le cadre des fiducies de revenu.

* * *

[Traduction]

LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, la volte-face flagrante du gouvernement dans le dossier des fiducies de revenu n'est qu'un autre exemple des promesses que les conservateurs se plaisent à renier, avec un certain enthousiasme, semble-t-il. Jetons un coup d'oeil à certaines autres promesses.

Les conservateurs ont dit qu'ils ne nommeraient que des députés élus au Cabinet. Ils ont fait volte-face, ont choisi un agent de financement du Parti conservateur, l'ont nommé au Sénat et au Cabinet, reniant ainsi une promesse. Ils ont dit qu'ils agiraient pour assainir l'environnement, et leur loi aggrave la pollution. Ensuite, ils ont promis de prendre des mesures pour réduire les délais d'attente. Il s'agissait là de l'une de leurs cinq priorités. Qu'ont-ils fait? Absolument rien. Il y a quatre millions de Canadiens qui attendent...

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire du premier ministre a la parole.

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr qu'il s'agissait là d'une question. Tout ce que je peux dire, c'est que notre gouvernement est fier de son bilan.

E ce qui concerne nos principaux engagements, nous sommes fiers d'avoir réussi, en seulement neuf mois et malgré une vive opposition des autres partis, à faire beaucoup pour les Canadiens

ordinaires: nous avons réduit la TPS, mis en oeuvre l'allocation universelle pour la garde d'enfants, veiller au rétablissement de la responsabilité par la loi fédérale sur la responsabilité, et tenter d'allourdir les peines des auteurs de graves crimes par nos réformes du système de justice.

Il serait bien que le député collabore avec...

Le vice-président: Le député de Toronto—Danforth a la parole.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, force est de nous demander, devant tant de promesses reniées, pourquoi quiconque devrait croire quoi que ce soit que disent les conservateurs, soit à la Chambre ou au cours d'élections partielles où ils sont actuellement candidats.

[Français]

Par exemple, il y a Repentigny.

Nous avons maintenant un gouvernement girouette conservateur. Il dit une chose pendant les élections, et il agit autrement après.

Ainsi, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux est nommé au Sénat, mais il a l'occasion de se présenter dans Repentigny pour être démocratiquement élu. Il n'y a eu aucun processus démocratique pour le ministre des...

● (1130)

[Traduction]

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire du premier ministre a la parole.

[Français]

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le chef du NPD parle des élections au Québec.

Je rappelle au chef du NPD que, dans toute l'histoire de la Confédération, le Nouveau Parti démocratique n'a gagné qu'un seul siège au Québec.

Nous sommes fiers de ce que nous faisons actuellement, et de tenir parole auprès des Québécois et des Canadiens. Nous allons continuer de faire la même chose en ce qui concerne la justice, la réduction des taxes et l'aide aux familles. C'est un gouvernement qui tient parole.

* * *

[Traduction]

LES FIDUCIES DE REVENU

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les députés reçoivent de très nombreux courriels et appels téléphoniques. Les citoyens sont furieux. Les électeurs de London-Centre-Nord savent que la promesse rompue du Parti conservateur fait perdre leurs économies aux Canadiens.

Le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre si la candidate conservatrice dans London-Centre-Nord fait du porte à porte afin de présenter des excuses aux Canadiens pour cette promesse non tenue ou si, comme le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, elle leur dit de prendre des Valium?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je peux dire à la députée ce que cette candidate de même que tous les députés du côté ministériel diront.

Questions orales

Contrairement aux libéraux, nous croyons que les grandes entreprises doivent payer leur juste part d'impôts. Nous ne croyons pas aux exonérations fiscales massives pour les grandes entreprises.

Nous croyons à l'équité fiscale pour les personnes âgées et c'est exactement pour cela que le ministre des Finances a annoncé des mesures permettant le fractionnement des revenus de pension et la majoration du montant en raison de l'âge dans le régime fiscal, et d'autres destinées à stimuler la productivité en réduisant la déduction générale des sociétés et le taux d'imposition des dividendes.

Nous protégeons les intérêts de tous les Canadiens, pas uniquement ceux des grandes entreprises.

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les électeurs de London-Centre-Nord envoient des courriels et téléphonent pour dire qu'ils se sentent trahis. Le gouvernement a rompu une promesse électorale et a fait fondre leurs économies.

Un de ces électeurs, Ken Fast, écrit. Il semble que tout le travail que j'ai fait pour le Parti conservateur a été vain ». Il décrit ensuite ce parti en termes très antiparlementaires.

Pourquoi le gouvernement ne présente-t-il pas d'excuses aux Canadiens, particulièrement aux électeurs de London-Centre-Nord, où il y a une élection complémentaire, avant de leur faire une autre série de promesses qui seront rompues?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): En fait, monsieur le Président, notre gouvernement tient ses promesses. Une de nos promesses était de protéger les personnes âgées au moyen du régime fiscal, ce qui est exactement ce que nous avons fait en permettant aux personnes âgées à la retraite de partager leurs revenus de pension. Cela signifie qu'un couple qui dispose d'un revenu de retraite de 40 000 \$ économisera 2 200 \$ en impôt sur le revenu.

Il est vrai que les sociétés de téléphonie, les grandes banques et les grandes sociétés pétrolières et gazières devront payer leur juste part en impôt sur le revenu. C'est ce que souhaitent les Canadiens. Le gouvernement croit en la justice pour tous.

[Français]

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, immédiatement après que ce gouvernement ait trahi sa promesse aux Canadiens de ne pas imposer de nouvelles taxes sur les fiducies de revenu, le ministre non élu, Michael Fortier, a recommandé aux petits épargnants qui perdaient leur chemise de prendre un valium.

Hier, les Canadiens perdaient encore près de 5 milliards de dollars. Ils ont maintenant perdu au total près de 30 milliards de dollars depuis le début de la semaine.

Quand le premier ministre ordonnera-t-il à son ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux de s'excuser pour ses propos sans cœur et méprisants?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, soyons raisonnables. Il est clair que le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux disait tout simplement que nous ne devons pas paniquer pendant une période d'instabilité dans les marchés financiers.

Il avait raison puisque les marchés financiers se sont stabilisés, et nous avons pu constater une augmentation, dont l'une à la Bourse de Toronto hier. Aujourd'hui, nous avons vu de très bons chiffres en ce qui concerne le chômage. L'économie canadienne est forte et les marchés financiers sont forts.

[Traduction]

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs venaient tout juste de violer leur engagement de ne pas imposer les fiducies de revenu lorsque le ministre non élu, Michael Fortier, a conseillé aux Canadiens atterrés de prendre du Valium. Encore hier, les Canadiens ont perdu 5 milliards de dollars de plus dans la baisse du marché, ce qui porte les pertes à plus de 30 milliards cette semaine.

Le ministre des Travaux publics va-t-il s'excuser de ses commentaires insensibles et dépourvus de toute compassion?

• (1135)

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le ministre voulait simplement conseiller aux gens de ne pas céder à la panique à cause des fluctuations à court terme du marché. Le député libéral, au contraire, voudrait peut-être conseiller aux investisseurs de céder à la panique. Ce ne serait pas agir de façon responsable.

Les personnes qui ont investi à la bourse ou dans toute autre forme de placement doivent adopter une perspective à long terme et se doter de portefeuilles équilibrés et diversifiés. Cette semaine, nous avons établi un cadre d'imposition plus équilibré qui assure la neutralité et n'incite pas les entreprises à se structurer d'une façon qui est improductive pour notre économie et qui leur permet de ne pas payer leur juste...

Le vice-président: La députée de Jeanne-Le Ber a la parole.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur n'aime pas le chiffre de 3,9 milliards de dollars, ce qui représente pourtant la somme nécessaire au règlement complet du déséquilibre fiscal entre Ottawa et le Québec. Ce n'est pas seulement le Bloc québécois qui le dit, mais également le ministre des Finances du Québec.

En effet, sur la base de l'étude du Conseil de la fédération, le 12 avril dernier, Michel Audet concluait en arrondissant que le déséquilibre fiscal se chiffrait à 3,8 milliards de dollars. Il affirmait à l'Assemblée nationale, et je le cite: « C'est ce que nous avons demandé [...] »

En conséquence, le gouvernement a-t-il l'intention de répondre favorablement à la demande du Québec, en s'engageant dans le budget à verser à terme 3,9 milliards de dollars par année pour régler le déséquilibre fiscal, rien de moins?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, hier, M. Gagné, le directeur de l'Institut d'économie appliquée des HEC a dit, et je cite: « J'estime que les déclarations de [monsieur] Boisclair et [du chef du Bloc québécois] ne résultent pas d'une interprétation différente de nos conclusions, mais plutôt d'une manipulation plus que douteuse de certaines données présentées dans notre rapport. »

Pour en arriver erronément à cette somme, le chef du Bloc québécois utilise un montant fictif que le comité ne recommande même pas. Le Bloc québécois habite dans un monde fictif, mais nous habitons dans un monde réaliste et nous allons...

Questions orales

M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre aurait avantage à écouter le ministre des Finances du Québec. La raison pour laquelle les conservateurs n'aiment pas le chiffre de 3,9 milliards de dollars, c'est que le premier ministre se cherche une excuse pour renier sa promesse aux Québécois de régler le déséquilibre fiscal.

Est-ce que le premier ministre respectera son engagement solennel, soit d'inscrire au prochain budget le versement de 3,9 milliards de dollars par année pour régler le déséquilibre fiscal, rien de moins?

M. Jason Kenney (secrétaire parlementaire du premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement respectera l'engagement qu'il a pris de régler le déséquilibre fiscal dans le cadre de pourparlers avec les provinces.

Cependant, nous n'accepterons pas n'importe quel chiffre, provenant de n'importe où et suggéré par le Bloc québécois, un parti totalement impuissant qui ne peut rien livrer aux Québécois. Aujourd'hui, ils parlent de 4 milliards de dollars. Pourquoi pas 10 milliards de dollars, voire même 20 milliards de dollars? Le Bloc québécois prend ses chiffres en l'air.

Nous travaillons de près avec le gouvernement du Québec pour régler ce déséquilibre fiscal qui a été créé par le gouvernement libéral précédent.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Monsieur le Président, s'il survénait une autre affaire Arar, si un autre citoyen canadien croupissait quelque part dans une prison infecte d'un régime dictatorial, où il risquerait la torture à cause d'une erreur de la GRC, le ministre estime-t-il que cette information devrait lui être communiquée afin qu'il puisse aviser le Conseil des ministres de la conduite à suivre?

L'hon. Stockwell Day (ministre de la Sécurité publique, PCC): Oui, monsieur le Président.

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Monsieur le Président, a-t-il dit oui ou non?

Des voix: Il a dit oui.

M. Serge Ménard: Monsieur le Président, maintenant qu'il sait que cette information a été cachée aux ministres responsables de la GRC, qu'en plus un sergent de la GRC s'en est tiré avec seulement la perte d'une journée de congé pour avoir agressé sexuellement plusieurs agentes, qu'il y avait une absence totale de collaboration avec la commissaire des plaintes du public contre la GRC, qu'il y a eu des irrégularités dans la gestion de la caisse de retraite et que l'enquête a traîné si longtemps qu'aucune accusation n'a pu être portée, le ministre accorde-t-il encore toute sa confiance au commissaire Zaccardelli? Qu'attend-il pour lui demander sa démission?

L'hon. Stockwell Day (ministre de la Sécurité publique, PCC): Monsieur le Président, nous allons accepter les 23 recommandations du juge O'Connor, parce que nous sommes convaincus que notre système sera plus fort et plus efficace grâce à ses bonnes recommandations.

● (1140)

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, pour la quatrième fois cette semaine, je demande au premier ministre — pas à son secrétaire parlementaire ni à son ministre de la Sécurité publique — de répondre à la question de Hayder Kadhim. Il devrait commencer à comprendre après quatre fois.

La question de Hayder est simple: pourquoi veut-il abolir un registre des armes à feu qui a fait ses preuves et qui a sauvé des vies, alors que son maintien ne coûte presque plus rien?

L'hon. Stockwell Day (ministre de la Sécurité publique, PCC): Monsieur le Président, la situation au Collège Dawson a été une tragédie. Nous voulons prévenir d'autres tragédies du genre. C'est pourquoi nous allons avoir un système où il faut une licence pour avoir, acheter et accueillir n'importe quel type d'arme à feu. Il faut appliquer un processus pour y parvenir, et nous voulons éliminer la possibilité qu'un individu déséquilibré puisse posséder une arme en feu.

[Traduction]

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, voilà qui est honteux. La question de M. Kadhim porte sur le registre des armes à feu et le ministre répond en disant qu'il faut un permis pour avoir une arme à feu.

Si le ministre et son gouvernement veulent jouer avec les mots, ils devraient avoir le courage de le faire en parlant directement avec ce jeune homme.

Je pose pour la cinquième fois la question de M. Kadhim au premier ministre. Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi il veut abolir un registre des armes à feu qui a fait ses preuves et qui a sauvé des vies, alors que son maintien ne coûte presque plus rien?

L'hon. Stockwell Day (ministre de la Sécurité publique, PCC): Monsieur le Président, les gens de mon bureau et moi-même avons logé des appels. Je souhaite sincèrement rencontrer M. Kadhim. Son attaché de presse nous a informés qu'il était extrêmement occupé. Je serai à Montréal la semaine prochaine ou la semaine suivante. Cependant, je suis disposé à le rencontrer à tout moment qui lui conviendra puisque nous partageons le même objectif. Nous souhaitons un meilleur contrôle des armes à feu et une réduction de la criminalité.

Le public serait mieux à même de comprendre le débat si les libéraux précisaient que nous ne sommes pas en train d'éliminer le registre. Nous en éliminons un volet, celui qui a été déclaré inefficace et très coûteux par la vérificatrice générale. Nous voulons un système qui réduit...

Le vice-président: La députée de London-Ouest a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, il devient de plus en plus évident que, pendant les dernières élections, le Parti conservateur était prêt à dire n'importe quoi à n'importe qui pour obtenir un vote.

Hier, devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale, des hauts fonctionnaires du ministère ont démasqué le ministre en admettant que la mise en oeuvre de son projet d'armer les gardes-frontière coûtera 1 milliard de dollars.

Questions orales

Le ministre admettra-t-il avoir commis une erreur pendant la campagne électorale et suivra-t-il les conseils du commissaire de la GRC, qui a dit qu'armer les gardes-frontière n'était « pas la solution optimale »?

L'hon. Stockwell Day (ministre de la Sécurité publique, PCC): Monsieur le Président, les libéraux jouent sur les chiffres. Le fait est que, dans le budget qui a été déposé, nous nous sommes engagés à consacrer 1,4 milliard de dollars à la sécurité publique, y compris un renforcement de nos frontières.

Les libéraux se sont concentrés sur moins de 10 p. 100 de ce montant total et ont dit qu'il était question de 100 millions de dollars et que, sur 10 ans, le montant atteindrait 1 milliard de dollars. Je présume que, sur 100 ans, il s'agirait de 10 milliards de dollars.

Le fait est que nous réagissons lorsque nos agents qui sont sur la ligne de front demandent le matériel, les outils et la formation dont ils ont besoin pour faire leur travail. Nous les défendons. Les libéraux les ont abandonnés.

L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'on est un conservateur, on n'a jamais besoin de dire: « Je suis désolé. »

D'abord, le gouvernement nous a dit qu'armer les gardes-frontière coûterait 100 millions de dollars. Maintenant, le ministère nous dit que le financement de cette promesse électorale boiteuse coûtera 1 milliard de dollars.

Le ministre peut-il dire à la Chambre qui a mal présenté les faits, le ministre lui-même ou ses collaborateurs?

L'hon. Stockwell Day (ministre de la Sécurité publique, PCC): Monsieur le Président, je crois avoir déjà expliqué les petits jeux auxquels les libéraux se livrent avec les chiffres, mais je vais leur présenter les faits.

Pendant des années, les agents à la frontière ont demandé aux libéraux d'accroître leurs effectifs afin qu'ils n'aient pas à travailler seuls, la nuit, à un poste frontière, dans un coin isolé du pays, mais les libéraux ont refusé et ont dit que les agents devaient travailler seuls. Lorsque les gardes-frontière ont demandé d'autres mesures de protection, les libéraux ont dit non. Nous avons dit oui.

Comment les libéraux appellent-ils les gardes-frontière qui assurent notre protection et notre sécurité? Ils les traitent de mauviettes.

Ce sont les libéraux qui devraient présenter leurs excuses. Ces agents ne sont pas des mauviettes. Ce sont des professionnels dévoués. Ils assurent la sécurité de nos frontières et nous sommes fiers de les aider à le faire.

* * *

● (1145)

LES FIDJI

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, il y aurait tout récemment eu des menaces de mesures contre le gouvernement démocratiquement élu des Fidji par certains éléments des forces armées de ce pays. Cela pourrait entraîner une instabilité politique dans la région.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères pourrait-il nous faire part de la réaction de notre gouvernement à ce sujet?

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, le Canada est très préoccupé par les menaces proférées par le commandant des

forces militaires à l'endroit du gouvernement démocratiquement élu des Fidji.

Le Canada croit dans la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit. Il est essentiel que les forces armées fidjiennes respectent ces principes. De plus, même si la situation reste calme, le gouvernement canadien invite tous les Canadiens qui se trouvent aux Fidji à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité, à suivre attentivement les bulletins de nouvelles et à respecter les directives des autorités locales.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPd): Monsieur le Président, les chefs autochtones du pays ont été stupéfaits d'apprendre que, selon le ministre des Affaires indiennes, le Canada n'a pas la responsabilité de régler le différend territorial à Caledonia parce qu'il remonte à avant la Confédération.

Bon nombre de traités de notre pays ont été signés avant la Confédération. Le gouvernement conservateur essaie de se dérober à sa responsabilité de régler les revendications territoriales.

Quand le ministre assumera-t-il sa responsabilité? Quand arrêtera-t-il de se quereller avec la province et résoudra-t-il la crise?

M. Rod Bruinooge (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, le Canada est d'avis que les revendications datant d'avant la Confédération sont de compétence partagée. La collaboration avec la province et les Premières nations représente la meilleure façon de régler ces revendications.

Nous allons continuer en ce sens, mais, malheureusement, le gouvernement de l'Ontario fait preuve de démagogie dans ce dossier. Nous voulons revenir à des négociations prudentes et responsables.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPd): Monsieur le Président, le monde entier voit à quel point le gouvernement traite mal les Premières nations. Cette semaine, l'Iran, un pays reconnu pour violer les droits de la personne, a pris le Canada à partie pour le traitement qu'il réserve aux peuples autochtones.

Quelle honte que le gouvernement ait décidé d'effacer 20 ans de travail et de voter contre la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le gouvernement s'engagera-t-il à appuyer la déclaration et à remédier à la situation à Caledonia afin que le Canada puisse marcher la tête haute aux Nations Unies au lieu de se couvrir de honte?

M. Rod Bruinooge (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas de leçon à recevoir du gouvernement de l'Iran au sujet des droits des Autochtones de notre pays.

Nous travaillons pour les Canadiens autochtones et les familles dans le dossier des biens immobiliers matrimoniaux. Nous sommes à élaborer un plan qui garantira le respect des droits de la personne dans des domaines où ce n'était pas le cas avant.

Nous sommes très fiers des mesures prises par le ministre.

Questions orales

[Français]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, malgré le fait que les stocks de poissons et de fruits de mer diminuent partout dans le monde, le gouvernement conservateur minoritaire refuse de prendre les mesures nécessaires afin de protéger l'industrie qui existe sur la côte atlantique. Le mois dernier, le gouvernement fédéral a décidé qu'il ne soutiendrait pas un moratoire international sur le chalutage des fonds marins.

Maintenant que nous avons des preuves irréfutables que la vie aquatique de la planète est en sérieux danger, le gouvernement va-t-il changer d'idée et bannir le chalutage des fonds marins?

[Traduction]

L'hon. Loyola Hearn (ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, c'est là une préoccupation tout à fait légitime. Nous sommes conscients de la situation depuis déjà un bon moment. C'est la raison pour laquelle nous avons complètement restructuré l'OPANO. C'est la raison pour laquelle nous assumons un rôle de chef de file aux Nations Unies. Nous devons protéger et reconstituer nos stocks. Nous devons protéger notre habitat. Nous devons protéger l'écosystème. Si nous ne le faisons pas, la situation pourrait devenir désastreuse.

[Français]

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, les consultations ont assez duré. Il faut maintenant agir si nous voulons sauver l'industrie. Le rapport Worm and Myers est pourtant clair. Tous les jours, les stocks de poissons et de fruits de mer déclinent. Ces stocks sont le gagne-pain de l'Atlantique. Le seul moyen de protéger la pêche est d'agir immédiatement, comme le fait le reste de la communauté internationale.

Le ministre va-t-il enfin admettre que nous devons bannir le chalutage des fonds marins une fois pour toutes?

[Traduction]

L'hon. Loyola Hearn (ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, il y a un ou deux points qu'il convient de mentionner. Premièrement, le Canada assume le rôle de chef de file face à cette crise. Nous avons assumé ce rôle en appliquant le principe de précaution chez nous, mais aussi en encourageant les autres pays du monde à faire de même.

Le député fait allusion au chalutage par le fond, qui n'est qu'un aspect d'un problème important. Nous ne sommes pas seuls. Tous les pays de pêche appuient la position du Canada, mais cet aspect ne représente qu'une partie du problème. Nous devons nous occuper du problème global, autrement nous allons avoir des difficultés.

* * *

● (1150)

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Gary Merasty (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, Lib.): Monsieur le Président, la poussière n'est pas encore retombée au sujet de la promesse rompue des fiduciaires de revenu que les conservateurs manquent encore une fois à une de leurs promesses électorales. Comme nous le savons maintenant, la plateforme électorale des conservateurs était apparemment une farce. Quoi qu'il en soit, ils avaient promis de véritables indemnités pour les anciens combattants des Premières nations ainsi que les anciens combattants métis et inuits. Le premier ministre l'a même affirmé lors d'une campagne radiophonique dans ma circonscription.

Il est clair maintenant, après 10 mois, que la promesse d'agir immédiatement n'a pas été respectée. On ne voit absolument rien poindre à l'horizon. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de tenir la promesse qu'il a faite aux anciens combattants autochtones?

L'hon. Greg Thompson (ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, notre gouvernement consacre cette année 352 millions de dollars de plus que le gouvernement précédent aux anciens combattants, y compris aux anciens combattants autochtones.

Nous allons continuer de discuter comme je l'ai fait avec les groupes d'anciens combattants, qui comprennent les anciens combattants autochtones. Nous nous sommes engagés à améliorer le sort des anciens combattants, et ils peuvent compter sur le gouvernement pour continuer son travail à cet égard.

M. Gary Merasty (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, Lib.): Monsieur le Président, à l'approche du jour du Souvenir, ils méritent d'être honorés.

Il faudrait agir immédiatement, mais on ne trouve que des excuses et des paroles creuses à donner à ces anciens combattants, qui sont loin d'avoir renoncé seulement à leur sécurité lorsqu'ils se sont enrôlés. Les anciens combattants des Premières nations ont renoncé à leurs droits en vertu des traités. Les anciens combattants métis n'ont pas pu s'identifier comme métis, mais un nombre sans précédent d'entre eux a quand même accepté de se battre pour notre pays.

Les conservateurs et le premier ministre ont fait une promesse sacrée lorsqu'ils ont dit qu'ils allaient agir immédiatement pour indemniser les anciens combattants autochtones. Pourquoi ont-ils rompu cette promesse?

L'hon. Greg Thompson (ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, je souscris à une bonne partie du préambule du député, lorsqu'il parle du dévouement des anciens combattants autochtones et de leur fidélité envers le Canada, mais j'aimerais lui rappeler qu'il est député d'un parti qui a gouverné pendant 13 ans en ignorant les anciens combattants autochtones et les autres anciens combattants et qui a négligé les dépenses en matière de défense ainsi que les hommes et les femmes qui portent l'uniforme. Voilà le triste bilan des libéraux après 13 ans.

Nous n'allons pas faire comme eux. Nous allons travailler pour résoudre chacun de ces problèmes, un à un. Nous allons en venir à bout. Nous allons aider ces Autochtones...

Le vice-président: Le député de Richmond—Arthabaska a la parole.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, selon le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, les programmes déjà en place peuvent venir en aide aux producteurs agricoles qui subissent des pertes de revenu fortuites, comme ceux de Saint-Amable, aux prises avec le nématode doré. Or, selon le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec, les programmes existants sont inadéquats.

Qu'est-ce que le gouvernement attend pour se rendre à l'évidence, et venir en aide aux producteurs de Saint-Amable en mettant en place un programme qui leur soit spécifiquement destiné?

Questions orales

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, je tiens à souligner à mon collègue la rapidité avec laquelle ce gouvernement a réussi à régionaliser la crise qui a frappé le Québec dans son ensemble, permettant la reprise des échanges valant plusieurs millions de dollars pour la province. Le gouvernement se penche présentement sur la question du support financier au-delà des programmes déjà disponibles pour les agriculteurs situés dans la zone sous restriction.

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas ce que dit le secrétaire parlementaire dans le communiqué qu'il a émis hier. Il dit plutôt que les programmes qui existent sont suffisants. Il suscite ainsi de faux espoirs.

Ce matin, j'ai parlé au président de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec, M. Pierre Chouinard, qui a dit que le PCSRA ne fonctionnait pas. Le ministre annonçait, le 6 octobre dernier, vouloir élaborer un nouveau programme d'aide en cas de catastrophe.

Comme, en vertu de la Loi sur la santé des animaux, l'Agence canadienne d'inspection des aliments indemnise les producteurs obligés de détruire leurs animaux, le ministre entend-il faire de même pour les producteurs de la région de Saint-Amable, en vertu sur la Loi sur la protection des végétaux, afin de leur verser une indemnité immédiate?

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, je suis porté à croire que les agriculteurs ont vu à quel point ce gouvernement peut accomplir des choses rapidement. Le ministre a demandé à ses fonctionnaires de continuer à travailler en étroite collaboration avec ceux du Québec sur la question de l'aide financière apportée au-delà des programmes qui existent déjà.

Contrairement au Bloc québécois, nous ne lançons pas de paroles en l'air, nous pouvons agir.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le Président, mercredi dernier, le ministre des Affaires étrangères a comparé l'évacuation des Canadiens du Liban au chaos d'un centre commercial avant la fermeture, la veille de Noël, ou encore à un aéroport pendant une tempête de neige. Voilà encore un autre commentaire démontrant la rudesse et l'insensibilité du premier diplomate du pays, qui n'échappent pas à l'oeil de la communauté internationale.

Le ministre des Affaires étrangères s'excusera-t-il d'avoir fait une telle comparaison au sujet des dizaines de milliers de Canadiens pris en zone de guerre et craignant pour leur vie? Présentera-t-il des excuses à ces Canadiens?

• (1155)

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, jamais auparavant le Canada n'avait réussi une opération d'évacuation avec autant de succès. Tous les diplomates, tous les intervenants, tous les Canadiens, ont uni leurs efforts pour faire sortir des Canadiens d'une

zone de guerre. Nous sommes très fiers du bilan du gouvernement du Canada dans ce dossier.

* * *

LA SANTÉ

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, le Fonds du Commonwealth a publié hier un rapport dans lequel il compare le système de soins de santé du Canada à celui de six autres pays industrialisés.

Le ministre de la Santé pourrait-il commenter l'impression des médecins canadiens qui ont été interrogés dans le cadre de cette étude au sujet du système de soins de santé que nous a légué le gouvernement libéral précédent?

L'hon. Tony Clement (ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, il s'agit certainement d'une accusation accablante, qui survient après 13 années de mauvaise gestion financière libérale dans le secteur des soins de santé. Il ne faut pas s'étonner, à l'issue d'une telle gabegie, que les médecins aient cette opinion du système de soins de santé.

Le nouveau gouvernement du Canada prend des mesures pour réduire les délais et améliorer la qualité des soins de santé. Pour ce faire, il investira une somme additionnelle de 1,2 milliard de dollars cette année seulement dans notre régime de soins de santé. Nous nous occupons des Canadiens et des soins de santé.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD): Monsieur le Président, les premières langues parlées au Canada sont en train de mourir et le gouvernement conservateur n'arrange pas les choses.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le nombre d'Autochtones qui parlent couramment leur langue maternelle a chuté de 59 p. 100, en 1984, à 44 p. 100, en 2004. Les chiffres sont encore pires pour le reste du Canada. Bientôt, des langues qui ont été parlées sur le territoire canadien pendant des millénaires auront disparu.

La ministre peut-elle expliquer pourquoi le gouvernement a fait une compression de 160 millions de dollars dans les programmes linguistiques autochtones alors qu'il dispose d'un excédent de 13 milliards de dollars?

L'hon. Bev Oda (ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement précédent avait l'habitude de mettre de l'argent de côté et de faire de grandes annonces, mais ne faisait jamais rien en fin de compte. Il n'avait pas de plans.

Le gouvernement actuel a l'intention de collaborer avec les groupes autochtones pour assurer la pérennité de ces langues, dont certaines sont menacées, et de la culture des collectivités autochtones. En fait, le gouvernement s'est engagé à accorder un financement permanent de 40 millions de dollars au titre de l'Initiative des langues autochtones.

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD): Monsieur le Président, de nombreuses langues parlées dans ma circonscription, notamment l'inuvialuktun, le gwich'in, le north slavey, le south slavey, le chipewyan, le tlicho, le cri, le beaver, le hare et le mitchev. Toutes ces langues et bien d'autres qui sont parlées d'un bout à l'autre du Canada risquent de disparaître faute de financement adéquat.

Questions orales

La ministre affirme qu'elle fait de la réaffectation de fonds. Les Autochtones ont-ils davantage de raisons de croire cette affirmation que les aînés en avaient de croire le gouvernement qui avait promis de ne pas grever d'impôt les fiducies de revenu?

L'hon. Bev Oda (ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, PCC): Monsieur le Président, je suis très consciente du fait que certaines langues sont sur le point de disparaître. C'est précisément pour cela qu'un plan s'impose. Il faut enregistrer ces langues. Au lieu de parler sans cesse de ce qu'il faut faire avec des sommes considérables et de ne rien faire du tout, il faut prendre les moyens pour agir vraiment.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture tente de détruire la Commission canadienne du blé, mais les moutons conservateurs qui représentent Winnipeg refusent de défendre la ville qu'ils représentent.

Dans le discours que le ministre prononcera à Winnipeg aujourd'hui devant la chambre de commerce, parlera-t-il des quelque 460 emplois qui seront perdus et des 66 millions de dollars que la ville perdra en salaires?

Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Combien de dommage son gouvernement causera-t-il à la ville de Winnipeg avant qu'il dise que cela suffit?

[Français]

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, je prends bonne note de la question de ma collègue. Je suis persuadé que notre gouvernement va agir dans l'intérêt de ce secteur et j'en ferai part à mon ministre pour qu'il puisse donner une réponse la semaine prochaine.

* * *

• (1200)

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, comme nous le savons tous, les libéraux sont reconnus pour tergiverser dans les dossiers importants, comme les règlements de réclamations territoriales. Les pourparlers entrepris par l'ancien gouvernement conservateur en vue de conclure des traités en Colombie-Britannique ont été suivis par 13 ans d'inaction de la part des libéraux. Il a fallu que les conservateurs reprennent le pouvoir pour qu'une entente finale soit conclue avec la bande de Lheidli T'enneh dans le cadre d'une cérémonie de signature officielle.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peut-il parler à la Chambre de ce nouveau chapitre important pour les Autochtones en Colombie-Britannique?

M. Rod Bruinooge (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, je suis très fier de dire qu'une étape historique a été franchie dimanche dernier avec la cérémonie de signature du premier traité moderne tenue à Prince George, en Colombie-Britannique, pour souligner l'entente finale conclue avec la bande de Lheidli

T'enneh. Le premier ministre de la province, Mike de Jong, a déclaré que des progrès étaient réalisés après des années de frustration.

Ce matin, on a pu lire dans la *National Post* qu'il s'agit « d'une solution réaliste (donc pratique) qui pourrait servir de modèle » pour les accords avec les Premières nations en Colombie-Britannique et au Canada. Il n'a fallu que quelques mois au nouveau gouvernement pour agir et arriver à ces résultats, non des décennies comme l'ancien gouvernement libéral.

* * *

[Français]

LES INFRASTRUCTURES

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, les pères trappistes ont mis en vente l'Abbaye d'Oka. Un regroupement d'organismes régionaux a déjà obtenu une aide de 3 millions de dollars du Québec, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités, pour un projet agrotouristique. Il ne manque que la part du fédéral pour que le projet puisse aller de l'avant.

Suite à sa rencontre avec le regroupement, est-ce que le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et responsable politique du Québec entend débloquer les 3 millions de dollars nécessaires pour que le projet puisse se réaliser?

L'hon. Jean-Pierre Blackburn (ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, effectivement, les autorités de l'Abbaye d'Oka ont déposé ce projet dans le cadre du programme d'infrastructures. C'est un programme dont Québec a la première clé, et nous, nous avons la deuxième clé. Nous partageons les dossiers tiers-tiers-tiers.

Le dossier avait bel et bien été déposé, mais le gouvernement Québec a décidé de ne pas le laisser dans le même programme et l'a changé. Dans ce cas-là, nous n'intervenons pas. Cependant, le dossier a été déposé à nouveau à Développement économique Canada. Nous avons fait l'analyse et pour ce qui est de l'achat du terrain, malheureusement, nous ne pouvons pas souscrire à la demande actuellement. Nous ne pourrions intervenir que sur une deuxième demande concernant les...

Le vice-président: L'honorable député d'Ottawa-Centre a la parole.

* * *

[Traduction]

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, c'est le moment du spécial du vendredi. Au menu aujourd'hui, nous avons Christopher Essex, qui a été nommé par le gouvernement au sein du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Ce monsieur nie les faits scientifiques des changements climatiques.

Les amendements proposés par le NPD au projet de loi sur la responsabilité vont mettre fin à ce genre de copinage politique. Malheureusement, comme d'habitude, le Sénat libéral fait obstacle aux changements que nous voulons apporter aux règles sur le copinage, et les conservateurs se précipitent pour faire le plus de nominations possible.

Les conservateurs vont-ils annuler la nomination de M. Essex et arrêter de nommer leurs petits copains à des postes élevés?

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

LA COMMISSION SUR LES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS

M. Rod Bruinooge (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, conformément à l'article 32 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport annuel de 2005-2006 de la Commission sur les revendications particulières des Indiens.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CONDITION FÉMININE

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les huitième et neuvième rapports du Comité permanent de la condition féminine. Ces rapports portent sur le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2007, et les compressions budgétaires et le nouveau mandat de Condition féminine Canada.

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais présenter à la Chambre une pétition de deux pages provenant de la région de London. Les pétitionnaires aimeraient que la Loi sur le mariage civil soit modifiée.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter cette pétition signée par des habitants de Coronation, Brownfield, Castor and Houssar, dans ma circonscription, Crowfoot. Ils sont d'avis qu'il faudrait promouvoir et défendre le mariage comme étant exclusivement l'union légitime d'un homme et d'une femme et ils demandent au Parlement de rouvrir le débat sur le mariage.

De plus, ils sont d'avis qu'un enfant a le droit naturel de connaître son père et sa mère et d'être élevé par ceux-ci. Ils sont aussi d'avis que les décisions des tribunaux et des organes législatifs devraient respecter l'intérêt supérieur de l'enfant.

LES SERVICES DE GARDE

Mme Tina Keeper (Churchill, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter à la Chambre deux pétitions comportant des centaines de signatures des habitants de la circonscription de Churchill, qui déclarent toutes deux que le programme du gouvernement en matière de garde d'enfants ne répond pas aux besoins et aux demandes des circonscriptions en milieu rural.

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, nous dotons tous les postes selon le principe du mérite, peu importe le poste. Ceci dit, le député a raison: les libéraux continuent de faire obstacle au projet de loi sur la responsabilité, la loi anticorruption la plus sévère de l'histoire du Canada.

Puisqu'il est question de nominations, les libéraux ont tenté d'amender le projet de loi sur la responsabilité afin de légaliser la pratique des postes fantômes. En cette semaine de l'Halloween, les libéraux devrait avoir honte de réveiller leurs vieux fantômes et leurs vieilles sorcières.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, les Torontois et les Ontariens ont encore une fois été abandonnés par le gouvernement. Le ministre des Affaires indiennes refuse une rencontre afin de tenter de trouver une solution au problème de Caledonia. Le premier ministre ignore son homologue provincial et le gouvernement refuse maintenant de financer Expo 2015 qui se tiendra à Toronto. C'est là la preuve que le gouvernement ne s'intéresse tout simplement pas à l'Ontario.

Compte tenu de son refus d'appuyer le projet Expo 2015, le gouvernement s'engagera-t-il dès maintenant à offrir un financement stable au projet de réaménagement du secteur riverain de Toronto?

L'hon. Bev Oda (ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, PCC): Monsieur le Président, nous avons appuyé la candidature de Toronto pour l'Expo. Nous avons d'ailleurs engagé une somme de 600 millions de dollars à cet égard. Je ne sais pas vraiment pourquoi les libéraux de l'Ontario ne sont pas prêts à prendre un engagement envers Toronto. Le député d'Ottawa-Sud pourrait peut-être nous donner une réponse à cette question.

Nous appuyons Toronto. Nous appuyons l'Ontario. C'est une occasion manquée. Nous avons demandé à la ville de Toronto et à la province de collaborer avec nous pour voir à ce que Toronto et l'Ontario puissent jouer un rôle de premier plan à l'échelle nationale et internationale.

Le vice-président: Cela met fin à la période des questions. Avant de passer aux affaires courantes, je demanderais aux députés qui ne comptent pas rester pour la fin de la séance de bien vouloir quitter la Chambre au lieu de poursuivre leurs conversations habituelles.

* * *

● (1205)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le ministre de la Sécurité publique a donné à penser hier, en réponse à une question, que le Parti libéral n'était pas en faveur de la mesure législative sur l'âge de consentement qui a été annoncée. Je suis certaine qu'il a besoin qu'on lui fournisse l'occasion de ne pas induire la Chambre en erreur par les propos qu'il a tenus hier et de faire une mise au point parce qu'il sait que cette mesure fait partie du programme libéral en matière de justice.

Le vice-président: Ce n'est pas la première fois qu'une divergence de vues sur les faits donne lieu à un rappel au Règlement. Nous allons passer aux affaires courantes.

Initiatives ministérielles

Les pétitionnaires demandent donc à la ministre des Ressources humaines et du Développement social de rétablir le programme de garderies et d'éducation préscolaire tel qu'il était sous l'ancien gouvernement libéral.

LE MARIAGE

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, je suis très fier de présenter aujourd'hui deux pétitions provenant du Manitoba et comportant des centaines de noms, demandant au Parlement de rouvrir la question du mariage et d'abroger ou de modifier la Loi sur le mariage civil afin de promouvoir et défendre le mariage comme étant exclusivement l'union légitime d'un homme et d'une femme.

LES TRAVAILLEURS SANS PAPIERS

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, j'ai à présenter une autre pétition qui demande au Parlement et au gouvernement de surseoir à l'expulsion immédiate de travailleurs sans papiers et de trouver une solution logique et humanitaire à ce problème.

J'ai également reçu, le 1^{er} novembre, un message de la section 252 des TCA selon lequel Patricia Grant, une femme vivant et travaillant depuis 13 ans au Canada, a été récemment expulsée, ce qui montre encore une fois que le gouvernement doit agir. Nous ne pouvons pas expulser des gens qui apportent une contribution à notre société et à notre économie.

* * *

• (1210)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 97 et 98.

* * *

[Texte]

Question n^o 97—**M. Pierre Paquette:**

Quels sont les études, analyses et rapports ayant été effectués ou commandés depuis le 24 janvier 2006 par le ministère des Finances ou par le Conseil privé de la Reine relatifs à la question du déséquilibre fiscal?

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, la question du déséquilibre fiscal a donné lieu à de nombreux débats publics et à de nombreuses études.

Beaucoup de chercheurs universitaires, de groupes de réflexion et de groupes d'intervenants ont produit des études sur le déséquilibre fiscal. Les seules études commandées par le ministère des Finances ont été celles qu'a réalisées le Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires. Le Groupe d'experts a été chargé par le ministère des Finances d'examiner les deux principaux mécanismes de transfert fédéraux et, dans le cadre de ses travaux, il a commandé des études, procédé à des consultations et rencontré un certain nombre de gouvernements provinciaux et territoriaux, de chercheurs et d'experts. Le Groupe a été créé le 21 mars 2005 et il a présenté ses rapports définitifs au gouvernement du Canada le 5 juin 2006. Le public peut accéder à ces rapports à l'adresse Internet suivante: <http://www.eqfff-pfft.ca/francais/epreports.asp>.

En plus d'avoir commandé ces rapports importants, le ministère des Finances produit ses propres analyses concernant le déséquilibre

fiscal et étudie en détail les commentaires et les propositions émanant des chercheurs et des intervenants dans le cadre de l'élaboration des conseils qu'il donne au ministre des Finances.

« Rétablir l'équilibre fiscal au Canada », le document d'accompagnement du budget de 2006 présenté à la Chambre des communes le 2 mai 2006, constituait la principale étude préparée par le ministère des Finances.

À la suite du dépôt du document « Rétablir l'équilibre fiscal au Canada », le ministère des Finances poursuit ses efforts visant à formuler des propositions pour assurer le respect des engagements pris en matière d'équilibre fiscal. Il a invité les Canadiens à faire part de leurs commentaires au moyen de consultations en ligne, et il s'attache à examiner les présentations, dont bon nombre ont été rendues publiques par les intervenants.

Question n^o 98—**M. Pierre Paquette:**

Quelles sont les prévisions à long terme (deux ans ou plus) ayant été effectuées ou commandées depuis le 24 janvier 2006 par le ministère des Finances ou par le Conseil privé de la Reine au sujet de la situation financière du Canada?

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Le ministère des Finances effectue régulièrement des projections sur la situation et les perspectives financières à moyen terme du Canada, c'est à dire pour les cinq prochains exercices. Des projections financières pour 2006 2007 et 2007 2008 ont été publiées dans le budget présenté à la Chambre des communes le 2 mai 2006.

En outre, en prévision de la Mise à jour économique et financière qui sera publiée à l'automne de 2006, le ministère des Finances prépare des projections financières sur cinq ans, c'est à dire jusqu'en 2011 2012, en tenant compte de la moyenne des prévisions d'économistes du secteur privé. Des prévisionnistes du secteur privé ont également été embauchés pour préparer des projections sur cinq ans de la situation financière du gouvernement.

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis), soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): La députée de Nanaimo—Cowichan disposait encore de huit minutes, la dernière fois que nous avons débattu la question.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, avant la période des questions, j'entretenais la Chambre du fait que le projet de loi C-9, sous sa forme originale, aurait eu une incidence négative grave sur les Premières nations, les Métis et les Inuits. Ceux-ci sont déjà terriblement surreprésentés dans le système de justice pénale. L'élimination de la possibilité d'imposer une peine d'emprisonnement avec sursis à l'égard d'un aussi grand nombre d'infractions aurait fait augmenter le nombre d'Autochtones dans nos prisons.

Initiatives ministérielles

J'aimerais citer un extrait d'une lettre datée du 20 octobre, dans laquelle le conseil des Tlingit de Teslin demande au gouvernement de revenir sur sa position relativement aux condamnations avec sursis:

Au Yukon, les condamnations avec sursis se sont révélées un outil efficace que les cours territoriales combinent à des démarches propres aux Premières nations, dont le groupe communautaire de détermination de la peine prévu dans le programme des artisans de la paix des Tlingit de Teslin. Les condamnations avec sursis ont contribué à la promotion et à la pratique de la responsabilisation communautaire et aidé les délinquants à respecter jusqu'au bout les conditions qui leur avaient été imposées, tout en tenant compte des intérêts des victimes de crimes. Résultat, les familles ne sont pas brisées, et l'on met l'accent sur un juste équilibre entre le châtement et la réadaptation des délinquants, ce qui profite à l'ensemble de la collectivité.

Il incombe à la Chambre de mener les consultations nécessaires auprès des Autochtones afin que le système de justice n'ait pas un effet trop néfaste sur les familles et sur la collectivité.

Ce projet de loi, tel qu'amendé, a été le résultat du travail assidu de tous les députés de l'opposition siégeant à ce comité. Je veux souligner en particulier les efforts de la députée de London-Ouest qui a collaboré avec son collègue de Windsor—Tecumseh et un collègue bloquiste pour que le projet de loi soit amendé, afin de refléter les souhaits des Canadiens.

Ces derniers disaient reconnaître les graves préoccupations qui existaient. Les Canadiens avaient de graves réserves au sujet de l'imposition de peines avec sursis dans le cas de crimes graves avec violence. Les Canadiens jugeaient que, dans ces cas-là, les peines étaient inappropriées. Ainsi, le projet de loi amendé reflète le fait qu'on ne devrait pas imposer des peines avec sursis dans le cas d'un crime grave avec violence.

Ce projet de loi traduit maintenant notre intention de demander aux juges d'être plus prudents lorsqu'ils imposent des peines pour des crimes graves avec violence.

Je voudrais prendre l'exemple d'agressions sexuelles graves. Des femmes autochtones sont venues raconter au comité des cas d'agressions très graves où la gravité de l'agression n'a pas été suffisamment prise en compte lorsqu'on a envisagé d'imposer une peine avec sursis aux auteurs de ces agressions.

Il y avait un petit nombre de cas liés à ce type de crimes graves avec violence; il est très important que les juges se fassent dire par les parlementaires que le recours à des peines avec sursis dans ce type de circonstances n'est tout simplement pas approprié. Ce projet de loi amendé demande donc aux tribunaux de ne pas continuer d'abuser ainsi des peines avec sursis.

On a beaucoup parlé du recours aux peines avec sursis et un dicton dit qu'il faut ne pas s'embarrasser des faits lorsqu'on veut tenir des propos creux et faire des déclarations exagérées. Cependant, les partis d'opposition ont tenu compte des faits. Ils ont examiné les renseignements fournis par un certain nombre de témoins qui ont parlé des avantages des peines avec sursis. En fait, le Canada est un chef de file dans le monde lorsqu'il s'agit d'assurer le bon fonctionnement des peines avec sursis.

Ces peines sont une étape entre la probation et l'incarcération. Elles permettent notamment aux juges d'ordonner des traitements et d'autres mesures de réadaptation. Les statistiques montrent que lorsque des délinquants ont accès à des traitements et à d'autres mesures de réadaptation, ils sont moins susceptibles de récidiver.

C'est un facteur important, car les Canadiens veulent qu'on fasse de la prévention. Ils ne souhaitent pas que les gens se retrouvent en prison pour commencer. Ils veulent s'assurer qu'ils ont accès à des logements et à des services d'éducation, ainsi qu'à d'autres mesures sociales qui les empêchent, au départ, de tomber dans la criminalité.

Les Canadiens ne souhaitent pas que les gens retournent en prison. Nous savons que, lorsqu'il n'est pas question d'un crime grave avec violence, si nous prévoyons quelques mesures pour empêcher que les gens ne soient emprisonnés, leurs risques de récidive diminuent.

● (1215)

Ces chiffres viennent de Statistique Canada, du Centre canadien de la statistique juridique. Ils montrent que ceux qui ont purgé une peine avec sursis risquent moins d'être reconnus coupables d'une autre infraction ultérieurement que ceux qui ont purgé une peine d'emprisonnement. Ces statistiques ont été établies dans les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan, en 2003 et 2004.

On dit souvent à la Chambre que les victimes sont oubliées et ne sont pas prises en compte. Or il existe une étude, réalisée par Julian Roberts et Kent Roach, qui porte sur l'attitude de victimes à l'égard des peines avec sursis. Permettez-moi de traiter des conclusions de cette étude, qui porte — je le rappelle — sur les victimes de crimes.

On a constaté que les plupart des programmes de réinsertion étaient plus efficaces si le délinquant purgeait sa peine dans la collectivité plutôt qu'en détention; que la prison n'est pas une mesure dissuasive plus efficace que des sanctions intermédiaires rigoureuses comme l'ordonnance de probation améliorée; que l'intérêt général pour la justice réparatrice a eu pour effet d'éveiller l'intérêt pour les sanctions purgées dans la collectivité. Les mesures de justice réparatrice visent à défendre les intérêts de la victime à tous les stades du processus de justice pénale, mais en particulier à l'étape de la détermination de la peine.

Certaines études ont été faites. Je veux mettre cela dans le contexte. Nous disons que les conservateurs ressemblent aux républicains. Je dois donc présenter maintenant des statistiques des États-Unis. Selon un article du *Vanity Fair*:

Si les États bleus sont des gouffres d'immoralité, comme l'affirment avec véhémence les grands pontes de la droite, comment se fait-il que les États rouges soient ceux où les crimes avec violence, le divorce, les unions illégitimes et les peines de prison, entre autres maux de la société, sont les plus répandus au pays?

Cet article porte sur un livre intitulé *Red State, Blue State*, qui explique que les États rouges, ou les États républicains, sont les plus violents. Les États rouges sont ceux où les crimes avec violence sont les plus fréquents, malgré leur recours fréquent à l'incarcération. Il semble que les risques de se faire tuer par balle sont beaucoup plus élevés dans les États rouges. Les 15 États où le risque d'être tué par une arme à feu est le plus élevé sont des États rouges. Aux États-Unis, depuis longtemps réputés pour leur façon de réprimer sévèrement la criminalité, nous savons que le taux de criminalité est actuellement à la hausse.

Il faut selon moi trouver la juste manière d'utiliser les peines avec sursis, juguler les causes de la criminalité et réagir intelligemment face au crime. Nous devons vraiment trouver des moyens efficaces de faire appliquer la loi et des moyens de prévention qui fonctionnent. Il faut aussi établir un filet de sécurité sociale qui évite aux gens de souffrir de la pauvreté et qui permet à ceux qui en ont besoin de suivre les programmes nécessaires de désintoxication de la drogue et de l'alcool.

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt et j'aimerais commenter l'affirmation des partisans de la fermeté à l'égard de la criminalité, selon lesquels la criminalité est en hausse. Cela me paraît pas absurde. J'ai de sérieux doutes sur cette statistique. Dans certains cas, du moins pour les délits mineurs, le taux descend parce que les gens sont las de voir que rien n'est fait pour changer la situation alors ils cessent de signaler les infractions.

Initiatives ministérielles

Il y avait dans ma circonscription, avant la modification de la carte électorale en 2004, un commerçant dont le commerce faisait sans arrêt l'objet de vols. Des types, habituellement des jeunes, entraient par effraction la nuit. Ils enfonçaient la porte, prenaient des choses et s'en allaient. Ils laissaient la porte ouverte, de sorte que, surtout l'hiver, c'était désastreux. Le commerçant déclarait le délit, mais quand la police arrivait, les dégâts étaient déjà faits et lorsque les délinquants étaient attrapés, on leur donnait une petite tape sur les doigts et ils récidivaient.

Du point de vue du commerçant victime, le taux de criminalité a diminué, car lorsqu'il déclarait ces vols, sa compagnie d'assurance majorait constamment sa prime, étant donné qu'il représentait un risque plus élevé. Il était pénalisé et les autres types restaient libres. Il s'est dit que c'était absurde de continuer de déclarer ces délits et il a donc arrêté de le faire.

Ce qui est incroyable dans cette histoire, c'est qu'un soir, il a eu une prémonition, surpris du fait que les voleurs n'avaient pas frappé depuis un certain temps; il se pouvait donc qu'ils viennent ce soir-là et il a donc décidé de passer la nuit dans son commerce. Et comme prévu, ils ont enfoncé la porte. Il les a attrapés et les a retenus en attendant la police. Les jeunes sont rentrés chez eux avant lui, car il lui a fallu réparer la porte endommagée avant de pouvoir rentrer chez lui. La police s'est contentée de raccompagner les jeunes chez eux. Rien de plus.

J'aimerais que la députée commente le fait que nous avons besoin de statistiques exactes, fondées sur les faits, pas seulement sur ce qui est déclaré.

• (1220)

Mme Jean Crowder: Monsieur le Président, je suis ravie d'entendre le député dire qu'il préfère que les statistiques soient vraiment basées sur des faits. C'est exactement ce que je fais. Je cite des faits et je ne me contente pas des figures de style.

D'après le Bureau of Justice Statistics des États-Unis, des dix États affichant le nombre le plus élevé de détenus par 100 000 habitants en 2003, neuf étaient rouges. Les dix États qui comptaient le plus de détenues par 100 000 habitants en 2003 étaient tous rouges. Selon les mêmes statistiques, les États rouges ont connu la plus forte occurrence d'infractions, ce qui veut dire que la lutte musclée à la criminalité qu'ils ont menée en incarcérant les contrevenants n'a pas réglé le problème.

Selon moi et selon les intervenants du milieu carcéral, les données sont simplement insuffisantes au Canada et c'est là une partie du problème. Il faudrait faire d'autres études, notamment sur l'impact des peines avec sursis sur les Autochtones. Il faudrait que nous sachions quel est le taux de récidive. Il faudrait que nous sachions si le fait d'offrir aux contrevenants un programme de réadaptation ou de traitement permet vraiment de raccourcir la durée de leur incarcération et de les garder plus longtemps dans la collectivité où ils peuvent contribuer à la productivité générale.

Je serais ravie de pouvoir communiquer au député les données du Bureau of Justice Statistics des États-Unis.

L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, tous les députés qui ont travaillé sur le projet de loi savent que les blessures corporelles graves et le crime organisé représentent la limite appropriée, au-delà de laquelle toute infraction serait jugée en vertu du Code criminel, notamment en cas d'implication du crime organisé.

Le ministre de la Justice parlait comme si les gens ordinaires seraient soumis aux mêmes procédures que les contrevenants

dangereux. Il semble y avoir une certaine confusion, précisément au sujet de ce type d'infractions. J'ai entendu ce commentaire à quelques reprises. Les premières fois, je me disais qu'il devait s'agir d'une erreur et que je n'entendais pas bien.

Peut-être que certains députés d'en face qui ne comprennent pas bien le projet de loi et ce qu'il propose devraient retourner consulter les représentants du ministère de la Justice pour obtenir les informations pertinentes. J'aimerais que le député dise ce qu'il en pense.

Mme Jean Crowder: Monsieur le Président, j'aimerais remercier la députée de London-Ouest pour son travail au sein du comité.

Tel qu'amendé, le projet de loi ne vise pas les crimes violents les plus graves. C'est la raison pour laquelle les amendements ont été apportés. Il faut souligner que les juges peuvent avoir recours aux dispositions du projet de loi, tel qu'amendé, uniquement si la durée de la peine est au maximum de deux ans moins un jour.

C'était une très bonne observation de la part de la députée.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole dans le cadre du débat sur le projet de loi C-9. Je peux dire que, dans les quartiers défavorisés du centre-ville que l'on trouve dans ma circonscription, Winnipeg-Centre, les problèmes de criminalité et de sécurité sont très nettement ceux qui préoccupent le plus les gens, si je me fie aux opinions qu'ils expriment lorsque je leur pose la question ou aux opinions qu'ils me communiquent sans que je leur demande. Mes électeurs s'intéressent avant toute chose aux problèmes de criminalité et de sécurité.

J'ai essayé de m'occuper de ces problèmes de manière à être fidèle aux préoccupations des gens. J'ai pris la parole 22 fois dans cette 39^e législature pour parler des problèmes de criminalité et de justice dans ma circonscription. Le discours que je fais aujourd'hui est ma 23^e intervention à ce sujet.

Je suis tout à fait d'accord avec les gens de la circonscription de Winnipeg-Centre pour dire que les Canadiens ont le droit de vivre en sécurité dans les rues de leurs villes. Mes électeurs ont le droit de se sentir en sécurité chez eux. Les députés fédéraux et les autres élus ont le devoir et l'obligation de faire tout ce qu'ils peuvent pour que les rues soient sécuritaires et pour permettre aux gens de jouir du bien-être auquel ils aspirent en toute légitimité.

Je peux raconter comment les choses ont changé, puisque j'ai grandi à Winnipeg. Lorsque j'étais enfant, souvent, après le dîner, nous allions jouer dehors. Nous dépensions beaucoup d'énergie. Nous courrions et nous jouions avec nos amis et nos voisins. Nous sortions tous à l'extérieur immédiatement après le repas du soir, et nous ne rentrions à la maison qu'à la brunante, ou lorsque nos mères nous appelaient depuis le pas de la porte.

Cette époque est révolue. Plus personne ne fait cela au centre de Winnipeg. Ce n'est pas possible, parce que c'est dangereux. Dans certains quartiers de ma circonscription, les parents ne peuvent même pas envoyer leurs enfants chercher du lait au dépanneur.

La ville entière est actuellement en deuil, en état de choc. Elle est affligée par ce qui s'est passé il y a 10 jours à peine, tout près de mon bureau, au coeur de Winnipeg. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais une personne innocente, qui se trouvait là par hasard, a été victime de l'un des plus horribles meurtres liés à des bandes à Winnipeg. Les gens ont pris conscience que les choses sont allées trop loin. Les citoyens exigent la prise de mesures correctives. Ils exigent que les députés fédéraux et les autres représentants élus fassent leur possible afin que les rues soient sécuritaires.

Initiatives ministérielles

C'est pour cette raison que j'essaie d'appuyer le plus grand nombre possible de projets de loi ayant trait à la justice pénale, à la criminalité et à la sécurité publique. J'ai appuyé le projet de loi C-9 à l'étape de la deuxième lecture, le 6 juin 2006. Mon parti a de nouveau appuyé le projet de loi C-9 cette semaine. Dans l'intervalle, la mesure a été modifiée de façon très importante en comité. Les libéraux ont proposé des motions radicales qui ont été appuyées par le Bloc et le NPD. Par conséquent, lorsque le moment est venu de voter de nouveau sur le projet de loi C-9, celui-ci avait été sensiblement modifié, mais il a quand même pour effet de réduire les possibilités d'obtenir une peine d'emprisonnement avec sursis.

Les hauts cris entendus dans un grand nombre de collectivités, y compris la mienne, étaient liés au fait que les peines d'emprisonnement avec sursis étaient imposées trop souvent à des individus qui ne devraient pas bénéficier de telles peines, et à l'égard de crimes pour lesquels ces peines ne devraient pas s'appliquer. Les gens réclamaient la justice.

On me dit qu'à chaque année entre 500 et 600 individus reconnu coupables conformément à l'actuel projet de loi C-9, c'est-à-dire même avec les modifications apportés par le comité, ne pourront plus bénéficier d'un emprisonnement avec sursis. Dans sa forme originale, le projet de loi présenté par le ministre de la Justice aurait eu pour effet de priver, à chaque année, environ 2 600 individus de la possibilité de faire l'objet d'un emprisonnement avec sursis après une déclaration de culpabilité. C'est effectivement une différence énorme, mais il ne faut pas oublier que nous avons fait un pas afin de restreindre le recours aux peines d'emprisonnement avec sursis.

Je ne sais pas ce qui a poussé des enfants et des adolescents de ma circonscription à commettre les atrocités qu'ils ont commises il y a une dizaine de jours sur l'avenue Sergeant. Une femme de 32 ans qui était partie chercher un litre de lait au dépanneur 7-Eleven a péri aux mains d'enfants âgés de 12, 14 et 15 ans; elle a été brutalement assassinée dans une rue de ma circonscription. Je comprends les habitants de Winnipeg qui réclament une réaction adaptée aux circonstances.

• (1225)

Un mélange complexe de sentiment d'impuissance, de désespoir, de pauvreté chronique à long terme, de violence et de toxicomanie ont créé certaines conditions sociales. Je ne connais pas tous les facteurs qui contribuent à créer des conditions aussi abjectes, mais la situation ne cesse de se détériorer depuis quelques années. De nos jours, 47 p. 100 des familles et 52 p. 100 des enfants dans ma circonscription vivent sous le seuil de la pauvreté. Ce sont là des chiffres alarmants; nulle part ailleurs au Canada sont-ils aussi élevés. Ils ont grimpé durant les 13 années de gouvernement libéral. Les choses sont allées de mal en pis à mesure qu'on a vu disparaître les programmes sociaux qui aidaient ce quartier en difficulté à ne pas sombrer.

Les compressions dans le programme d'assurance-emploi ont, à elles seules, privé ma circonscription, qui était déjà la plus pauvre au Canada, de 20,8 millions de dollars par année. On est venu chercher 20,8 millions de dollars d'un coup. L'ampleur de cette perte pour ma circonscription est comparable à la fermeture sans raison valable de deux grandes usines de fabrication d'automobiles. Cela a fait tomber dans un profond désespoir des gens qui étaient au bord du désespoir.

Je ne dis pas que la pauvreté est la principale cause de la criminalité. Je dis que les gens qui vivent dans ces conditions sociales épouvantables sont beaucoup plus susceptibles d'être exposés aux activités criminelles, d'en être victimes ou d'y participer.

Je présume que le dieu de l'hon. Vic Toews (ministre de la Justice, PCC) est un dieu vengeur, mais la vengeance ne constitue qu'un élément de la peine. Nous devons examiner cela. Il doit y avoir d'autres motivations. La vengeance et le châtement, oui, mais il faut reconnaître qu'un des objectifs doit être la réinsertion sociale. Oui, nous tentons de protéger la société contre certaines personnes qui devraient être incarcérées, mais ne perdons pas de vue l'ensemble du tableau, de sorte que, lorsque nous sévissions contre le crime, nous devons en même temps agir intelligemment contre le crime. Je ne veux pas que cela devienne un cliché.

La dissuasion et la dénonciation sont importantes et nous devons nous assurer que la peine correspond à la gravité du crime. Je ne peux pas imaginer une peine qui corresponde suffisamment au crime qui a été commis à peine à quelques rues de mon bureau, lorsqu'une innocente femme de 32 ans est allée dans un magasin 7-Eleven acheter une pinte de lait. Je n'entrerai pas dans les détails, car ils sont trop horribles pour être racontés ici. Disons simplement que les habitants de Winnipeg sont encore sous le choc devant la gravité de cette infraction.

On peut peut-être ressentir de la satisfaction à punir les criminels et la vengeance est peut-être douce, et je comprends ceux qui préconisent une telle réaction. Toutefois, j'en appelle à une réaction mesurée. C'est le moment où jamais de faire preuve de leadership. Nous ne saurions façonner une politique sociale alors que nous sommes au coeur de la tourmente dans laquelle nous a entraînés un des crimes les plus odieux commis au Canada, en tout cas à Winnipeg. Nous avons perdu notre innocence.

Winnipeg est en état de choc comme Victoria l'a été lorsque Reena Burk a été brutalement assassinée. Ma collectivité vient de subir une blessure profonde. C'est pourquoi les quotidiens en appellent à une justice rapide, à des peines plus lourdes et à des pénalités plus sévères. Malheureusement, le ministre de la Justice saisit cette occasion en or pour se faire du capital politique. Il récupère la douleur provoquée par ce crime à des fins politiques. Il proclame dans les médias que le NPD tolère le crime, car nous ne sommes pas d'accord en tous points avec lui.

En fait, parce que nous sommes soucieux de rendre le système de justice pénale plus approprié, nous avons appuyé huit ou neuf des dix ou douze projets de loi modifiant le Code criminel qu'il a présentés récemment. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord en tous points avec le ministre de la Justice que nous tolérons le crime. Ce que nous voulons, c'est améliorer le projet de loi C-9. L'étape de l'étude en comité sert précisément à cela. Or, le comité a jugé que le projet de loi allait trop loin.

J'ai voté en faveur du projet de loi C-9. Je l'appuierai de nouveau le moment venu, dans sa forme amendée. Quiconque à la Chambre oserait dire que nous tolérons le crime est dans l'erreur, car nous avons vraiment tenté d'améliorer le projet de loi.

• (1230)

M. Dave Batters (Palliser, PCC): Monsieur le Président, il est difficile de prendre la parole à la Chambre et de dire que le NPD n'est pas tolérant à l'égard de la criminalité.

Je vais poser une question au député à propos de la contradiction. Il parle de sévir contre le crime. Je l'ai entendu dire cela à plusieurs reprises. Pourtant, il s'est opposé aux mesures proposées à l'origine par le gouvernement dans le projet de loi.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement voulait que les gens qui s'introduisent par effraction dans les maisons, qui allument des incendies et qui volent des voitures ne puissent pas purger leur peine dans le confort de leur salon. Pourquoi le député s'est-il opposé à de telles mesures? Nous savons, en tant que citoyens, que, quand ils sont derrière les barreaux, les criminels ne peuvent pas s'introduire par effraction dans les maisons, voler des voitures ou allumer des incendies. La liste d'infractions est longue.

Je trouve incroyable que le député et son parti estiment qu'on devrait pouvoir être admissible à l'emprisonnement avec sursis quand on est coupable de voies de fait armées, d'agression sexuelle, de kidnapping ou de trafic de personnes.

Pourquoi la contradiction? S'il veut sévir contre le crime, pourquoi n'a-t-il pas appuyé le projet de loi tel qu'il a été rédigé à l'origine par le gouvernement pour que les criminels reconnus coupables de ces infractions ne puissent pas purger leur peine à domicile?

• (1235)

M. Pat Martin: Monsieur le Président, j'ai appuyé le projet de loi C-9 le 6 juin et je l'appuierai tel qu'amendé.

Les projets de loi évoluent au cours du processus législatif. Par exemple, j'estime que le projet de loi C-25, sur le recyclage des produits de la criminalité, n'est pas assez sévère et nous l'amendons pour qu'il le devienne davantage.

Je ne sais pas pourquoi le gouvernement est si indulgent envers les criminels en leur permettant de garder leurs maisons luxueuses, leurs super Escalades et leurs hors-bord haut de gamme. Nous estimons que ces biens devraient être saisis et qu'on devrait renverser le fardeau de la preuve pour obliger les criminels à prouver qu'ils les ont achetés avec de l'argent gagné légitimement et non avec des produits de la criminalité.

Je ne sais pas pourquoi...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le député de Kitchener—Conestoga a la parole.

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, moi aussi j'ai écouté l'intervention du député avec intérêt. Il a assimilé le projet de loi à une vengeance. Rien ne saurait être plus loin de la vérité. Le fait est que notre système de justice doit comporter des éléments de prévention et de réadaptation, mais il faut aussi de puissants dissuasifs. La dissuasion est bien différente de la vengeance.

Le député peut-il se prononcer sur l'efficacité de l'inclusion de mesures efficaces de dissuasion dans nos lois pour amener ceux qui envisagent de commettre pareils crimes à se raviser?

M. Pat Martin: Le dieu du ministre de la Justice est peut-être un dieu vengeur, mais d'après mes valeurs, la vengeance n'est pas le seul objectif de la détermination de la peine. La dissuasion et la dénonciation, les deux principaux facteurs dont les juges doivent tenir compte en déterminant la peine, ne fonctionnent pas lorsque le tissu social se délite. Les gens soumis à des conditions sociales qui tiennent de la crise ne sont pas gênés par les gestes qu'ils posent. Ces deux facteurs prennent une certaine importance dans une collectivité stable de classe moyenne, comme Steinbach, d'où provient le ministre, mais ne jouent pas là d'où je viens.

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, j'ai bien écouté le député de Winnipeg-Centre. J'ai beaucoup de respect pour lui et pour ce qu'il a dit.

Je présume que, comme bien des gens, je ne comprends pas trop sa nouvelle position au sujet du projet de loi C-9.

Le 18 août dernier, il déclarait: « Je pense que c'est une expérience sociale qui a connu un échec catastrophique. Si l'idée était d'économiser en mettant moins de gens derrière les barreaux, on n'a vraiment rien gagné au change. » Le député comprend-il qu'en vidant le projet de loi C-9 de sa substance, il remet dans les rues des collectivités qu'il prétend protéger les voleurs d'autos, les pyromanes et les auteurs de vols par effraction?

M. Pat Martin: Le projet de loi C-9, que j'ai appuyé et en faveur duquel j'ai voté le 1^{er} novembre, continue de soustraire environ 600 criminels condamnés à l'admissibilité à l'emprisonnement avec sursis. Il ne va pas aussi loin que la proposition initiale du ministre pour laquelle j'avais également voté.

Mon collègue de Brandon doit savoir que, si le projet de loi n'avait pas été amendé, je l'aurais approuvé dans sa forme originale. Cependant, il nous est venu sous sa forme amendée. Je l'ai appuyé dans sa première mouture, je l'ai appuyé ensuite sous sa forme amendée et je l'aurais appuyé à nouveau s'il nous était revenu sous sa forme initiale.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir intervenir à propos du projet de loi C-9 à l'étape de la troisième lecture, et de replacer un peu les éléments dans leur contexte.

En 1996, le ministre de la Justice du temps — si mon souvenir est exact, il s'agissait d'Allan Rock — avait déposé le projet de loi C-41, qui faisait suite à une conférence fédérale-provinciale-territoriale. À l'occasion de cette conférence, tous les ministres de la Justice du temps — qu'ils aient été d'allégeance libérale, néo-démocrate, conservatrice ou séparatiste — étaient très inquiets de la possibilité que la population carcérale double. Or le Canada était le quatrième pays au monde à incarcérer le plus. Quand Allan Rock a déposé le projet de loi C-41, le tiers des gens emprisonnés l'étaient au motif de défaut de paiement des amendes.

Le gouvernement oublie toujours de faire ce rappel historique, mais quand le projet de loi C-41 a été déposé, il bénéficiait de l'appui de l'ensemble des ministres de la Justice. Il y avait même eu un livre blanc sur la croissance de la population carcérale, et nous étions bien conscients que les États-Unis constituaient le pays qui incarcérait le plus au monde, suivi de la Russie, du Canada et de l'Afrique du Sud.

Ensuite, quand le projet de loi C-41 a été adopté, on a créé une infraction intermédiaire entre l'emprisonnement et la probation, qui s'est appelée l'emprisonnement avec sursis. Cependant, il serait terriblement malhonnête de donner à penser que l'emprisonnement avec sursis, qui est régi par l'article 742 du Code criminel, n'est pas balisé.

Parfois, on entend les personnalités ministérielles en parler comme si l'emprisonnement avec sursis était totalement discrétionnaire, les juges n'obéissant à aucune règle et le législateur ayant laissé cette option sans le moindre encadrement.

Je rappelle — et j'espère que le gouvernement aussi se le rappellera — qu'avant de prononcer une peine d'emprisonnement avec sursis, conformément à l'article 742, le juge doit respecter quatre conditions. Premièrement, il ne doit pas y avoir de peine minimale. Deuxièmement, la sanction, l'emprisonnement, doit être une condamnation de moins de deux ans. Troisièmement, le juge doit être convaincu que la personne ne constitue pas un danger pour la collectivité où elle est connue. Quatrièmement, il faut que le juge soit convaincu que l'emprisonnement avec sursis correspond à un des objectifs de détermination de la peine, objectifs qui ont été codifiés à l'article 718 du Code criminel. Cette condition m'apparaît également importante.

Encore une fois, il faut se rappeler que la Commission canadienne sur la détermination de la peine mise sur pied par les conservateurs en fin de régime en 1984 — la Commission Archambault — avait recommandé, dans son rapport de 1987, que le législateur codifie un certain nombre d'objectifs relatifs à la détermination de la peine. Parmi ces objectifs qui figurent au Code criminel, il y a la dissuasion, la dénonciation et la réprobation. Il y a également la réhabilitation. Le juge doit être convaincu de se trouver en présence de l'un ou l'autre des objectifs pour imposer un emprisonnement avec sursis. Il peut d'ailleurs y avoir un ensemble d'objectifs, mais il y a des situations où la dénonciation prend le dessus et commande une peine d'emprisonnement ferme. Dans un certain nombre d'autres situations, ce seront des objectifs de réhabilitation, et le juge imposera alors une peine de probation ou d'emprisonnement avec sursis.

Nous voyons donc qu'à sa face même, l'article 742 prescrit à un juge de tenir compte d'un certain nombre de facteurs.

Tout au long des travaux du comité, les conservateurs, avec une démagogie dont ils sont les seuls capables, ont donné à penser que tous ceux qui étaient défavorables au projet de loi C-9 étaient laxistes, velléitaires, et manquaient de solidarité envers les victimes d'infractions criminelles.

• (1240)

Selon moi, ce discours est pour le moins inacceptable. Je rappelle que l'emprisonnement avec sursis est une réalité extrêmement marginale du système de la détermination de la peine.

Je donnerai des statistiques, déposées par l'Association canadienne des chefs de police, qui soutient le projet de loi C-9.

En 2003 — ce sont les plus récentes statistiques disponibles —, 257 127 causes ont abouti à une condamnation. De ces 257 127 causes, 13 267 individus ont été emprisonnés avec sursis. Faisons le calcul pour savoir à combien équivaut 13 267 emprisonnements avec sursis sur 257 127 causes. Cela équivaut à un peu moins de 6 p. 100.

Les conservateurs s'inquiètent au sujet de l'emprisonnement avec sursis. Il y a peut-être eu dans ces 13 267 condamnations des cas où il n'était pas indiqué de prescrire un emprisonnement avec sursis. Il faut toujours garder en tête le fait que l'emprisonnement avec sursis est une réalité marginale du système de justice et qu'il est balisé d'un certain nombre de conditions.

Lorsqu'une cour de justice détermine une peine et dit à quelqu'un qu'il aura un emprisonnement avec sursis, cette personne fait également l'objet d'une surveillance — qu'il s'agisse d'une surveillance électronique, d'un couvre-feu, de l'obligation de se reporter à un agent de surveillance ou de demeurer dans la même juridiction. Tout cela n'a pas le caractère discrétionnaire que le gouvernement a voulu présenter tout au long de ce débat.

Initiatives ministérielles

Qu'a fait le gouvernement avec le projet de loi C-9? Il a tenté d'introduire une liste d'infractions.

Le gouvernement, avec un manque de nuances assez désolant, a demandé à ses fonctionnaires de relever, dans le Code criminel, toutes les infractions passibles de plus de 10 ans d'emprisonnement afin de dresser une liste. Cette liste comprenait quelque 100 infractions.

Ce n'est pas parce qu'une infraction est passible de 10 ans d'emprisonnement qu'un juge imposera une sentence de 10 ans d'emprisonnement. La liste d'infractions proposée fera en sorte que, de facto, un juge ne pourra condamner un individu à l'emprisonnement avec sursis.

Le problème de cette façon de faire, c'est qu'elle est tellement peu nuancée qu'elle en devient ridicule. Pourquoi ridicule? Parce que dans le Code criminel, certaines infractions sont passibles de cinq ans d'emprisonnement et pour lesquelles nous ne croyons pas que l'emprisonnement avec sursis devrait s'appliquer.

Par exemple, le manquement à fournir des choses nécessaires à l'existence d'un enfant de moins de 16 ans, qui se retrouve à l'article 215 du Code criminel, est passible d'un emprisonnement de deux ans.

Pourtant, il s'agit d'une infraction préoccupante. C'est peut-être plus préoccupant de savoir que son voisin, reconnu coupable de négligence envers un enfant, est libre dans la communauté, que ce l'est pour une infraction de dix ans pour avoir contrefait un logiciel.

Avoir contrefait un logiciel est certainement un crime répréhensible, une violation de la propriété intellectuelle et une fraude sur le plan intellectuel, mais il n'est pas évident que la personne qui s'est rendue coupable d'avoir contrefait un logiciel ou d'avoir volé un ordinateur ne peut pas purger sa peine dans la communauté avec une surveillance et un encadrement adéquats.

Il y a d'autres types d'infractions qui échappent à la liste qu'avaient faite les conservateurs. Pourtant, elles sont probablement plus inquiétantes pour nos concitoyens. Pensons par exemple à l'infanticide, à l'abandon d'un enfant, à la violation criminelle d'un contrat et à l'enlèvement d'une personne de moins de 16 ans.

• (1245)

Toutes ces infractions ne figurent pas sur liste des crimes passibles de 10 ans d'emprisonnement, liste que le gouvernement conservateur a confectionnée.

Cependant, le fond du débat ne se situe pas là. En effet, le fond du débat, c'est la différence entre les conservateurs et le Bloc québécois. J'en profite d'ailleurs pour dire que tous les partis d'opposition — mes amis les néo-bolcheviques, les libéraux comme le bloquistes — ont voté unanimement contre le projet de loi C-9 à l'étape du rapport en comité. Pourquoi? Parce qu'il s'agit d'un projet de loi sur le principe duquel on peut être d'accord. Tout le monde s'accorde à dire que l'emprisonnement avec sursis n'est pas un droit constitutionnel. Il y a des infractions où il n'est pas souhaitable que les individus purgent leur peine dans la communauté. Le Bloc québécois n'a jamais prétendu autre chose, parce qu'il est composé de gens responsables.

Initiatives ministérielles

Ce n'est pas une question d'automatisme et nous attendons le jour où les conservateurs comprendront cette réalité. Les conservateurs ont une aversion pour la magistrature. Ils refusent de croire au jugement des juges. Je vais reformuler ma phrase. Ils refusent de croire au discernement que les juges peuvent avoir quand il s'agit d'apprécier une situation. Le ministre de la Justice a comparu devant nous. Le ministre de la Justice est mon ami, et j'ai d'ailleurs un peu l'impression d'être son chouchou. Il recherche ma présence, il me consulte et il m'estime. Ce n'est pas parce qu'on va défaire ses projets de loi à répétition que notre amitié s'en trouvera entachée. Le ministre est capable de faire la part des choses entre l'affection qu'il me porte — et que je lui rends bien — et le fait qu'il présente de mauvais projets de loi. En effet, le ministre de la Justice est un être d'une grande qualité sur le plan personnel.

Toutefois, sa plateforme électorale n'a aucun sens. Je fais une petite parenthèse. Grâce à la Loi sur l'accès à l'information, nous avons mis la main sur l'analyse que les conservateurs ont faite de leur plateforme. Or aucun fonctionnaire, connaissant les cours de justice et comprenant le fonctionnement du système, ne serait prêt à donner son aval à la plateforme des conservateurs.

La plateforme des conservateurs veut aligner le système de justice sur la justice américaine. Plaise à Dieu que jamais ce gouvernement ne soit majoritaire.

Trois ministres n'ont pu nous citer que quatre mauvaises décisions sur plusieurs milliers. Il faudrait qu'un courant de fond dans la magistrature nous amène à comprendre comme parlementaires que les cours de justice ne donnent pas d'emprisonnement avec sursis lorsqu'il y a des sévices graves contre la personne, des agressions sexuelles ou de graves violations des libertés, d'abord parce qu'on parle de crimes passibles d'un emprisonnement de moins de deux ans.

Bien sûr, ce n'est pas parce qu'un emprisonnement est de moins de deux ans que ce n'est pas un crime grave. Cependant, les cours de justice et les magistrats ont beaucoup plus de discernement que ce que le gouvernement veut nous donner à penser.

Je vois tout de suite les députés conservateurs piaffer d'impatience. Ils veulent me poser des questions sur la question de l'introduction par effraction. Évidemment, l'introduction par effraction est grave. La Cour suprême a même dit que la maison était le château de l'homme. Je me suis déjà fait voler à ma résidence personnelle. On avait pris mon vidéo, trois bouteilles de vin — vous savez que je ne bois pas beaucoup, je suis presque Lacordaire — ma collection de CD, dont un CD de Diane Dufresne et un CD de Charles Aznavour, et mon ordinateur. Je l'ai vécu comme une terrible violation. C'est évident que ce n'est pas agréable de se faire voler. Toutefois, les conservateurs n'ont pas inclus l'introduction par infraction dans la liste des exclusions.

Or la sanction pour introduction par effraction est l'emprisonnement à vie. Le Code criminel n'a jamais été modifié. Évidemment, depuis l'avènement du Code criminel en 1892, jamais un juge n'a donné une sanction d'emprisonnement à vie pour une introduction par effraction.

• (1250)

De même, dans de graves cas d'introduction par effraction un juge ne va certes pas imposer l'emprisonnement avec sursis.

Mon temps est-il terminé monsieur le Président?

• (1255)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Il reste quatre minutes et demie.

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, le Bon Dieu est bon: il me reste quatre minutes et demi.

Je dois donc dire que c'est ce qui est malhonnête dans le discours des conservateurs. Dans les cas où la Couronne estime que des peines d'emprisonnement avec sursis ont été administrées à tort, c'est le devoir, c'est le privilège, c'est même la responsabilité du ministère public d'interjeter appel. Lorsqu'on interjette appel, on démontre que l'emprisonnement avec sursis n'était pas indiqué.

Cela étant dit, ventilons tout cela. J'ai ici la liste des infractions pour lesquelles on a imposé des peines d'emprisonnement avec sursis. Ce ne sont les statistiques ni du gouvernement ni du Bloc québécois; ce sont les statistiques de l'Association canadienne des chefs de police. En examinant les cas où il y a eu le plus de peines d'emprisonnement avec sursis, on constate qu'il s'agit majoritairement de cas d'infractions contre les biens, de fraude. Il y a aussi beaucoup de cas d'infractions contre l'administration de la justice et également de cas de trafic de stupéfiants.

Une fois de plus, quand on parle de trafic de stupéfiants, cela peut être trompeur. Tel que défini dans la loi, le trafic de stupéfiants ne consiste pas à avoir vendu 300 kg de cocaïne; cela peut être autre chose.

Voici un exemple. Je suis dans mon salon à écouter *La Soirée du hockey* ou n'importe quelle autre émission, et quelqu'un qui est chez moi m'offre un joint. Savez-vous que, selon le Code pénal et la Loi sur les stupéfiants, cela est considéré comme du trafic de drogue? Je n'encourage pas les gens à fumer de la marijuana ou n'importe quel autre type de substance, mais il faut quand même faire la part des choses lorsque l'on veut qualifier une infraction.

Dans les statistiques qui nous ont été transmises par l'Association canadienne des chefs de police, on constate que pour un nombre important d'infractions, comme la possession simple de marijuana ou des choses comme cela, des peines d'emprisonnement avec sursis ont été imposées.

Je termine en demandant aux conservateurs d'avoir un peu le sens de la mesure, le sens de la nuance et de faire un peu confiance à la magistrature. Dans certaines situations, il est indiqué de durcir les lois.

Le Bloc québécois a déposé un projet de loi antigang dans lequel on renverse le fardeau de la preuve pour les biens acquis frauduleusement, dans des cas de crime organisé et dans des situations où les gens occupaient des postes vraiment très significatifs. Il peut arriver qu'on ait à durcir les lois. Cependant, chaque fois qu'on veut généraliser, chaque fois qu'on manque de nuances, on risque d'avoir de mauvaises politiques pénales.

[Traduction]

M. Tom Wappel (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis quelque peu étonné que personne ne veuille poser de question au député. Il est un vieux routier de la Chambre. Les questions relatives à la justice l'ont beaucoup intéressé au fil des années et, grâce à son apport au Comité de la justice, nos lois ont été bonifiées.

J'ai écouté attentivement ses observations et je suis largement d'accord avec sa récapitulation des faits.

Initiatives ministérielles

Mes souvenirs diffèrent quelque peu à certains égards cependant. Au moment de la présentation du projet de loi, à l'origine, bon nombre de personnes ont averti le ministre de la Justice de l'époque, comme cela arrive parfois je suppose, que les juges finiraient par accorder des peines d'emprisonnement avec sursis dans des cas qui n'auraient pas correspondu aux attentes du ministre de la Justice et des membres du comité. C'est justement ce qui est arrivé. Certains juges ont imposé des peines d'emprisonnement avec sursis dans des circonstances qui ne correspondaient pas à l'esprit de la loi ou aux attentes du comité. Cet état de fait a consterné les ministres de la Justice des diverses provinces.

Nous avons donc assisté à une sorte de mouvement de balancier. Lorsque le balancier s'est déplacé dans un sens, à savoir lorsque les juges ont appliqué des peines d'emprisonnement avec sursis d'une façon que je considérerais inopportune, le gouvernement conservateur a présenté un projet de loi correspondant à la position opposée du balancier. Or, ces amendements ont non seulement ramené le balancier à la position mitoyenne pour permettre l'emprisonnement avec sursis dans les cas opportuns, ils ont fait en sorte que les juges n'appliquent pas de telles peines pour des crimes qu'elles n'étaient pas censées viser, comme les sévices graves contre la personne, les infractions de terrorisme et les infractions d'organisations criminelles.

Mon collègue aurait-il des commentaires à formuler à ce sujet?

• (1300)

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, notre collègue a partiellement raison. Le problème, c'est qu'à l'échelle d'une tendance lourde, donc quand on regarde sur une plus grande échelle et de manière un peu plus longitudinale, nous n'avons aucune indication selon laquelle les juges l'ont utilisé à mauvais escient. De plus, peu d'emprisonnements avec sursis dans des cas de gangstérisme, de terrorisme, d'homicide grave ou d'une situation apparentée ont été portés à notre attention.

Je rappelle d'ailleurs que, pour les dernières années où des statistiques en matière de détermination de la peine sont disponibles, le sursis correspond à 5 p. 100 des causes ayant donné lieu des condamnations.

À l'échappée, des cours ont-elles rendu des décisions qui étaient plus suspectes? Certainement, mais le moyen d'y remédier est l'appel, et le comité parlementaire a amendé le projet de loi pour envoyer un message très clair.

L'article 752 du Code criminel précise, dans le cas de sévices contre la personne, et l'article 477 dans le cas du gangstérisme ou du terrorisme, qu'on ne recourra pas à l'emprisonnement avec sursis. Nous sommes favorables à ce que cela soit indubitablement inscrit dans une loi. Cependant le ministre nous avait proposé une liste de 120 infractions, et nous désapprouvions cette façon de faire.

[Traduction]

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un certain intérêt mon collègue parler de son amitié avec le ministre de la Justice. Je sais que le député a fait partie du comité dans le passé et qu'il prend son travail à coeur.

Certains des commentaires que nous recevons du Québec et de Montréal viennent de gens qui sont très préoccupés par les invasions de domiciles, les introductions par effraction et les individus qui s'introduisent dans leurs maisons. Les aînés, entre autres, sont très inquiets de l'augmentation du nombre d'invasions de domiciles.

Ce matin, dans mon discours, j'ai mentionné la cause *R. c. Bratzer* dans laquelle le contrevenant avait commis trois vols à main armée la même semaine. On a dit au tribunal que l'individu avait planifié ces vols, qu'il avait mis un masque et choisi une arme pour ensuite passer à l'action. Il avait des antécédents. Il est aussi ressorti au tribunal que cet individu aimait et recherchait l'excitation que lui procure ce type d'activité criminelle. Malgré toute cette information, le tribunal a imposé à l'accusé une peine avec sursis à purger à domicile. Il n'a pas eu de peine d'emprisonnement et il n'a pas été incarcéré. On l'a envoyé chez lui, dans son salon, pour deux ans moins un jour.

Étant donné l'augmentation du nombre d'invasions de domiciles à Montréal, pourquoi le député n'intervient-il pas pour dire qu'il est temps d'agir pour empêcher que des peines du genre soient imposées aux criminels qui trouvent ce genre de crimes excitants?

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, si un individu, peu importe la communauté — à Montréal comme ailleurs — à trois reprises, s'est introduit par effraction dans une résidence, il ne sera pas difficile de me convaincre qu'il ne s'agit pas d'un cas d'emprisonnement avec sursis.

Mon collègue demande-t-il si l'on a interjeté appel, si une cour d'appel a rendu une décision pour maintenir la décision? On est bien sûr capables de comprendre que ce n'est pas un cas d'emprisonnement avec sursis.

Les statistiques présentées au Comité permanent de la justice et des droits de la personne indiquent que lors d'une introduction par effraction, on a très faiblement recours à l'emprisonnement avec sursis. On ne peut pas inférer une règle générale d'une exception.

Au risque de me répéter, je dirai que selon les données qui nous sont fournies, l'emprisonnement avec sursis est une réalité marginale du système de détermination de la peine. Il ne s'agit que de 5 p. 100 des cas; trois fois sur quatre, il s'agit d'une infraction contre les biens. Cela ne concerne pas un cas où un individu a commis des vols dans une résidence à trois reprises. Dans ce cas, ce n'est pas le genre de situation pour laquelle l'emprisonnement avec sursis est recommandé.

• (1305)

[Traduction]

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD): Monsieur le Président, le député d'en face a fait des observations très pertinentes sur les divers actes criminels auxquels nous sommes confrontés. Il ressort assez clairement que nous sommes au crépuscule de la guerre contre les drogues. Les drogues sont à l'origine d'énormément de condamnations et d'actes criminels que nous combattons au Canada à l'heure actuelle. Nous sommes au crépuscule de cette guerre parce que je crois que nous reconnaissons qu'elle ne fonctionne pas. Au cours de la dernière législature, nous avons tenu certains débats et certaines discussions. Nous avons même présenté des mesures législatives dans le but de mieux faire face à la situation.

Une des façons de lutter contre la criminalité est de miner le système dont vivent les criminels. En réalité, si on veut sévir contre la criminalité, il faut trouver des moyens pour l'éliminer. J'aimerais que le député d'en face nous fasse part de ses observations à cet égard.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, je suis désolé, mais je croyais que la période des questions était terminée. J'ai donc quitté la Chambre, de sorte que je n'ai pu entendre le début de la question de mon collègue.

J'ai cru comprendre qu'il référerait à la fin de la lutte contre les stupéfiants. Je suis d'accord avec lui: cela a déjà été un problème davantage marqué qu'il ne l'est présentement.

De façon générale, la criminalité est à la baisse, pour des raisons démographiques et des raisons de conjoncture économique. L'économie se porte plutôt bien, même si certains centres urbains sont plus touchés que d'autres.

Statistiquement, les préoccupations sur lesquelles nous devrions nous pencher concernent davantage la criminalité économique et la criminalité contre les biens. Il y a une nette baisse des infractions contre la personne.

Encore une fois, je suis désolé de ne pas avoir entendu le début de la première partie de la question.

[Traduction]

M. Don Bell (North Vancouver, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir au sujet du projet de loi C-9.

Ce projet de loi a été amendé par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne et, mercredi soir, j'ai été ravi d'en appuyer la version amendée qui été présentée à la Chambre à l'étape du rapport. Je félicite les membres du Comité de la justice de leurs efforts, particulièrement la députée de London-Ouest de son travail diligent sur cette mesure législative ainsi que sur toutes les mesures concernant la justice qui ont été présentées au cours de cette 39^e législature.

Depuis que j'occupe une charge électorale, je m'intéresse de près aux questions concernant la loi, l'ordre et la sécurité des collectivités. Avant de devenir député de North Vancouver en 2004, j'ai été maire du district de North Vancouver et j'ai étroitement collaboré avec la police et les autorités judiciaires locales pour constamment suivre les questions concernant la criminalité, la loi et l'ordre ainsi que les condamnations dans notre collectivité.

Les électeurs de North Vancouver, à l'instar des autres Canadiens, souhaitent vivre en sécurité dans leur foyer et leur collectivité et, en tant que représentants élus, nous avons le devoir de faire en sorte que les lois que nous élaborons dans cette enceinte atteignent précisément cet objectif et n'aient pas de conséquences non recherchées parce que le Parlement les a adoptées à toute vapeur, sans les examiner comme il se doit.

J'appuie le principe du projet de loi C-9 tel que déposé au départ par le gouvernement en mai, à savoir la nécessité de resserrer l'octroi de peines avec sursis. Cependant, les amendements apportés au projet de loi C-9 au comité étaient nécessaires et ils ont amélioré le projet de loi. Contrairement à ce que certains ministériels et le ministre de la Justice laissent entendre, ils ne l'ont pas vidé de sa substance. En fait, ce projet de loi prévoit qu'une personne déclarée coupable d'une infraction constituant des sévices graves à la personne au sens de l'article 752 du Code criminel, d'une infraction de terrorisme et enfin, d'une infraction d'organisation criminelle, chacune d'entre elles étant poursuivie par mise en accusation et passible d'une peine maximale d'emprisonnement de dix ans ou plus, n'est pas admissible à une peine avec sursis. De plus, un sursis ne peut être accordé dans les cas où une peine minimale d'emprisonnement est prévue.

Nous avons entendu dire que les conservateurs entendent utiliser les questions de justice pour se faire du capital politique au cours des prochaines élections fédérales et il semble qu'ils aient entrepris de mettre en oeuvre cette stratégie. Le gouvernement conservateur a présenté 11 projets de loi liés à la justice, sachant fort bien qu'un gouvernement minoritaire ne reste pas suffisamment longtemps au pouvoir et que certains de ces projets de loi mourront donc au *Feuilleton*. Durant la prochaine campagne électorale, les conservateurs vont alors essayer de convaincre les Canadiens que les autres partis ne sont pas assez sévères à l'égard de la criminalité et ils vont laisser entendre à tort que nous avons retardé l'adoption de cette mesure législative ou que nous l'avons bloquée.

En fait, le plan du Parti libéral en matière de justice permettrait d'adopter très rapidement 6 des 11 projets de loi touchant la justice, mais c'est typique de son style de politique. Les conservateurs se sont encore une fois tournés vers leurs idoles républicaines aux États-Unis et se sont inspirés de la doctrine Bush-Rove qui consiste à dire: « Si vous n'êtes pas avec nous, vous êtes contre nous ».

Malgré les efforts récents du parti d'en face, nous ne sommes pas aux États-Unis et cette stratégie ne fonctionnera pas. Elle est malhonnête. Le Parti libéral et les députés libéraux ne sont pas trop cléments envers les criminels. Nous voulons des lois efficaces et intelligentes. Malgré ce que les conservateurs voudraient faire croire aux Canadiens, ils connaissent notre position et ils savent que je suis en faveur de mesures efficaces et intelligentes en matière d'ordre public.

Je comprends que mon temps de parole est sur le point d'être écoulé. J'avais beaucoup plus de choses à dire. Nous sommes heureux, sur les banquettes de l'opposition, d'avoir offert d'accélérer l'étude des projets de loi présentés sous l'ancien gouvernement libéral, plus deux nouveaux, soit 6 des 11 projets de loi, afin d'apporter des améliorations intelligentes et réfléchies au Code criminel du Canada, non pas pour marquer des points sur le plan politique, mais pour assurer la sécurité et le bien-être des Canadiens.

● (1310)

[Français]

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Comme il est 13 h 30, conformément à l'ordre adopté le mercredi 1^{er} novembre, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix la motion.

Plaît-il à Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il y a un ordre de la Chambre, négocié par tous les partis, selon lequel la motion doit être réputée mise aux voix et adoptée avec dissidence après deux heures de débat. Pourriez-vous vérifier?

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Je remercie le leader du gouvernement à la Chambre pour son intervention. Il est très important que le Président reçoive des directives très claires à propos des intentions de la Chambre. Je vais vérifier cet ordre immédiatement.

Initiatives parlementaires

●(1315)

En réponse au recours au Règlement du leader du gouvernement à la Chambre, je vais citer ce qui est écrit à la page 609 des *Journaux* du 1^{er} novembre:

...et que le temps alloué pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis), ne dépasse pas une heure et que le temps alloué pour la troisième lecture du projet de loi C-9 ne dépasse pas deux heures.

L'ordre se limite à cela.

Si la Chambre souhaite adopter la motion avec dissidence, la présidence n'y voit aucun inconvénient, mais il faut que la Chambre donne des directives précises à cet égard.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puisque la question est réglée, je demande le consentement unanime de la Chambre pour considérer qu'il est 13 h 30, de manière à ce que nous puissions passer immédiatement à l'étude des initiatives parlementaires.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR LA PROTECTION DE LA PÊCHE, DE LA CHASSE ET DU PIÉGEAGE PATRIMONIAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 septembre, de la motion portant que le projet de loi C-222, Loi visant à reconnaître et à protéger le patrimoine canadien en matière de pêche, de chasse et de piégeage, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans ce débat sur le projet de loi C-222, Loi visant à reconnaître et à protéger le patrimoine canadien en matière de pêche, de chasse et de piégeage déposé par le député de Dauphin—Swan River—Marquette. Le député a présenté ce projet de loi parce qu'il voulait s'assurer que les Canadiens pourraient continuer de chasser, de pêcher et de piéger sur les terres et les plans d'eau fédéraux et publics.

La pêche dans les eaux intérieures est un domaine de compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces. La pêche dans les Territoires-du-Nord-Ouest, au Nunavut et au Yukon relève exclusivement du gouvernement fédéral, alors que la chasse et le

piégeage relèvent exclusivement des administrations provinciales et territoriales.

Ce projet de loi est essentiellement vicié puisqu'il porte sur des droits qui relèvent de la compétence des provinces. Je reconnais qu'il s'agit là d'un projet de loi d'initiative parlementaire et qu'aucun parti ne se sent obligé de l'adopter. Il est en quelque sorte inutile puisqu'il porte sur des droits qui relèvent de la compétence des provinces que mon parti tient à protéger. Nous tenons à protéger la compétence des provinces à l'égard de ces droits.

En ce qui concerne ma circonscription, la plupart des droits liés à la chasse, à la pêche et au piégeage relèvent de revendications territoriales globales dans des secteurs où les revendications territoriales ont été réglées avec les divers organismes de règlement des revendications territoriales et sont représentées dans certains cas par des conseils, en plus du gouvernement territorial. Ce sont eux qui régissent les espèces sauvages dans ces secteurs.

La chasse, le piégeage et la pêche sont des activités extrêmement importantes dans les Territoires-du-Nord-Ouest. Ce sont des activités qui contribuent de façon importante à notre subsistance. Toutes les petites collectivités de ma circonscription dépendent largement de la capacité de leurs membres à chasser pour se nourrir afin de réduire leur coût de la vie, de préserver leur culture et de respecter la façon dont la terre devrait être protégée. C'est un point important.

La chasse, le piégeage et la pêche sont très importants pour les gens de ma circonscription. Ce ne sont pas des sujets qu'ils traitent à la légère. Ce ne sont pas des sujets dont nous nous servons à des fins politiques entre les divers groupes. Ils sont essentiels à la vie courante.

Le projet de loi C-222 donnerait aux non-Autochtones le droit de pêcher, de chasser et de piéger et limiterait l'application des lois protégeant la gestion des populations de poissons et d'animaux. À l'heure actuelle, dans certaines régions, seuls les Autochtones ont le droit absolu de chasser, de pêcher et de piéger, et ces droits sont protégés par la Constitution. Ces droits font partie de leur histoire et de leur patrimoine depuis des milliers d'années.

●(1320)

Ces droits sont la reconnaissance d'une partie essentielle de leur vie, qui est transmise depuis de nombreuses générations et qui produit des résultats constants sur leur territoire, un résultat qui, à bien des égards, a su préserver l'harmonie. Nous devons aspirer à vivre en parfaite harmonie avec notre environnement.

À l'heure actuelle, notre relation avec l'environnement évolue rapidement. Nous le constatons partout au pays. Même les Autochtones qui administrent les conseils de chasse et de pêche dans les Territoires du Nord-Ouest reconnaissent les très graves effets des changements climatiques sur la faune.

Fait intéressant, il y a six mois, le conseil de gestion du gibier de Tuktoyaktuk a adopté une motion visant à limiter la chasse au caribou sur son territoire. C'est une mesure très importante. Cette communauté, qui dépend beaucoup de la chasse au caribou, s'est rendu compte qu'elle devait agir, parce que sa population de caribous est en train de diminuer radicalement. Elle a compris qu'elle ne pouvait plus continuer à chasser comme elle le faisait autrefois.

Initiatives parlementaires

Les Autochtones sont en train de s'occuper eux-mêmes des questions liées à leurs droits ancestraux et à la manière dont ils gèrent leur territoire et leur environnement. Cela en dit long sur leur mode de gouvernance. Pour eux, la gouvernance passe par les droits constitutionnels et par la reconnaissance de leurs droits inhérents. En bout de ligne, leur capacité à se gouverner eux-mêmes passe par leurs revendications globales.

Ces choses se passent à l'heure où l'on se parle. Cela montre en partie comment l'exploitation des ressources fauniques évolue dans mon territoire.

Notre gouvernement territorial s'inquiète aussi du sort de tous les caribous du Nord. Lorsqu'une population diminue dans une région, nous pouvons être sûrs que les populations de toutes les régions diminuent. Le caribou est une espèce très indicative des changements qui surviennent, car ses cycles alimentaires et reproductifs sont étroitement liés à la végétation, au climat et à sa capacité de survivre en terrain très inhospitalier.

En ce qui me concerne, il est très clair que le projet de loi, qui vise à protéger les droits de chasse et de piégeage des Canadiens non autochtones, doit immédiatement faire l'objet d'un examen approfondi.

Je serais bien la dernière personne à vouloir empiéter de quelque façon que ce soit sur les droits de chasse, de pêche ou de trappage des gens, mais il y a en même temps tellement de questions qui touchent notre environnement, la faune et notre capacité d'assurer la survie de ces espèces pour l'avenir. Il est très difficile en ce moment d'ajouter d'autres mesures législatives au fonctionnement de nos divers gouvernements.

J'ai l'impression que la réaction du député à ce projet de loi est émotive. Je peux le comprendre, vivant moi-même dans une région rurale.

Évidemment, dans certaines régions rurales, les changements climatiques ont fait augmenté les populations animales et il serait probablement possible d'augmenter la chasse à certains endroits. Nous pourrions émettre davantage de permis et hausser les quotas. Cela pourrait être réalisé avec succès dans de nombreuses régions.

• (1325)

Mais il s'agit encore une fois de régler et de comprendre les populations animales d'une région, et non de remettre en question les droits ou les privilèges qu'a tel ou tel groupe dans cette région. C'est mon point de vue en ce qui concerne ce projet de loi. Je souhaite bonne chance au député. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. Garry Breitzkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole et d'appuyer les objectifs proposés par mon collègue du Manitoba dans le projet de loi C-222, Loi visant à reconnaître et à protéger le patrimoine canadien en matière de pêche, de chasse et de piégeage.

J'ai été le premier député à appuyer conjointement le projet de loi en avril. Le député de Dauphin—Swan River—Marquette, notre voisin dont la circonscription est située à l'est de la mienne, celle de Yorkton—Melville, doit être félicité des efforts qu'il a déployés pour préserver la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage, des coutumes primordiales de notre histoire et de notre patrimoine. Cela fait partie intégrante de notre culture.

Il y a déjà 358 municipalités de toutes les provinces du Canada qui appuient ce projet de loi novateur. Je suis impatient de mobiliser les efforts des 77 députés et sénateurs qui forment le nouveau caucus du plein air, où sont représentés les quatre partis politiques de la Chambre, les dix provinces et les deux territoires, pour examiner la

meilleure façon de réaliser les objectifs décrits dans le projet de loi C-222.

Nous devrions promouvoir nos activités traditionnelles de la chasse, de la pêche et du piégeage, car les amateurs de plein air sont la première ligne de défense de l'environnement. De nombreux groupes s'acharnent à faire abolir ces trois activités traditionnelles. Reconnaître et utiliser les ressources considérables du gouvernement fédéral pour la promotion de nos activités traditionnelles contribuerait énormément à leur protection.

Il est incontestable que la chasse, la pêche et le piégeage sont des activités patrimoniales. Que serait le Canada sans elles? Toutes les activités d'exploration et de colonisation du Canada ont eu lieu principalement en raison de ces trois activités patrimoniales, mais où trouvons-nous une reconnaissance de ce fait dans les sites web de l'ancien gouvernement? Nulle part.

La chasse, la pêche et le piégeage n'apparaissent pas dans les 221 articles énumérés dans la carte du site web du ministère du Patrimoine canadien. La chasse, la pêche et le piégeage ne figurent pas dans le site web de Tourisme Canada. La chasse et le piégeage sont également absents du site web de la Commission canadienne du tourisme et seulement 12 camps de pêche y sont mentionnés. La partie portant sur la faune ne mentionne même pas la chasse ou le piégeage.

En outre, aucun de ces trois sites web ne fait mention d'expositions d'armes à feu, de concours de tir, de tir au pigeon d'argile, de reconstitution de faits historiques, de clubs de tir, d'organisations de chasse et pêche, de fédérations de la faune ou d'associations de piégeurs, tous des éléments essentiels pour préserver les activités patrimoniales de chasse, de pêche et de piégeage. Ces trois activités sont indispensables à la gestion de la faune et à la conservation et la remise en état de l'habitat.

Cette situation témoigne certes d'une absence de reconnaissance de la part de l'ancien gouvernement fédéral, ce que le projet de loi C-222 propose de corriger. Cette absence de reconnaissance nous oblige à nous demander comment nous pouvons protéger ces activités patrimoniales si nous ne reconnaissons pas leur existence. En ne reconnaissant pas ces activités patrimoniales, l'ancien gouvernement n'a pas reconnu non plus l'énorme contribution de la chasse, de la pêche et du piégeage à l'économie et aux emplois du Canada.

La chasse de subsistance est un élément important de la vie et de la survie de milliers de Canadiens autochtones et non autochtones, mais c'est la chasse sportive qui est lucrative. Au mois d'août de cette année, la Bibliothèque du Parlement a publié un rapport intitulé « Les avantages liés à la propriété d'armes à feu - gestion de la chasse et de la faune ». Dans ce rapport, l'économiste de la Bibliothèque du Parlement Tony Jackson a écrit:

Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'importance de la nature pour les Canadiens [...] est composé d'organismes chargés de questions liées à l'environnement et au tourisme.

En 1996, 10,3 millions de Canadiens âgés de 15 ans et plus ont participé à des activités de plein air, 4,2 millions d'entre eux s'étant adonnés à la pêche et 1,2 million à la chasse. Selon l'enquête, les hommes et les femmes apprécient les activités de plein air en nombre égal; en revanche, 85 p. 100 des chasseurs récréatifs sont des hommes, tandis qu'ils représentent 66 p. 100 des pêcheurs récréatifs.

Les répondants devaient indiquer leurs dépenses détaillées pour les activités reliées principalement à la nature au cours d'une période de 12 mois. Dans un peu moins de la moitié des voyages signalés, les participants se livraient à plus d'une activité. L'enquête a estimé que plus de 7,2 milliards de dollars ont été dépensés en activités de plein air dans les aires naturelles en 1996, y compris une somme de 1,3 milliard de dollars consacrée à l'observation de la faune comme activité principale et secondaire. Les dépenses allouées à la pêche ont atteint 1,9 milliard de dollars, tandis que celles liées à la chasse récréative se sont chiffrées à 823,8 millions de dollars.

Initiatives parlementaires

L'une des premières tâches du nouveau caucus du plein air, dont je suis coprésident en compagnie du député de Yukon, consistera à demander à la ministre de l'Environnement de renouveler le sondage.

• (1330)

En plus de ces répercussions économiques directes, depuis 15 ans, les chasseurs ont consacré 14 millions d'heures bénévoles ou 1 600 années de travail personnel à la conservation des habitats. Les droits des permis de chasse ont enrichi le trésor public de presque 600 millions de dollars, sans oublier les quelque 600 millions de dollars qui ont été dépensés pour du matériel, les déplacements, le logement, les guides et le tourisme, notamment.

En dépit des droits et des tracasseries administratives engendrés annuellement par l'inutile registre des armes à feu, quelque 70 000 visiteurs étrangers, des Américains surtout, viennent au Canada avec leurs fusils pour chasser et pratiquer le tir sportif chaque année.

Selon l'Association canadienne de la pêche sportive, les pêcheurs consacrent 6,7 milliards de dollars par année à leur passion du plein air. Par exemple, en 2000, les pêcheurs récréatifs ont dépensé 970 millions de dollars à l'achat uniquement de matériel d'embarcation. Selon le plus récent rapport de l'industrie, 8 millions de Canadiens de tous âges s'adonnent à la pêche. Je répète, 8 millions de personnes.

En 2000, les pêcheurs à la ligne ont consacré plus d'un million de journées bénévoles au nettoyage de voies d'eau et d'habitats de poisson. En 1999, les Canadiens ont dépensé 1,3 milliard de dollars pour des voyages de chasse ou de pêche de plus de 24 heures. Cela représente presque le triple des recettes obtenues par les arts de la scène au Canada, y compris les subventions publiques et les dons privés.

L'Institut de la fourrure du Canada a déclaré:

Au Canada, le commerce de la fourrure représente environ 800 millions de dollars du PIB [...] On y compte environ 60 000 trappeurs (dont 25 000 trappeurs autochtones) [...] La commercialisation internationale de la première richesse [c'est-à-dire les fourrures] du Canada a débuté en 1670 par la création de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Voilà ce que j'appelle une activité patrimoniale.

La chasse, la pêche et le piégeage font partie intégrante de notre patrimoine. Ils méritent qu'on reconnaisse et qu'on protège leur place dans l'histoire, dans la mesure du possible, conformément aux compétences constitutionnelles respectives des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Je félicite donc mon collègue, le député de Dauphin—Swan River—Marquette. Depuis des années, il travaille à cette importante initiative de préservation du patrimoine. Je voulais présenter une motion au comité au sujet du projet de loi afin que le comité puisse publier le rapport, mais je n'ai pas le consentement de l'auteur du projet de loi et de certains partis politiques. J'y ai donc renoncé.

En somme, nous devons reconnaître l'importance de nos activités patrimoniales. L'aspect traditionnel est essentiel au développement du pays. J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi et à le faire passer à une étape ultérieure. Il ne faut pas oublier que ce sont ces gens qui sont les plus soucieux de préserver et d'améliorer notre environnement et de veiller à ce que nous soyons respectueux de la nature.

Je suis heureux d'avoir pu intervenir à ce sujet. J'espère que les députés prendront à coeur les propos que je viens de tenir.

• (1335)

Mme Tina Keeper (Churchill, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre part au débat de deuxième lecture au sujet du projet de loi du député de Dauphin—Swan River—Marquette, le

projet de loi C-222, qui vise à protéger le patrimoine canadien en matière de pêche, de chasse et de piégeage.

Par ce projet de loi, on souhaite reconnaître que la chasse et la pêche récréatives ont joué un rôle important pour façonner le patrimoine social, culturel et économique du Canada. On souhaite reconnaître aussi que les chasseurs, les piégeurs et les pêcheurs à la ligne ont beaucoup contribué à l'enrichissement des connaissances relatives à la conservation, à la régénération et à la gestion des ressources que sont les poissons et la faune.

En tant que députée représentant une grande circonscription rurale du Nord du Manitoba, je peux témoigner devant mes collègues de l'importance de la chasse, du piégeage et de la pêche dans notre pays. Ces activités, que nous avons en commun, sont profondément enracinées dans notre histoire, notre patrimoine et notre culture. Elles sont pratiquées pendant toutes les saisons, tantôt pour des raisons économiques, tantôt comme loisir. Dans ma circonscription, elles constituent un apport économique important.

Cependant, compte tenu de la rigueur dont nous devons faire preuve en tant que législateurs, nous devons déterminer si le projet de loi convient réellement. On parle de chasse et de pêche dans le contexte du patrimoine. Il est important que nous comprenions l'intention qui sous-tend ce projet de loi. Or, on en voit mal la raison d'être et l'utilité.

Selon son mandat, Patrimoine canadien est responsable des politiques et programmes nationaux qui font la promotion du contenu canadien, favorisent la participation à la vie culturelle, la citoyenneté active et la participation à la vie civique du Canada, et renforcent les liens entre Canadiens. Dans le contexte de Patrimoine canadien et de la responsabilité qu'a le ministère de définir des politiques et des programmes dans ce domaine, nous devons examiner les conséquences des questions de compétences et des structures actuelles sur la pêche et la chasse.

Je soutiens que des conflits surgiraient principalement avec les provinces, mais il y a aussi, en puissance, des conflits concernant les droits des peuples autochtones et les droits issus des traités dans les cas des Premières nations, des Métis et des Inuits partout au Canada. Par exemple, dans ma province d'origine, le Manitoba, il y a des lois visant les domaines de la conservation, de la chasse et de la pêche. Je mentionnerai la Loi sur les accords de conservation, la Loi sur les espèces en voie de disparition, la Loi sur la protection des ours polaires et la Loi sur la conservation de la faune. Compte tenu de cela, nous devons veiller à ne pas empiéter sur les compétences des provinces. Je sais, de plus, que les autres provinces du pays ont des lois similaires à celles du Manitoba.

En outre, le promoteur du projet de loi connaît bien la question des droits des peuples autochtones et des droits issus des traités, lesquels sont reconnus à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. À propos des compétences, il y a eu un débat quant à savoir si la nation métisse était visée par l'article 35 et, dans la décision qu'elle a rendue à l'unanimité en septembre 2003 dans l'affaire Powley, la Cour suprême du Canada, a clairement affirmé que le droit de chasse des Métis est protégé par l'article 35 de la Constitution.

Les répercussions du projet de loi et ses conséquences pour les Autochtones suscitent de l'incertitude. Le projet de loi risque-t-il de porter atteinte aux droits ancestraux et à ceux issus de traités? Qu'en serait-il de la responsabilité de Patrimoine canadien à l'égard des politiques et des programmes concernant ce dossier? Ce ne sont là que quelques-unes des questions que les députés et les Canadiens se poseront sûrement.

Initiatives parlementaires

En dépit de l'esprit du projet de loi, qui vise à englober cette importante partie de notre patrimoine collectif, les conflits de compétence qui risquent de surgir me préoccupent. À cet égard, je comprends que, depuis la présentation initiale du projet de loi C-222, le député de Dauphin—Swan River—Marquette s'est rendu compte que ce projet de loi risquait d'entraîner des conflits de compétence, et il a remédié à cette situation. En fait, il a recommandé au comité de proposer que les articles 1, 2 et 3 soient remplacés par un seul article qui prévoirait que toute personne a le droit de chasser, de pêcher et de piéger, conformément aux dispositions de la loi.

Tout comme bon nombre de mes collègues, je me félicite de l'esprit du projet de loi, mais je soutiens que cette question est traitée dans nos lois provinciales et dans l'article 35 de la Constitution, et que, en ce qui concerne cet aspect du patrimoine canadien, l'objet et l'effet du projet de loi ne sont pas clairs. Je ne peux donc pas appuyer ce projet de loi.

• (1340)

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, à en juger par la discussion tenue à la Chambre, je crois que le sens de ce projet de loi interpelle la plupart des députés. Cependant, il est difficile de souscrire au but de cette mesure.

Je sais gré au député de Dauphin d'avoir présenté ce projet de loi. Il y a une chose que la députée libérale, en face, ne comprend pas. Elle ne comprend pas que le patrimoine en matière de pêche, de chasse et de piégeage est menacé, même si la Constitution protège le patrimoine autochtone. En définitive, il est menacé par une société qui laisse tomber les activités de pêche, de chasse et de piégeage.

Honnêtement, toute la collectivité, pas seulement la collectivité autochtone, a besoin que l'on protège ces droits. Faisons front commun, c'est dans notre intérêt à tous.

Je crois qu'on l'oublie. Je remercie le député qui a présenté cet important projet de loi. Toutefois, la mesure pose des problèmes de compétences qui m'empêchent de l'appuyer, mais il y a plus que cela.

En somme, cette mesure s'est fait attendre trop longtemps. Elle aurait dû faire l'objet de discussions sérieuses entre les provinces, le gouvernement fédéral, les territoires et les divers groupes représentant les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs aux quatre coins du Canada. Il est essentiel que nous adoptions une démarche constructive, sans quoi ce pan de notre patrimoine disparaîtra.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi au nom de notre caucus du plein air, composé de députés de tous les partis, dont la mission est d'inscrire en droit la pêche, la chasse, le trappage et les sports de tir en tant qu'activités patrimoniales acceptables, traditionnelles et durables sur le plan de l'environnement. La sécurité est notre credo, et la conservation notre priorité.

Le caucus compte 77 membres, dont 67 députés et 10 sénateurs. Il y a 51 conservateurs, 17 libéraux, 4 néo-démocrates et 5 bloquistes. Vingt-sept viennent de l'Ontario, 8 du Québec, 10 de l'Alberta, 7 de la Saskatchewan, 9 de la Colombie-Britannique, 3 de la Nouvelle-Écosse, 3 du Nouveau-Brunswick, 5 du Manitoba, 1 de l'Île-du-Prince-Édouard, 2 de Terre-Neuve, 1 du Yukon et 1 du Nunavut.

J'aimerais lire un extrait de la lettre adressée au caucus du plein air par M. Phil Morlock, président du comité législatif de la Canadian Sportfishing Industry Association. Il dit:

L'avenir de notre industrie et des économies connexes est directement lié à la conservation et à l'exploitation sage et durable de nos ressources naturelles, ce qui explique que les pêcheurs et les chasseurs consacrent plus de leur temps et de leur argent à l'amélioration de l'habitat du poisson et des espèces sauvages que tous les

autres groupes combinés. Les parcs, les zones protégées et la science de la gestion des ressources naturelles trouvent leurs origines dans les efforts de ceux qui ont appris à aimer la nature en chassant et en pêchant. Ces activités patrimoniales sont de plus en plus pertinentes dans les sociétés urbaines d'aujourd'hui. Les gens pêchent et chassent pour des raisons très profondes et personnelles qui remontent à l'origine de l'homme et qui continuent de nous attirer vers les grands espaces. Nos membres, hommes, femmes, jeunes et moins jeunes, viennent de différents milieux ethniques et économiques et adhèrent à différents partis politiques. Notre patrimoine et nos traditions n'ont rien à voir avec la politique et ils ne devraient jamais être politisés.

J'encourage tous les députés à faire en sorte que ça soit le cas.

• (1345)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, juste comme nous achevons le débat sur le projet de loi C-222, je veux moi aussi prendre un peu de temps pour rendre hommage au député de Dauphin pour son engagement dans ce dossier et pour avoir présenté son projet de loi afin de défendre une cause qui lui tient à cœur. Je ne sais trop si la population se rend compte que les projets de loi d'initiative parlementaire sont le moyen que nous avons, nous les députés, pour faire avancer les dossiers aux noms de nos électeurs ou pour défendre des causes spéciales.

Puisque j'ai vécu au Yukon pendant de nombreuses années et que j'aimais la chasse, je peux parler d'expérience. Tout à l'heure, il a été question des caribous. J'ai vécu à Dawson City, là où le plus grand troupeau de caribous du monde passe une fois par année. Lors de cet événement annuel, il est très facile de chasser cet animal. Cela fait partie de la tradition, de la culture et du patrimoine de cette région. Nous devrions le reconnaître au même titre que nous célébrons la diversité culturelle et que nous reconnaissons que la diversité biologique et scientifique fait partie du tissu culturel riche qui caractérise le Canada.

Pour ce qui est de l'identité canadienne, les observateurs d'autres pays associent le Canada à son patrimoine naturel caractérisé par son abondance de gibier, par notre façon de gérer la chasse, par la valeur récréative de ce patrimoine ainsi que par la chasse, la pêche et le piégeage.

Nous savons que le piégeage a une mauvaise réputation ces dernières années. Les gens projettent du sang sur ceux qui portent des manteaux de fourrure. En fait, les gens bien informés...

M. Gerald Keddy: Ils peuvent bien essayer.

M. Pat Martin: Comme le dit mon collègue de South Shore, ils peuvent bien essayer. Ils ne le feront qu'une seule fois s'ils s'en prennent à lui. Nous, les parlementaires, devons reconnaître que le piégeage fait aussi partie de la culture et du patrimoine du Canada et doit entrer en ligne de compte dans la gestion des ressources fauniques compte tenu du rétrécissement de l'habitat.

J'appuie le projet de loi du député et je voterai en sa faveur. Je reconnais la contribution qu'il a apportée au débat en présentant ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le parrain du projet de loi C-222, le député de Dauphin—Swan River—Marquette, a cinq minutes pour formuler une réplique.

Initiatives parlementaires

• (1350)

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Monsieur le Président, je veux remercier tous les députés qui ont pris le temps d'intervenir sur le projet de loi C-222 et qui ont manifesté leur intérêt.

Sur quoi porte exactement le projet de loi C-222? Comme on l'a dit aujourd'hui, il vise la reconnaissance et la protection de l'histoire et de la culture du Canada, où la chasse, la pêche et le piégeage comptent pour beaucoup. Mais il ne porte pas seulement sur le passé ou le présent. Il vise à protéger l'avenir, parce que c'est à l'avenir que nous devons penser.

Je trouve inquiétantes deux des préoccupations soulevées, tant dans la première heure que dans la deuxième heure de débat. On a parlé d'atteinte aux droits des Autochtones. Je veux seulement dire que cette mesure ne porterait absolument pas atteinte aux droits des Autochtones, parce que leur droit de chasser et de pêcher est inscrit dans notre Constitution. Si cela devait changer quoi que ce soit, le droit de chasse et de pêche des Autochtones serait plutôt renforcé et accru du fait que les collectivités non autochtones auraient aussi acquis de tels droits.

Il n'y a pas de raison que cela empiète sur les compétences provinciales, même si nous savons que la gestion des ressources fauniques relève des provinces. Nous pouvons corriger le problème simplement en amendant le préambule pour faire que sorte que ce soit bien clair dans la loi qu'il s'agit de droits qui relèvent des provinces.

Je vais répéter, comme l'a mentionné la députée de Churchill au cours de la première heure, que nous allons supprimer les trois articles du projet de loi, de façon à avoir une mesure qui renferme un seul article disant essentiellement que tous les citoyens canadiens ont le droit de s'adonner à la chasse, à la pêche et au piégeage en conformité de la loi, c'est-à-dire toutes les lois municipales, provinciales et fédérales.

Malheureusement, à l'heure actuelle, ces activités ne sont pas protégées. La seule protection visant les droits de pêche, de chasse et de piégeage est celle qui est accordée aux collectivités autochtones. Dans ce contexte, que se passerait-il si, par exemple, la Chambre adoptait un jour une loi sur la cruauté envers les animaux dans laquelle la chasse et la pêche seraient considérées comme des activités cruelles à l'endroit des animaux? C'en serait fini de la chasse, de la pêche et du piégeage.

Nous sommes conscients de l'importance de ces activités dans le passé, de la raison pour laquelle nous devons pouvoir continuer à nous y adonner dans l'avenir, et de leur incidence sur notre

économie. Ces activités représentent au moins 10 milliards de dollars par année. Sauf erreur, tous ici connaissent des personnes qui s'adonnent à la chasse, à la pêche ou au piégeage. La plupart d'entre nous s'adonnent à ces activités sur une base personnelle, comme nos familles et nos amis. C'est là le sens du projet de loi, et je remercie les députés de le reconnaître.

Je vais conclure en disant qu'aucune mesure présentée à la Chambre n'est parfaite au premier essai. Je le sais, parce que je suis ici depuis près de 10 ans. J'ai parrainé un grand nombre de projets de loi ici. Nous avons une structure en vertu de laquelle les projets de loi sont renvoyés à un comité qui fait son travail puis qui renvoie ensuite le projet de loi à la Chambre.

Cette mesure s'impose depuis longtemps. Je remercie tous les députés et je les exhorte à appuyer le projet de loi dans l'intérêt des générations futures.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 8 novembre, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

• (1355)

Comme il est 13 h 55, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 55.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le Vice-président et président des comités pléniers

L'HON. BILL BLAIKIE

Le vice-président des comités pléniers

M. ROYAL GALIPEAU

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. ANDREW SCHEER

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

L'HON. JAY HILL

L'HON. ROB NICHOLSON

M. JOE PRESTON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. LUCIENNE ROBILLARD

L'HON. CAROL SKELTON

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-neuvième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	Ontario	PCC
Alghabra, Omar	Mississauga—Erindale	Ontario	Lib.
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	PCC
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre de l'Environnement	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David, secrétaire parlementaire (chargé de la Commission canadienne du blé) du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Arthur, André	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	Ind.
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	NPD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, L'hon. Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Baird, L'hon. John, président du Conseil du Trésor	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	PCC
Barbot, Vivian	Papineau	Québec	BQ
Barnes, L'hon. Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Catherine	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bernier, L'hon. Maxime, ministre de l'Industrie	Beauce	Québec	PCC
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bevington, Dennis	Territoires du Nord-Western Arctic	Ouest	NPD
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Black, Dawn	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	NPD
Blackburn, L'hon. Jean-Pierre, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Jonquière—Alma	Québec	PCC
Blaikie, L'hon. Bill, Le Vice-président	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blaney, Steven	Lévis—Bellechasse	Québec	PCC
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boucher, Sylvie, secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles.....	Beauport—Limoilou	Québec	PCC
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brisson, L'hon. Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brown, Patrick	Barrie	Ontario	PCC
Bruinooge, Rod, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Winnipeg-Sud	Manitoba	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Cannan, Ron	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique ...	PCC
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cannon, L'hon. Lawrence, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Pontiac	Québec	PCC
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie ...	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond	Richmond	Colombie-Britannique ...	Lib.
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	Ontario	NPD
Chong, L'hon. Michael, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	Ontario	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clement, L'hon. Tony, ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	Ontario	PCC
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord..	Ontario	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique ...	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique ...	NPD
Cullen, L'hon. Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique ...	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	Ontario	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique ...	NPD
Day, L'hon. Stockwell, ministre de la Sécurité publique	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique ...	PCC
DeBellefeuille, Claude	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Del Mastro, Dean	Peterborough	Ontario	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Dhaliwal, Sukh	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	Lib.
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Dryden, L'hon. Ken	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Dykstra, Rick	St. Catharines	Ontario	PCC
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Fast, Ed	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement social	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	Ontario	PCC
Fletcher, Steven, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Freeman, Carole	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Galipeau, Royal, Le président suppléant	Ottawa—Orléans	Ontario	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godfrey, L'hon. John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	PCC
Graham, L'hon. Bill, chef de l'Opposition	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harvey, Luc	Louis-Hébert	Québec	PCC
Hawn, Laurie	Edmonton-Centre	Alberta	PCC
Hearn, L'hon. Loyola, ministre des Pêches et des Océans	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, L'hon. Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Kamloops—Thompson—Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, L'hon. Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ignatieff, Michael	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Québec	Lib.
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Keeper, Tina	Churchill	Manitoba	Lib.
Kenney, Jason, secrétaire parlementaire du premier ministre	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Komarnicki, Ed, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laforest, Jean-Yves	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	BQ
Lake, Mike	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Alberta	PCC
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean	Outremont	Québec	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lemieux, Pierre	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	PCC
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lunn, L'hon. Gary, ministre des Ressources naturelles	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
Lussier, Marcel	Brossard—La Prairie	Québec	BQ
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, L'hon. Peter, ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Oxford	Ontario	PCC
Malhi, L'hon. Gurbax	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Malo, Luc	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Manning, Fabian	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	NPD
Martin, L'hon. Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Mathysen, Irene	London—Fanshawe	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McTeague, L'hon. Dan	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Macleod	Alberta	PCC
Merasty, Gary	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Moore, James, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Mourani, Maria	Ahuntsic	Québec	BQ
Murphy, Brian	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Nadeau, Richard	Gatineau	Québec	BQ
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	Ontario	NPD
Neville, L'hon. Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Nicholson, L'hon. Rob, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	Niagara Falls	Ontario	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	Ontario	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre de la Défense nationale	Carleton—Mississippi Mills....	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine	Durham	Ontario	PCC
Ouellet, Christian	Brome—Missisquoi	Québec	BQ
Owen, L'hon. Stephen	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique ...	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel ..	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, Christian, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Mégantic—L'Érable	Québec	PCC
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Petit, Daniel	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	PCC
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Prentice, L'hon. Jim, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London ...	Ontario	PCC
Priddy, Penny	Surrey-Nord	Colombie-Britannique ...	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	BQ
Russell, Todd	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoie, Denise	Victoria	Colombie-Britannique ...	NPD
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew, Le président suppléant	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shipley, Bev	Lambton—Kent—Middlesex...	Ontario	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, L'hon. Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, L'hon. Carol, ministre du Revenu national et ministre de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, L'hon. Monte, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Cyr, Thierry	Jeanne-Le Ber	Québec	BQ
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Ontario	Lib.
Stanton, Bruce	Simcoe-Nord	Ontario	PCC
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Strahl, L'hon. Chuck, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, L'hon. Belinda	Newmarket—Aurora	Ontario	Lib.
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, L'hon. Greg, ministre des Anciens Combattants	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Turner, L'hon. Garth	Halton	Ontario	Ind.
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	Ontario	PCC
Van Loan, Peter, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Verner, L'hon. Josée, ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles	Louis-Saint-Laurent	Québec	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wallace, Mike	Burlington	Ontario	PCC
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark, secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement	Langley	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Warkentin, Chris	Peace River.....	Alberta	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord.....	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex.....	Ontario	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John.....	Edmonton—St. Albert.....	Alberta	PCC
Wilson, Blair	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country....	Colombie-Britannique ...	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre.....	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement social.....	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul.....	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.
VACANCE	London-Centre-Nord.....	Ontario	
VACANCE	Repentigny	Québec	

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; PCC - Conservateur; BQ - Bloc Québécois; NPD - nouveau parti démocratique; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-neuvième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre de l'Environnement	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hawn, Laurie	Edmonton-Centre	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Kenney, Jason, secrétaire parlementaire du premier ministre	Calgary-Sud-Est	PCC
Lake, Mike	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	PCC
Menzies, Ted, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	PCC
Prentice, L'hon. Jim, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, L'hon. Monte, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Warkentin, Chris	Peace River	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Kootenay—Columbia	PCC
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	NPD
Bell, Catherine	Île de Vancouver-Nord	NPD
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Black, Dawn	New Westminster—Coquitlam	NPD
Cannan, Ron	Kelowna—Lake Country	PCC
Chan, L'hon. Raymond	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, L'hon. Stockwell, ministre de la Sécurité publique	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dhaliwal, Sukh	Newton—Delta-Nord	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Dosanjh, L'hon. Ujjal.....	Vancouver-Sud	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Vancouver Kingsway	PCC
Fast, Ed.....	Abbotsford.....	PCC
Fry, L'hon. Hedy.....	Vancouver-Centre	Lib.
Grewal, Nina.....	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard.....	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale... PCC	
Hill, L'hon. Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Kamloops—Thompson—Cariboo..... PCC	
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission.. PCC	
Lunn, L'hon. Gary, ministre des Ressources naturelles	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni.....	PCC
Martin, L'hon. Keith.....	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Mayes, Colin.....	Okanagan—Shuswap	PCC
Moore, James, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen.....	Vancouver Quadra	Lib.
Priddy, Penny	Surrey-Nord	NPD
Savoie, Denise	Victoria	NPD
Siksay, Bill.....	Burnaby—Douglas.....	NPD
Strahl, L'hon. Chuck, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé.....	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark, secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement	Langley	PCC
Wilson, Blair.....	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country.....	Lib.
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe.....	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Bezan, James.....	Selkirk—Interlake.....	PCC
Blaikie, L'hon. Bill, Le Vice-président	Elmwood—Transcona	NPD
Bruinooge, Rod, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Winnipeg-Sud	PCC
Fletcher, Steven, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Charleswood—St. James—Assiniboia... PCC	
Keeper, Tina	Churchill.....	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette..... PCC	
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, L'hon. Anita	Winnipeg-Centre-Sud.....	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond.....	Saint-Boniface.....	Lib.
Smith, Joy.....	Kildonan—St. Paul	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Justice et procureur général du Canada.....	Provencher.....	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris.....	PCC
Wasylcyia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord.....	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	PCC
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, L'hon. Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Fundy Royal	PCC
Murphy, Brian	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, L'hon. Greg, ministre des Anciens Combattants	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, L'hon. Peter, ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (105)		
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	PCC
Alghabra, Omar	Mississauga—Erindale	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Bains, L'hon. Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Baird, L'hon. John, président du Conseil du Trésor	Ottawa-Ouest—Nepean	PCC
Barnes, L'hon. Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Brown, Patrick	Barrie	PCC
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Oshawa	PCC
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	NPD
Chong, L'hon. Michael, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports	Wellington—Halton Hills	PCC
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Clement, L'hon. Tony, ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	PCC
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	PCC
Del Mastro, Dean	Peterborough	PCC
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	NPD
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken	York-Centre	Lib.
Dykstra, Rick	St. Catharines	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement social	Haldimand—Norfolk	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	PCC
Galipeau, Royal, Le président suppléant	Ottawa—Orléans	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Godfrey, L'hon. John	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, chef de l'Opposition	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ignatieff, Michael	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Lemieux, Pierre	Glengarry—Prescott—Russell	PCC
MacKenzie, Dave, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Oxford	PCC
Malhi, L'hon. Gurbax	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	NPD
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
Mathysen, Irene	London—Fanshawe	NPD
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	NPD
Nicholson, L'hon. Rob, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	Niagara Falls	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre de la Défense nationale	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine	Durham	PCC
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Poillievre, Pierre, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Nepean—Carleton	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	PCC
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Lib.
Stanton, Bruce	Simcoe-Nord	PCC
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, L'hon. Belinda	Newmarket—Aurora	Lib.
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Turner, L'hon. Garth	Halton	Ind.
Valley, Roger	Kenora	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	PCC
Van Loan, Peter, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	York—Simcoe	PCC
Volpe, L'hon. Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wallace, Mike	Burlington	PCC
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.
VACANCE	London-Centre-Nord	
QUÉBEC (74)		
André, Guy	Berthier—Maskinongé	BQ
Arthur, André	Portneuf—Jacques-Cartier	Ind.
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Barbot, Vivian	Papineau	BQ
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bernier, L'hon. Maxime, ministre de l'Industrie	Beauce	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	BQ
Blackburn, L'hon. Jean-Pierre, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Jonquière—Alma	PCC
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	BQ
Blaney, Steven	Lévis—Bellechasse	PCC
Bonsant, France	Compton—Stanstead	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	BQ
Boucher, Sylvie, secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles	Beauport—Limoilou	PCC
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	BQ
Cannon, L'hon. Lawrence, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Pontiac	PCC
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	BQ
DeBellefeuille, Claude	Beauharnois—Salaberry	BQ
Demers, Nicole	Laval	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Faille, Meili	Vaudreuil—Soulanges	BQ
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Lib.
Freeman, Carole	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gaudet, Roger	Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	BQ
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	PCC
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	BQ
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	BQ
Harvey, Luc	Louis-Hébert	PCC
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Kotto, Maka	Saint-Lambert	BQ
Laforest, Jean-Yves	Saint-Maurice—Champlain	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	BQ
Lapierre, L'hon. Jean	Outremont	Lib.
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Lussier, Marcel	Brossard—La Prairie	BQ
Malo, Luc	Verchères—Les Patriotes	BQ
Martin, Le très hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Mourani, Maria	Ahuntsic	BQ
Nadeau, Richard	Gatineau	BQ
Ouellet, Christian	Brome—Missisquoi	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, Christian, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles ...	Mégantic—L'Érable	PCC
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Petit, Daniel	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	PCC
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane— Matapédia	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
St-Cyr, Thierry	Jeanne-Le Ber	BQ
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Verner, L'hon. Josée, ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles	Louis-Saint-Laurent	PCC
Vincent, Robert	Shefford	BQ
VACANCE	Repentigny	

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David, secrétaire parlementaire (chargé de la Commission canadienne du blé) du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Lib.
Komarnicki, Ed, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Merasty, Gary	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew, Le président suppléant	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, L'hon. Carol, ministre du Revenu national et ministre de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement social	Blackstrap	PCC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hearn, L'hon. Loyola, ministre des Pêches et des Océans.....	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	PCC
Manning, Fabian.....	Avalon.....	PCC
Matthews, Bill.....	Random—Burin—St. George's.....	Lib.
Russell, Todd.....	Labrador.....	Lib.
Simms, Scott.....	Bonavista—Gander—Grand Falls— Windsor.....	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Bevington, Dennis.....	Western Arctic.....	NPD
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 3 novembre 2006 — 1^{re} Session, 39^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Pat Martin
David Tilson

Sukh Dhaliwal	Carole Lavallée	Bruce Stanton	Mike Wallace	(12)
Jason Kenney	Jim Peterson	Dave Van Kesteren	Paul Zed	
Jean-Yves Laforest				

Membres associés

Jim Abbott	Dean Del Mastro	Randy Kamp	Daniel Petit
Diane Ablonczy	Barry Devolin	Gerald Keddy	Pauline Picard
Harold Albrecht	Paul Dewar	Ed Komarnicki	Pierre Poilievre
Mike Allen	Norman Doyle	Daryl Kramp	Joe Preston
Dean Allison	Rick Dykstra	Mike Lake	James Rajotte
Rob Anders	Ken Epp	Guy Lauzon	Scott Reid
David Anderson	Ed Fast	Jack Layton	Lee Richardson
Dave Batters	Brian Fitzpatrick	Derek Lee	Gerry Ritz
Leon Benoit	Steven Fletcher	Pierre Lemieux	Gary Schellenberger
Maurizio Bevilacqua	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Bev Shipley
James Bezan	Michel Gauthier	James Lunney	Joy Smith
Steven Blaney	Yvon Godin	Dave MacKenzie	Kevin Sorenson
Sylvie Boucher	Peter Goldring	Fabian Manning	Brian Storseth
Garry Breitkreuz	Gary Goodyear	Inky Mark	David Sweet
Gord Brown	Jacques Gourde	Wayne Marston	Myron Thompson
Patrick Brown	Nina Grewal	Colin Mayes	Bradley Trost
Rod Bruinooge	Helena Guergis	Ted Menzies	Garth Turner
Paule Brunelle	Michel Guimond	Rob Merrifield	Merv Tweed
Blaine Calkins	Art Hanger	Larry Miller	Peter Van Loan
Ron Cannan	Richard Harris	Bob Mills	Maurice Vellacott
Colin Carrie	Luc Harvey	James Moore	Robert Vincent
Bill Casey	Laurie Hawn	Rob Moore	Mark Warawa
Rick Casson	Russ Hiebert	Rick Norlock	Chris Warkentin
Joe Comartin	Jay Hill	Deepak Obhrai	Jeff Watson
Paul Crête	Betty Hinton	Brian Pallister	John Williams
John Cummins	Rahim Jaffer	Christian Paradis	Lynne Yelich
Patricia Davidson	Brian Jean		

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Colin Mayes

Vice-présidents: Jean Crowder
Nancy Karetak-Lindell

Harold Albrecht
Steven Blaney
Rod Bruinooge

Marc Lemay
Yvon Lévesque

Inky Mark
Gary Merasty

Anita Neville
Todd Russell

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin

Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Pat Martin
Tony Martin
Irene Mathysen
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Brent St. Denis
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Roger Valley
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Kevin Sorenson

Vice-présidents: Francine Lalonde
Bernard Patry

Diane Bourgeois
Bill Casey
Peter Goldring

Albina Guarnieri
Keith Martin

Alexa McDonough
Deepak Obhrai

Peter Van Loan
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Claude Bachand
Larry Bagnell
Navdeep Bains
Vivian Barbot
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
Raymond Bonin
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Serge Cardin
Colin Carrie
Rick Casson
Denis Coderre
Joe Comartin
Irwin Cotler
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Johanne Deschamps
Barry Devolin

Sukh Dhaliwal
Ruby Dhalla
Stéphane Dion
Norman Doyle
Ken Dryden
Rick Dykstra
Ken Epp
Mark Eyking
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Hedy Fry
Cheryl Gallant
John Godfrey
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Dominic LeBlanc
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Lawrence MacAulay
Dave MacKenzie
John Maloney
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Pat Martin
Brian Masse
Colin Mayes
John McKay
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Brian Murphy
Anita Neville
Rick Norlock
Stephen Owen
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Pablo Rodriguez
Anthony Rota
Michael Savage
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Bill Siksay
Mario Silva
Raymond Simard
Scott Simms
Joy Smith
Caroline St-Hilaire
Bruce Stanton
Paul Steckle
Brian Storseth
David Sweet
Lui Temelkovski
Myron Thompson
David Tilson
Alan Tonks
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Blair Wilson
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES DROITS INTERNATIONAUX DE LA PERSONNE

Président: Jason Kenney

Vice-présidents: Mario Silva
Caroline St-Hilaire

Irwin Cotler

Wayne Marston

Ted Menzies

Kevin Sorenson

(7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE**Président:** Gerry Ritz**Vice-présidents:** André Bellavance
Paul SteckleDavid Anderson
Alex Atamanenko
James BezanKen Boshcoff
Wayne EasterJacques Gourde
Larry MillerJean-Yves Roy
Robert Thibault

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
Guy André
Charlie Angus
Dave Batters
Leon Benoit
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Serge Cardin
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
Nathan Cullen
John CumminsPatricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Mark Eyking
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy KampGerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Tony Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Gary Merasty
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre PoilievreJoe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

ANCIENS COMBATTANTS

Président: Rob Anders

Vice-présidents: Brent St. Denis
Peter Stoffer

Rodger Cuzner
Roger Gaudet
Betty Hinton

Colin Mayes
Gilles-A. Perron

Anthony Rota
Bev Shipley

David Sweet
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
David Anderson
Claude Bachand
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro

Nicole Demers
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre

Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
Robert Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Norman Doyle

Vice-présidents: Meili Faille
Andrew Telegdi

Johanne Deschamps
Barry Devolin
Raymonde Folco

Nina Grewal
Rahim Jaffer

Jim Karygiannis
Ed Komarnicki

Bill Siksay
Blair Wilson

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Omar Alghabra
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Olivia Chow
David Christopherson
Joe Comartin

John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies
Dean Del Mastro
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Daryl Kramp
Mike Lake

Francine Lalonde
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Brian Masse
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Peggy Nash
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
Penny Priddy

James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Andy Scott
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

COMMERCE INTERNATIONAL**Président:** Leon Benoit**Vice-présidents:** Serge Cardin
Lui TemelkovskiGuy André
Ron Cannan
Mark EykingHelena Guergis
Peter JulianDominic LeBlanc
Pierre LemieuxJohn Maloney
Ted Menzies

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Dave Batters
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del MastroBarry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Mike Lake
Francine Lalonde
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Alexa McDonough
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James RajotteScott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

COMPTES PUBLICS**Président:** Shawn Murphy**Vice-présidents:** Brian Fitzpatrick
Jean-Yves LaforestDavid Christopherson
Mike Lake
Richard NadeauPierre Poilievre
Marcel ProulxYasmin Ratansi
David SweetJohn Williams
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Navdeep Bains
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Denis Coderre
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry DevolinSukh Dhaliwal
Ujjal Dosanjh
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald KeddyJason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Joe Preston
James RajotteScott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
Paul Szabo
Louise Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Judy Sgro**Vice-présidents:** Irene Mathysen
Joy SmithPatricia Davidson
Johanne Deschamps
Nina GrewalHelena Guergis
Maria MinnaMaria Mourani
Anita NevilleBruce Stanton
Belinda Stronach

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Catherine Bell
Carolyn Bennett
Leon Benoit
James Bezan
Dawn Black
Steven Blaney
France Bonsant
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Chris Charlton
Olivia Chow
Irwin CotlerJean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Meili Faille
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Hedy Fry
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald KeddyTina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Peggy Nash
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel PetitPierre Poilievre
Joe Preston
Penny Priddy
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lyne Yelich

DÉFENSE NATIONALE**Président:** Rick Casson**Vice-présidents:** Claude Bachand
John CannisCarolyn Bennett
Dawn Black
Robert BouchardBlaine Calkins
Ujjal DosanjhCheryl Gallant
Laurie HawnRuss Hiebert
Joe McGuire

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Larry Bagnell
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Steven Blaney
Raymond Bonin
Sylvie Boucher
Diane Bourgeois
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Ron Cannan
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Joe Comartin
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Johanne DeschampsBarry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Mike LakeFrancine Lalonde
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Keith Martin
Colin Mayes
John McCallum
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Geoff Regan
Scott ReidLee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Robert Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Alan Tonks
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Roger Valley
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Bob Mills

Vice-présidents: Bernard Bigras
Mario Silva

Nathan Cullen
Mark Eyking
John Godfrey

Luc Harvey
Marcel Lussier

Pablo Rodriguez
Maurice Vellacott

Mark Warawa
Jeff Watson

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Omar Alghabra
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Patricia Davidson

Claude DeBellefeuille
Barry Devolin
Stéphane Dion
Norman Doyle
Ken Dryden
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Susan Kadis
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Christian Ouellet
Stephen Owen
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Russell
Denise Savoie
Francis Scarpaleggia
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
Belinda Stronach
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Alan Tonks
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Robert Vincent
Mike Wallace
Chris Warkentin
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Brian Pallister**Vice-présidents:** Massimo Pacetti
Pierre PaquetteDiane Ablonczy
Dean Del Mastro
Rick DykstraJohn McCallum
John McKayMichael Savage
Thierry St-CyrMike Wallace
Judy Wasylycia-Leis

(12)

Membres associésJim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Chris Charlton
David Christopherson
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Libby DaviesBarry Devolin
Ruby Dhalla
Norman Doyle
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike LakeGuy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry RitzAnthony Rota
Gary Schellenberger
Judy Sgro
Bev Shipley
Mario Silva
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Bruce Stanton
Brian Storseth
Belinda Stronach
David Sweet
Paul Szabo
Lui Temelkovski
Robert Thibault
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président: James Rajotte

Vice-présidents: Paul Crête
Dan McTeague

André Arthur	Jean Lapierre	Bev Shipley	Dave Van Kesteren	(12)
Colin Carrie	Brian Masse	Belinda Stronach	Robert Vincent	
Susan Kadis				

Membres associés

Jim Abbott	John Cummins	Wajid Khan	Joe Preston
Diane Ablonczy	Patricia Davidson	Ed Komarnicki	Yasmin Ratansi
Harold Albrecht	Libby Davies	Daryl Kramp	Geoff Regan
Mike Allen	Claude DeBellefeuille	Jean-Yves Laforest	Scott Reid
Dean Allison	Dean Del Mastro	Mario Laframboise	Lee Richardson
Rob Anders	Barry Devolin	Mike Lake	Gerry Ritz
David Anderson	Stéphane Dion	Guy Lauzon	Anthony Rota
Gérard Asselin	Norman Doyle	Jack Layton	Michael Savage
Larry Bagnell	Rick Dykstra	Pierre Lemieux	Gary Schellenberger
Dave Batters	Ken Epp	Tom Lukiwski	Andy Scott
Catherine Bell	Ed Fast	James Lunney	Bill Siksay
Don Bell	Brian Fitzpatrick	Dave MacKenzie	Raymond Simard
Leon Benoit	Steven Fletcher	Fabian Manning	Joy Smith
Maurizio Bevilacqua	Cheryl Gallant	Inky Mark	Kevin Sorenson
Dennis Bevington	Yvon Godin	Wayne Marston	Brent St. Denis
James Bezan	Peter Goldring	Pat Martin	Bruce Stanton
Steven Blaney	Gary Goodyear	Tony Martin	Brian Storseth
Ken Boshcoff	Jacques Gourde	Irene Mathysen	David Sweet
Sylvie Boucher	Nina Grewal	Colin Mayes	Robert Thibault
Garry Breitreuz	Helena Guergis	David McGuinty	Myron Thompson
Gord Brown	Art Hanger	Joe McGuire	David Tilson
Patrick Brown	Richard Harris	Ted Menzies	Bradley Trost
Rod Bruinooge	Luc Harvey	Rob Merrifield	Garth Turner
Paule Brunelle	Laurie Hawn	Larry Miller	Merv Tweed
Blaine Calkins	Russ Hiebert	Bob Mills	Roger Valley
Ron Cannan	Jay Hill	James Moore	Peter Van Loan
Serge Cardin	Betty Hinton	Rob Moore	Maurice Vellacott
Robert Carrier	Mark Holland	Peggy Nash	Mike Wallace
Bill Casey	Rahim Jaffer	Rick Norlock	Mark Warawa
Rick Casson	Brian Jean	Deepak Obhrai	Chris Warkentin
Raymond Chan	Marlene Jennings	Massimo Pacetti	Jeff Watson
Chris Charlton	Randy Kamp	Brian Pallister	John Williams
David Christopherson	Gerald Keddy	Christian Paradis	Blair Wilson
Joe Comartin	Tina Keeper	Daniel Petit	Lynne Yelich
Jean Crowder	Jason Kenney	Pierre Poilievre	Paul Zed
Roy Cullen			

JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

Président:

Art Hanger

Vice-présidents:Derek Lee
Réal MénardLarry Bagnell
Sue Barnes
Patrick BrownJoe Comartin
Carole FreemanRob Moore
Brian MurphyDaniel Petit
Myron Thompson

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Omar Alghabra
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Raymond Chan
Irwin Cotler
John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle

Rick Dykstra
Wayne Easter
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Carole Lavallée
Jack Layton
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
John Maloney
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
John McKay
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Anita Neville
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Stephen Owen
Brian Pallister
Christian Paradis
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Judy Sgro
Bev Shipley
Bill Siksay
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mike Wallace
Tom Wappel
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président:

John Maloney

Vice-président:Patricia Davidson
Libby Davies

Hedy Fry

Art Hanger

Réal Ménard

(6)

LANGUES OFFICIELLES

Président: Guy Lauzon

Vice-présidents: Yvon Godin
Pablo Rodriguez

Vivian Barbot
Sylvie Boucher
Paule Brunelle

Jean-Claude D'Amours
Luc Harvey

Pierre Lemieux
Brian Murphy

Daniel Petit
Raymond Simard

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Joe Comartin
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin

Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Maka Kotto
Daryl Kramp
Mike Lake
Jack Layton
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Denise Savoie
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

LIAISON**Président:** Dean Allison**Vice-président:** Judy Sgro

Rob Anders	Art Hanger	Bob Mills	Gary Schellenberger	(25)
Leon Benoit	Gerald Keddy	Shawn Murphy	Kevin Sorenson	
Garry Breitzkreuz	Guy Lauzon	Brian Pallister	Paul Szabo	
Rick Casson	Diane Marleau	James Rajotte	Merv Tweed	
Norman Doyle	Colin Mayes	Lee Richardson	Tom Wappel	
Gary Goodyear	Rob Merrifield	Gerry Ritz		

Membres associés

Claude Bachand	Jean-Claude D'Amours	Mario Laframboise	Bernard Patry
Mauril Bélanger	Paul Dewar	Francine Lalonde	Marcel Proulx
Catherine Bell	Ken Epp	Derek Lee	Pablo Rodriguez
Don Bell	Meili Faille	Yves Lessard	Mario Silva
André Bellavance	Brian Fitzpatrick	Pat Martin	Joy Smith
Carolyn Bennett	Christiane Gagnon	Irene Mathysen	Brent St. Denis
Bernard Bigras	Yvon Godin	Bill Matthews	Paul Steckle
Raynald Blais	Michel Guimond	Dan McTeague	Peter Stoffer
John Cannis	Mark Holland	Réal Ménard	Andrew Telegdi
Serge Cardin	Nancy Karetak-Lindell	Peggy Nash	Lui Temelkovski
Joe Comartin	Maka Kotto	Massimo Pacetti	David Tilson
Paul Crête	Daryl Kramp	Pierre Paquette	Alan Tonks
Jean Crowder	Jean-Yves Laforest		

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ**Président:** Dean Allison**Vice-président:** Judy Sgro

Art Hanger	Rob Merrifield	Paul Szabo	Tom Wappel	(7)
Guy Lauzon				

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Diane Marleau

Vice-présidents: Daryl Kramp
Peggy Nash

Harold Albrecht
Omar Alghabra
Navdeep Bains

Raymond Bonin
James Moore

Richard Nadeau
Louise Thibault

Mike Wallace
Chris Warkentin

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Christopherson
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Paul Dewar
Norman Doyle

Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Jean-Yves Laforest
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Denise Savoie
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Paul Szabo
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Gary Schellenberger

Vice-présidents: Mauril Bélanger
Maka Kotto

Jim Abbott
Charlie Angus
Sylvie Boucher

Ed Fast
Tina Keeper

Luc Malo
Francis Scarpaleggia

Scott Simms
Chris Warkentin

(12)

Membres associés

Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Vivian Barbot
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Patricia Davidson

Libby Davies
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Wayne Marston
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston

Marcel Proulx
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Bev Shipley
Bill Siksay
Mario Silva
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Gerald Keddy

Vice-présidents: Raynald Blais
Bill Matthews

Gérard Asselin
Gerry Byrne
John Cummins

Rodger Cuzner
Randy Kamp

James Lunney
Lawrence MacAulay

Fabian Manning
Peter Stoffer

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Catherine Bell
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Raymond Bonin
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen

Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Wayne Easter
Ken Epp
Mark Eyking
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Mike Lake
Guy Lauzon
Dominic LeBlanc
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
Dave MacKenzie
Inky Mark
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Russell
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Scott Simms
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Gary Goodyear

Vice-présidents: Michel Guimond
Marcel Proulx

Yvon Godin	Tom Lukiwski	Pauline Picard	Karen Redman	(12)
Jay Hill	Stephen Owen	Joe Preston	Scott Reid	
Marlene Jennings				

Membres associés

Jim Abbott	Patricia Davidson	Gerald Keddy	Lee Richardson
Diane Ablonczy	Libby Davies	Jason Kenney	Gerry Ritz
Harold Albrecht	Dean Del Mastro	Ed Komarnicki	Gary Schellenberger
Mike Allen	Barry Devolin	Daryl Kramp	Bev Shipley
Dean Allison	Norman Doyle	Mike Lake	Mario Silva
Rob Anders	Rick Dykstra	Guy Lauzon	Raymond Simard
David Anderson	Ken Epp	Pierre Lemieux	Joy Smith
Gérard Asselin	Ed Fast	James Lunney	Kevin Sorenson
Dave Batters	Brian Fitzpatrick	Dave MacKenzie	Bruce Stanton
Leon Benoit	Steven Fletcher	Fabian Manning	Brian Storseth
James Bezan	Cheryl Gallant	Inky Mark	David Sweet
Steven Blaney	Michel Gauthier	Colin Mayes	Myron Thompson
Ken Boshcoff	Peter Goldring	Réal Ménard	David Tilson
Sylvie Boucher	Jacques Gourde	Ted Menzies	Bradley Trost
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Rob Merrifield	Garth Turner
Gord Brown	Monique Guay	Larry Miller	Merv Tweed
Patrick Brown	Helena Guergis	Bob Mills	Dave Van Kesteren
Rod Bruinooge	Art Hanger	James Moore	Peter Van Loan
Blaine Calkins	Richard Harris	Rob Moore	Maurice Vellacott
Ron Cannan	Luc Harvey	Rick Norlock	Mike Wallace
Colin Carrie	Laurie Hawn	Deepak Obhrai	Mark Warawa
Bill Casey	Russ Hiebert	Brian Pallister	Chris Warkentin
Rick Casson	Betty Hinton	Christian Paradis	Jeff Watson
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Daniel Petit	John Williams
Jean Crowder	Brian Jean	Pierre Poilievre	Lynne Yelich
John Cummins	Randy Kamp	James Rajotte	

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Joe Preston

Vice-président:

Jean Crowder	Derek Lee	Pauline Picard	Scott Reid	(5)
--------------	-----------	----------------	------------	-----

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

Président: Gary Goodyear

Vice-président:

Gérard Asselin	Yvon Godin	Joe Preston	Marcel Proulx	(5)
----------------	------------	-------------	---------------	-----

RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Dean Allison

Vice-présidents: Jean-Claude D'Amours
Yves Lessard

France Bonsant
Bonnie Brown
Patrick Brown

Denis Coderre
Mike Lake

Tony Martin
Geoff Regan

Brian Storseth
Lynne Yelich

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Gord Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Raymond Chan
Chris Charlton
Olivia Chow
David Christopherson
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Patricia Davidson
Libby Davies

Dean Del Mastro
Nicole Demers
Barry Devolin
Sukh Dhaliwal
Norman Doyle
Ken Dryden
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Cheryl Gallant
John Godfrey
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Michael Ignatieff
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian

Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Carole Lavallée
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
Alexa McDonough
Ted Menzies
Gary Merasty
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Christian Ouellet
Brian Pallister
Christian Paradis

Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Denise Savoie
Gary Schellenberger
Andy Scott
Bev Shipley
Bill Siksay
Joy Smith
Kevin Sorenson
Thierry St-Cyr
Bruce Stanton
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
John Williams

RESSOURCES NATURELLES

Président: Lee Richardson

Vice-présidents: Catherine Bell
Alan Tonks

Mike Allen
Roy Cullen
Claude DeBellefeuille

Richard Harris
Christian Ouellet

Christian Paradis
Todd Russell

Lloyd St. Amand
Bradley Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Alex Atamanenko
Dave Batters
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Bernard Bigras
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
Jean Crowder

Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean

Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Marcel Lussier
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Colin Mayes
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Daniel Petit

Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

SANTÉ

Président: Rob Merrifield

Vice-présidents: Carolyn Bennett
Christiane Gagnon

Dave Batters
Patricia Davidson
Nicole Demers

Ruby Dhalla
Rick Dykstra

Steven Fletcher
Hedy Fry

Tina Keeper
Penny Priddy

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitreuz
Bonnie Brown
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Chris Charlton
Nathan Cullen
John Cummins
Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle

Ken Dryden
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Peter Julian
Susan Kadis
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon

Jack Layton
Pierre Lemieux
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
John Maloney
Fabian Manning
Inky Mark
Keith Martin
Brian Masse
Irene Mathysen
Colin Mayes
Ted Menzies
Gary Merasty
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Lui Temelkovski
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS, DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS

Président:

Merv Tweed

Vice-présidents:
Don Bell
Mario LaframboiseSteven Blaney
Robert Carrier
Ed FastCharles Hubbard
Brian JeanPeter Julian
David McGuintyAndy Scott
Brian Storseth

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Olivia Chow
David Christopherson
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies

Dean Del Mastro
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Roger Gaudet
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Randy Kamp
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Tina Keeper
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Dominic LeBlanc
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Brian Masse
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Peggy Nash
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
Marcel Proulx

James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Denise Savoie
Francis Scarpaleggia
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Belinda Stronach
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS SPÉCIAUX

FINANCEMENT DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU PARLEMENT

Président:
Diane Ablonczy
Mike Allen
Paul Dewar
Vice-président:
Monique Guay
Marlene Jennings
Carole LavalléeDerek Lee
Pierre Lemieux
Tom LukiwskiJames Moore
Raymond Simard
Paul Szabo

(12)

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Janis Johnson
Jean Lapointe
Donald Oliver

Vivienne Poy
Marilyn Trenholme Counsell

Mike Allen
Gérard Asselin
Colleen Beaumier
Blaine Calkins
Joe Comuzzi
Cheryl Gallant

Peter Goldring
Gurbax Malhi
Fabian Manning
Jim Peterson
Louis Plamondon
Denise Savoie

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Vivian Barbot
Dave Batters
Carolyn Bennett
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Ron Cannan
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
John Cummins
Patricia Davidson
Dean Del Mastro
Barry Devolin

Paul Dewar
Norman Doyle
Rick Dykstra
Ken Epp
Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Maka Kotto
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Lawrence MacAulay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Colin Mayes
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Garth Turner
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: John Eyton
Paul Szabo

Vice-coprésidents: Paul Dewar
Ken Epp

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
John Bryden
Pierre De Bané
Mac Harb

Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin
Gerry St. Germain

Robert Bouchard
Ron Cannan
Dean Del Mastro
Monique Guay
Derek Lee

John Maloney
Rick Norlock
Garth Turner
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Blaine Calkins
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
John Cummins
Patricia Davidson
Barry Devolin
Norman Doyle
Rick Dykstra

Ed Fast
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jacques Gourde
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Richard Harris
Luc Harvey
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Mike Lake

Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Fabian Manning
Inky Mark
Pat Martin
Colin Mayes
Réal Ménard
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Christian Paradis
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid

Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Judy Sgro
Bev Shipley
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Myron Thompson
David Tilson
Bradley Trost
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
John Williams
Lynne Yelich

Comité des présidents des comités législatifs

Le Vice-président et président des comités pléniers

L'HON. BILL BLAIKIE

Le vice-président des comités pléniers

M. ROYAL GALIPEAU

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. ANDREW SCHEER

MME DAWN BLACK

M. BILL CASEY

M. JOHN CUMMINS

M. KEN EPP

M. RAHIM JAFFER

L'HON. DIANE MARLEAU

M. DAVID MCGUINTY

M. BERNARD PATRY

M. MARCEL PROULX

M. DAVID TILSON

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Stephen Harper	premier ministre
L'hon. Rob Nicholson	leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique
L'hon. David Emerson	ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler
L'hon. Jean-Pierre Blackburn	ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Greg Thompson	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Marjory LeBreton	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Monte Solberg	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Chuck Strahl	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
L'hon. Gary Lunn	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Peter MacKay	ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Loyola Hearn	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Stockwell Day	ministre de la Sécurité publique
L'hon. Carol Skelton	ministre du Revenu national et ministre de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien
L'hon. Vic Toews	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Rona Ambrose	ministre de l'Environnement
L'hon. Michael Chong	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports
L'hon. Diane Finley	ministre des Ressources humaines et du Développement social
L'hon. Gordon O'Connor	ministre de la Défense nationale
L'hon. Bev Oda	ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine
L'hon. Jim Prentice	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. John Baird	président du Conseil du Trésor
L'hon. Maxime Bernier	ministre de l'Industrie
L'hon. Lawrence Cannon	ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
L'hon. Tony Clement	ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario
L'hon. Jim Flaherty	ministre des Finances
L'hon. Josée Verner	ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles
L'hon. Michael Fortier	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

SÉCRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

Mme Sylvie Boucher	du premier ministre et de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles
M. Jason Kenney	du premier ministre
M. Tom Lukiwski	du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique
Mme Helena Guergis	du ministre du Commerce international
Mme Betty Hinton	du ministre des Anciens Combattants
M. Ed Komarnicki	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. David Anderson	(chargé de la Commission canadienne du blé) du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
M. Jacques Gourde	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
M. Christian Paradis	du ministre des Ressources naturelles
M. Deepak Obhrai	du ministre des Affaires étrangères
M. Peter Van Loan	du ministre des Affaires étrangères
M. Randy Kamp	du ministre des Pêches et des Océans
M. Dave MacKenzie	du ministre de la Sécurité publique
M. Rob Moore	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
M. Mark Warawa	de la ministre de l'Environnement
Mme Lynne Yelich	de la ministre des Ressources humaines et du Développement social
M. Russ Hiebert	du ministre de la Défense nationale
M. Jim Abbott	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Rod Bruinooge	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
M. Pierre Poilievre	du président du Conseil du Trésor
M. Colin Carrie	du ministre de l'Industrie
M. Brian Jean	du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
M. Steven Fletcher	du ministre de la Santé
Mme Diane Ablonczy	du ministre des Finances
M. Ted Menzies	de la ministre de la Coopération internationale
M. James Moore	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 3 novembre 2006

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel

M. O'Connor (au nom du ministre de la Justice).....	4683
Projet de loi C-9. Troisième lecture.....	4683
M. Moore (Fundy Royal).....	4683
M. St. Amand.....	4684
M. Thompson (Wild Rose).....	4685
M. Sorenson.....	4685
Mme Demers.....	4686
M. Murphy (Charlottetown).....	4687
M. Hill.....	4689
Mme Hinton.....	4689
M. Thompson (Wild Rose).....	4689
Mme Crowder.....	4690

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Loi sur l'assainissement des eaux de l'Ontario

M. Reid.....	4690
--------------	------

Les jeunes

M. D'Amours.....	4691
------------------	------

La municipalité de Racine

M. Vincent.....	4691
-----------------	------

La marche GuluWalk

M. Dewar.....	4691
---------------	------

Le Sri Lanka

M. Obhrai.....	4691
----------------	------

Carol Harry

M. Wilson.....	4691
----------------	------

Les élections partielles dans Repentigny

Mme Boucher.....	4692
------------------	------

L'immigration

Mme Faille.....	4692
-----------------	------

Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants

M. Warkentin.....	4692
-------------------	------

Les réfugiés

M. Silva.....	4692
---------------	------

L'élection partielle dans London-Centre-Nord

M. Preston.....	4692
-----------------	------

Les affaires autochtones

Mme Crowder.....	4693
------------------	------

Syed Ashar Warsi

Mme Sgro.....	4693
---------------	------

Le gala de l'ADISQ

Mme Picard.....	4693
-----------------	------

L'environnement

M. Godfrey.....	4693
-----------------	------

La Loi fédérale sur la responsabilité

M. Rajotte.....	4694
-----------------	------

Le Bloc québécois

Mme Demers.....	4694
-----------------	------

QUESTIONS ORALES

Les fiducies de revenu

Mme Robillard.....	4694
M. Kenney.....	4694
Mme Robillard.....	4694
M. Kenney.....	4694
Mme Robillard.....	4694
M. Kenney.....	4695
M. Szabo.....	4695
M. Kenney.....	4695
M. Szabo.....	4695
M. Kenney.....	4695

L'environnement

Mme Guay.....	4695
M. Kenney.....	4695
Mme Guay.....	4695
M. Kenney.....	4695
Mme DeBellefeuille.....	4695
M. Warawa.....	4696
Mme DeBellefeuille.....	4696
M. Kenney.....	4696

Les politiques gouvernementales

M. Layton.....	4696
M. Kenney.....	4696
M. Layton.....	4696
M. Kenney.....	4696

Les fiducies de revenu

Mme Redman.....	4696
M. Kenney.....	4696
Mme Redman.....	4697
M. Kenney.....	4697
M. Proulx.....	4697
M. Kenney.....	4697
M. Proulx.....	4697
M. Kenney.....	4697

La fiscalité

M. St-Cyr.....	4697
M. Kenney.....	4697
M. St-Cyr.....	4698
M. Kenney.....	4698

La sécurité publique

M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin).....	4698
M. Day.....	4698
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin).....	4698
M. Day.....	4698

Le registre des armes à feu

Mme Jennings.....	4698
M. Day.....	4698
Mme Jennings.....	4698
M. Day.....	4698

La sécurité publique	
Mme Barnes	4698
M. Day	4699
Mme Barnes	4699
M. Day	4699
Les Fidji	
Mme Grewal	4699
M. Obhrai	4699
Les affaires autochtones	
Mme Crowder	4699
M. Bruinooge	4699
Mme Crowder	4699
M. Bruinooge	4699
Les pêches et les océans	
M. D'Amours	4700
M. Hearn	4700
M. D'Amours	4700
M. Hearn	4700
Les anciens combattants	
M. Merasty	4700
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	4700
M. Merasty	4700
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	4700
L'agriculture et l'agroalimentaire	
M. Bellavance	4700
M. Gourde	4701
M. Bellavance	4701
M. Gourde	4701
Les affaires étrangères	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	4701
M. Obhrai	4701
La santé	
Mme Smith	4701
M. Clement	4701
Les affaires autochtones	
M. Bevington	4701
Mme Oda	4701
M. Bevington	4701
Mme Oda	4702
La Commission canadienne du blé	
Mme Neville	4702
M. Gourde	4702
Les affaires autochtones	
M. Harris	4702
M. Bruinooge	4702
Les infrastructures	
M. Laframboise	4702
M. Blackburn	4702
Les nominations faites par le gouvernement	
M. Dewar	4702
M. Poilievre	4703
Les relations fédérales-provinciales	
M. Silva	4703
Mme Oda	4703

Recours au Règlement	
La période des questions orales	
Mme Barnes	4703

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Lukiwski	4703
La Commission sur les revendications particulières des Indiens	
M. Bruinooge	4703
Les comités de la Chambre	
Condition féminine	
Mme Sgro	4703
Pétitions	
Le mariage	
Mme Barnes	4703
M. Sorenson	4703
Les services de garde	
Mme Keeper	4703
Le mariage	
Mme Smith	4704
Les travailleurs sans papiers	
M. Silva	4704
Questions au Feuilleton	
M. Lukiwski	4704

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel	
Projet de loi C-9. Troisième lecture	4704
Mme Crowder	4704
M. Epp	4705
Mme Barnes	4706
M. Martin (Winnipeg-Centre)	4706
M. Batters	4707
M. Albrecht	4708
M. Tweed	4708
M. Ménard (Hochelaga)	4708
M. Wappel	4710
M. Sorenson	4711
M. Bevington	4711
M. Bell (North Vancouver)	4712
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption	4713

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur la protection de la pêche, de la chasse et du piégeage patrimoniaux	
Bill C-222. Deuxième lecture	4713
M. Bevington	4713
M. Breitzkreuz	4714
Mme Keeper	4715
M. Keddy	4716
M. Thompson (Wild Rose)	4716
M. Martin (Winnipeg-Centre)	4716
M. Mark	4717
Report du vote sur la motion	4717

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Téléphone : (613) 941-5995 ou 1-800-635-7943

Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757

publications@tpsgc.gc.ca

<http://publications.gc.ca>

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies or the English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services

Public Works and Government Services Canada

Ottawa, Ontario K1A 0S5

Telephone: (613) 941-5995 or 1-800-635-7943

Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757

publications@pwgsc.gc.ca

<http://publications.gc.ca>